

UN THAUMATURGE AU XVIII^e SIÈCLE

MARTINEZ DE PASQUALLY

SA VIE, SON ŒUVRE, SON ORDRE

PAR LE

D^r GÉRARD VAN RIJNBEEK

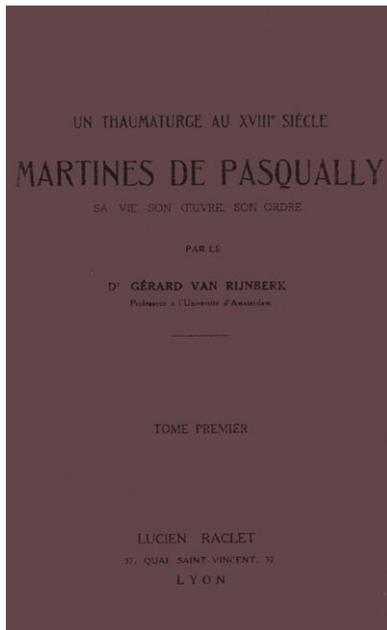
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ D'AMSTERDAM

TOME I

LUCIEN RACLET

37, QUAIN SAINT VINCENT

LYON



TITRE INTÉRIEUR :

UN THAUMATURGE AU XVIII^e SIÈCLE

MARTINEZ DE PASQUALLY

SA VIE, SON ŒUVRE, SON ORDRE

par

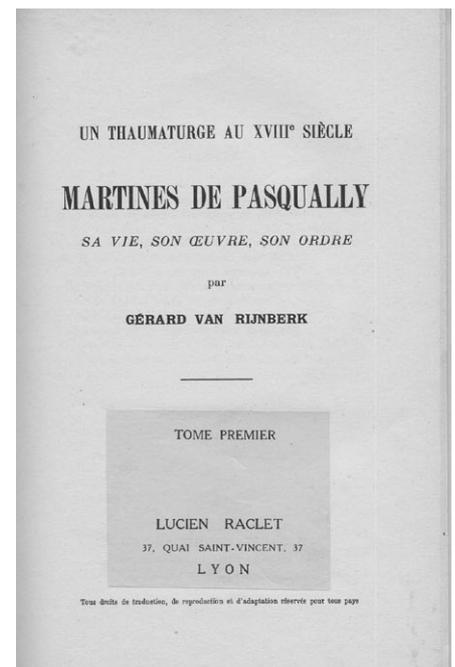
GÉRARD VAN RIJNBEEK

Paris - Librairie Félix Alcan - 108, boulevard Saint-Germain -
1935

sur cette inscription on a collé une étiquette :

TOME PREMIER
LUCIEN RACLET
37, quai Saint-Vincent
Lyon

Tous droits de traduction, de reproduction et
d'adaptation réservés pour tous pays



SOMMAIRE

Préface	3
Introduction.....	3
I. - Sur quelques points controversés de la vie de Martines de Pasqually.....	7
II. - Après la mort.....	20
III. - L'homme et le Maître dans l'opinion de ses disciples.....	21
IV. - L'enseignement de Martines.....	25

V. - L'Ordre des Élus Coens.....	43
VI. - Conclusion : Martines et son œuvre devant la postérité.....	68
Documents.....	74
Bibliographie.....	112
Table des Matières (originale).....	124
Table des Matières.....	128

PRÉFACE

Cette étude sur Martines de Pasqually est le premier fruit d'une recherche historique et littéraire entreprise il y a une dizaine d'années dans le but d'approfondir l'histoire de l'occultisme en France et en Allemagne au déclin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle.

Elle sera suivie par une biographie de J.-B. Willermoz, l'initié de Lyon, l'élève et continuateur de Martines, l'ami de Louis-Claude de Saint-Martin.

Mon ami, M. P. Derain, de Lyon, a corrigé le langage, l'expression et le style de mon manuscrit : avec un dévouement sans pair il s'est adonné à cette tâche et a métamorphosé mes pénibles efforts en un français du plus pur aloi.

[1]

INTRODUCTION

Parmi les personnages énigmatiques qui ont ému et étonné l'Europe au déclin du XVIII^e siècle, le moins bien connu, le plus mystérieux et le plus considérable est le Sire Jaques Delivon Joacin de La Tour de La Case, soi-disant Don Martines de Pasqually, qui s'intitulait : « Un des sept principaux Chefs des douze Étendards d'Israël. » Il est le fondateur et le chef de l'Ordre occulte et mystique des plus réservés et des plus secrets qui a suscité jusqu'en ces jours le plus vif intérêt chez tous les hommes épris de philosophie ésotérique. Il a été révééré par ses disciples comme un maître en possession de connaissances merveilleuses et doué de pouvoirs transcendants exceptionnels. Auteur d'un *Traité* volumineux de mysticisme, il y a enveloppé plus que développé, dans un langage incorrect et un style inexpérimenté une doctrine abstruse et obscure, aussi profonde que sublime. En outre, on possède de lui une trentaine de lettres et les cahiers de quelques degrés de son Ordre.

On connaît quelques-uns des évènements extérieurs de sa vie mouvementée, tourmentée et tragique ; ses voyages, ses principaux travaux maçonniques et quelques dates de son état civil : celle de son deuxième mariage, celle de la naissance de ses fils et celle de sa mort, advenue le mardi 20 septembre 1774 à Port-au-Prince.

Tout le reste est douteux ou inconnu.

On ignore la date et le lieu de sa naissance, sa race et sa nationalité. On ne sait s'il a été Juif ou Chrétien, [2] Français, Allemand, Portugais ou Espagnol. On ignore son vrai nom : la série d'appellations sonores par laquelle il s'est signalé lui-même est certainement fantaisiste. On ne possède de lui aucun portrait et, à ma connaissance, il n'existe dans aucun document même le moindre renseignement sur son apparence extérieure. On n'a aucune donnée directe et sûre sur l'origine de son œuvre vaste et doctrinal, indigeste et chaotique encyclopédie de l'occulte, où des bijoux rares d'une doctrine profonde brillent d'un éclat immortel parmi des décombres de toute sorte. On ne possède aucun indice direct sur les personnes ou les groupes qui, par leurs connaissances et leurs doctrines, ont pu influencer son évolution spirituelle. Les ténèbres les plus denses couvrent les quarante (?), cinquante (?) premières années de sa vie, jusqu'au

moment où il se révèle soudain pour commencer son œuvre d'apôtre, sa carrière de mystagogue, sa mission d'Initiateur. On a donné son nom à la secte du Martinisme, dont les disciples directs et indirects apparaissent depuis un siècle et demi dans tous les coins du monde. Mais lui-même est resté dans une ombre impénétrable de contradictions, d'incertitudes et d'incongruités, où se mêlent des prodiges de volonté inouïs à des faiblesses morales incompréhensibles ; des succès étonnants à des déboires immérités.

La figure de Martines passe dans l'histoire de l'occulte comme la vision rapide d'une lueur aperçue dans une glace. L'abbé Fournié, Jean-Baptiste Willermoz, Louis-Claude de Saint-Martin, trois de ses disciples directs, qui ont mené quelque temps vie commune avec lui, ont réfléchi dans leurs œuvres la prestigieuse impression que la volonté, la passion, la puissance de cet homme ont laissée dans leur âme.

Mais son âme à lui, ce qui l'a poussé dans la carrière difficile et pleine d'abnégation de fondateur d'un Ordre mystique, cela nous échappe complètement.

[3] Pourtant il mérite l'attention sympathique et soutenue de tout homme qui s'intéresse à l'histoire ésotérique.

Il est indéniable que Martines de Pasqually e eu un but supérieur et idéal, mais il est aussi vrai qu'il ne l'a point atteint.

Il s'était proposé de donner une doctrine qui exposât l'histoire occulte de l'humanité, l'origine divine et la déchéance de l'homme, et il a voulu enseigner les moyens pour le régénérer.

Cette doctrine était destinée à une élite réunie dans un Ordre occulte, celui des Élus Coens, dont le but final était de communiquer avec le monde des esprits purs, ce qui devait préparer la voie pour entrer en rapport direct avec le Christ, et regagner de cette manière le royaume perdu.

Il a fondé cet Ordre et il en a commencé l'organisation, mais, dans la construction de son Temple, il a érigé les étages supérieurs avant que la base ne fût consolidée. Il a créé et muni d'instructions fragmentaires les grades inférieurs et moyens qui devaient former la pépinière où seraient choisis les élus de la classe suprême, dite des Réau-Croix. Il a mis quelques-uns de ceux-ci sur la voie des grandes opérations théurgiques et leurs travaux évocatoires ont eu des résultats, mais d'un genre élémentaire. Puis, l'Ordre a sombré avant d'avoir été pleinement constitué et la grande œuvre : l'évocation du Christ, n'a pas même été entreprise.

Il ne faut pas en déduire que Martines ait vécu en vain ou que l'Ordre des Élus Coens ait disparu sans laisser de traces. Bien au contraire, Martines a inspiré la vie et les œuvres de plusieurs hommes de plume ou d'action, comme l'abbé Fournié, Louis-Claude de Saint-Martin et Willermoz et l'Ordre des Élus Coens, à travers plusieurs métamorphoses, vit encore aujourd'hui et transmet l'impulsion qu'il a reçue : initier les hommes de désir à la Communion avec le Monde de l'Esprit.

[4] Dans l'ancienne littérature historique et biographique sur la Franc-maçonnerie et sur la mystique au XVII^e siècle en France, les notices sur Martines de Pasqually et son Ordre abondent, souvent contradictoires, inexactes et tendancieuses, toujours incomplètes.

Les auteurs du XVIII^e et de la première moitié du XIX^e siècle ont eu l'avantage de pouvoir utiliser les informations verbales de personnes ayant connu

personnellement Martines ou ses élèves directs, mais, à quelques exceptions près, ils n'ont pas pu se servir de documents suffisants pour contrôler les données traditionnelles et pour faire le départ entre la légende et la réalité. Les auteurs modernes ont été plus heureux en ce sens que plusieurs documents provenant soit d'archives privées, soit d'archives de loges se sont trouvés à leur disposition. Ils ont pu y puiser de nombreux faits inconnus, mais, d'un autre côté, ils ont eu le désavantage de n'être plus en contact avec la tradition vivante.

Dans les trente dernières années, Martines de Pasqually a eu quatre biographes : Papus (D^r Gérard Encausse), le Grand Maître de l'Ordre Martiniste renouvelé ; le Chevalier de la Rose croissante (le Comte René Philipon) ; M. P. Vulliaud et M. R. Le Forestier. Chacun de ces quatre écrivains a un point de vue tout subjectif.

Papus, qui est en quelque sorte le successeur indirect de Martines, est rempli d'admiration et dépourvu de toute critique. Comme étudiant compréhensif et érudit de l'occulte, comme initié d'un grade supérieur, Papus voit en Martines un Initiateur puissant, un prédestiné et un favori de la Providence, qui a été en rapport constant avec les Intelligences ou avec l'Intelligence de la Sphère immatérielle. Par contre, il lui manque la plus élémentaire connaissance de l'histoire de la Franc-maçonnerie, de l'occultisme et de la philosophie mystique. Enfin, son esprit est tendancieux au plus haut degré, jusqu'à perdre parfois le dernier grain de saine critique [5] objective. Ses livres valent seulement, par les documents que leur auteur a découverts et par la sympathie qu'il montre pour son maître et prédécesseur.

M. Vulliaud est exactement au pôle opposé. Il affirme qu'il n'est pas un initié. Vraiment, cette affirmation semble bien superflue, car sur ce point aucun doute ne saurait se présenter à un lecteur en possession de la plus petite, de la plus humble notion d'éсотérisme. Pour M. Vulliaud, Martines n'est qu'un vulgaire escroc, de l'espèce des « comtes » de Saint-Germain et Cagliostro, qu'il confond dans son mépris. Le ton sur lequel il traite Martines, Papus, Joseph de Maistre et tous ceux qui ont montré des tendances mystiques ou de l'attrait pour l'occulte, est railleur, ironique et dédaigneux. Son ironie, sa raillerie, son dédain sont d'autant plus violents qu'il entend moins les choses dont il se moque. Ses livres n'ont de valeur que par les documents qu'il publie, et par la réaction d'intérêt sympathique que le lecteur éprouve pour les objets de son injuste persécution.

Entre ces deux auteurs se trouvent M. René Philipon et M. R. Le Forestier. Le premier a écrit sous le pseudonyme de Chevalier de la Rose croissante, deux notices historiques de composition défectueuse, mais de contenu très important, sur le Martinésisme et le Martinisme. M. Philipon a eu à sa disposition nombre de documents provenant d'archives secrètes de loges Martinésistes ; il s'en est servi avec jugement et a redressé sur plusieurs points le récit de Papus.

Enfin, il reste à nommer M. Le Forestier dont le puissant ouvrage sur la Franc-maçonnerie occultiste au XVIII^e siècle forme une étude historique, philosophique et critique fort documentée, très sensée et, surtout, entièrement honnête et objective, sur Martines, sa vie et son Ordre.

L'ensemble des écrits de ces quatre auteurs fournit une image historique non sans lacunes, mais pourtant [6] très satisfaisante, du fondateur de l'Ordre des Élus Coens.

Je me suis toutefois cru justifié d'augmenter encore le nombre déjà existant des livres sur ce sujet. Au cours d'une série de recherches exécutées dans des archives, en France, en Allemagne, au Danemark et en Hollande, j'ai trouvé sur

Martines, son Ordre et son œuvre quelques notices pour la plupart inédites, peu nombreuses à vrai dire, mais qui me semblent posséder un certain intérêt supplémentaire sur quelques points controversés. J'ai enchâssé ces notices dans une rapide esquisse de la vie et des actes de cet homme remarquable.

Toutefois avant d'entrer dans mon sujet, j'ai le devoir d'élucider ma propre attitude devant les problèmes dont j'aurai à m'occuper. Il n'existe point d'homme absolument et objectivement impartial. S'occuper d'histoire, cela signifie, en général, être mû par une sympathie ou une haine ; par un désir d'apothéose, ou du moins d'apologie, ou par une volonté d'iconoclaste. Bien rares sont les historiens dont la recherche évolue dans la sphère pure de la justice équilibrée. On ne peut nulle part se mieux convaincre de la vérité de cette maxime, qu'en examinant les historiens de l'occultisme. L'adoration de Sages, souvent très peu sages, y alterne avec la haine théologique et le dédain de la critique rationaliste. Quant à moi, depuis quarante ans, je cherche la voie du juste milieu. Accepter de gaieté de cœur comme authentique toute « manifestation » de l'occulte, pour niaise et fade qu'elle soit, me semble tout aussi ridicule que de nier froidement la possibilité de faits surgissant de l'Inconnu et en dehors des lois dites naturelles, c'est-à-dire en dehors de notre expérience habituelle. En tout cas, d'un point de vue psychologique, il me semblerait insulter à l'humanité et à moi-même, en niant la valeur profondément humaine de l'aspiration vers le mystère. Qu'il s'agisse d'une âme simple cherchant à s'élever à Dieu, ou d'un esprit inquiet voulant pénétrer à travers les barrières [7] matérielles dans le royaume des Essences ; qu'il s'agisse de dévotion religieuse, suivant quel culte que ce soit ; qu'il s'agisse de n'importe quelles pratiques mystiques ou occultes, le sage doit s'incliner respectueusement devant le Désir juste et saint qui se manifeste dans ces tendances.

Profonde et ténébreuse est la porte de l'Esprit.¹

¹ Le TAO de LAOTSE, 6^e page. vers. 2. Traduction de MATGIOI (Albert de POUVOURVILLE). Paris. Librairie de l'Art indépendant, 1894, p. 11.

[9]

I. - SUR QUELQUES POINTS CONTROVERSÉS DE LA VIE DE MARTINES DE PASQUALLY

1. *Son nom*

Le nom du personnage énigmatique dont nous nous occupons dans cette étude a été indiqué des façons les plus variées et les plus fantaisistes. Certains, même de ceux qui l'ont connu intimement, comme Willermoz, écrivent tantôt Dom, tantôt Don. Le premier nom est écrit le plus souvent Martines, mais parfois aussi différemment. L'État du Grand Orient porte Martinez. Daruty et Matter écrivent également ainsi. Caro et Franck optent pour Martines. Joseph de Maistre écrit Martino ; Besuchet : Martin. Dans un acte officiel, on trouve même : Martinets. Certains conservent la particule *de*, d'autres l'omettent. Le deuxième nom comporte toutes les variations d'une écriture purement phonétique. On trouve : Pasquallys (Fournié), Pasqualy (Willermoz, Türkheim), Pasqually (Willermoz), Pasqualis (F. Von Baader, Caro, Franck, de Gleichen), Pasquali (Joseph de Maistre), Paskualis et Pascualy (Türkheim), Pasqualli (État du Grand Orient), Pasquallis (Saint-Martin et Matter), Pasqualles (C^{te} de Vernetz Vaucrose), Paschalis (Daruty), Pasqual (Besuchet), Paschal (Falcke), Pascal (!) (Charles de Hesse).

Cela n'a aucune importance. Au XVIII^e siècle, les noms, surtout quand ils étaient un peu difficiles ou étrangers, étaient encore estropiés à plaisir. Combien de variantes ne trouve-t-on pas du nom de l'un des successeurs de Martines : Deserre ? Qui se douterait en lisant : [10] Casutte, que Willermoz a voulu parler de Cazotte ?

Quant à l'homme lui-même, qui, mieux que tout autre, aurait dû connaître l'orthographe exacte de son propre nom ou de son pseudonyme de chef d'initiation, il a toujours signé Don Martines de Pasqually (une seule fois : de Pasqually de La Tour). Dans l'unique acte authentique que l'on connaît, l'acte de baptême de son fils, son nom est ainsi formulé : Jaques Delivon Joacin Latour de La Case, don Martinets de Pasqually. On serait tenté d'en déduire que son véritable nom était de La Case, ou : de Las Cases, et que « Martines de Pasqually » n'a été qu'un hiéronyme. Pasqually fait songer à la Résurrection pasquale ; il se pourrait que ce soit comme une allusion voilée au fait que l'Initié meurt au monde pour naître à nouveau en esprit (Duidja). Remarquez aussi le prénom Joacin, qui peut être italien, portugais et espagnol, mais qui certainement, n'est pas d'un usage courant en France.

2. *Origine, naissance, race*

On ignore complètement l'année et le lieu de sa naissance. Dans une lettre, que je rapporterai plus loin tout au long, l'adepte lyonnais Jean-Baptiste Willermoz écrit au baron Johannes de Türkheim, à Strasbourg, que Martines est mort « avancé en âge ». Au moment où Willermoz écrivit cette phrase, il avait lui-même 91 ans. Comme les hommes ont la tendance générale d'évaluer l'âge des autres mortels, selon une mesure qui s'accroît avec leurs propres années, on ne doit point douter que l'âge avancé attribué à Martines par le nonagénaire

Willermoz, ne devait guère atteindre moins de 70 ans. Comme Martines est mort en 1774, il doit être né tout au plus dans les dix premières années du XVIII^e siècle.

Quant au lieu de sa naissance, les assertions les plus contradictoires ont trouvé un certain crédit. Français, [11] Italien, Espagnol, Portugais, Allemand, Oriental : il y en a pour tous les goûts. Quand on lit, ses lettres et son *Traité*, une seule chose semble réellement certaine : c'est qu'il n'était pas Français.

L'auteur d'une remarquable étude sur le *Traité* de Martines, étude restée malheureusement à l'état de manuscrit, Andreas Schleiermacher, philologue renommé et orientaliste de premier ordre a remarqué que le terme « patimens » se trouve employé dans le *Traité* de Martines. Ce mot usité dans le sens de douleurs, peines, souffrances, n'est ni français, ni espagnol, ni portugais : il est nettement italien : on pourrait donc supposer que Martines était originaire d'Italie.

Le Forestier opte pour l'Espagne, vu l'emploi que fait Martines de mots commençant par es- comme espécial, espermatique. Dans une lettre¹ de l'époque postérieure seulement de quelques années à l'apostolat de Martines (mi-1779), le maçon très instruit Falcke² écrit à Mund³ à Francfort-sur-le-Mein⁴ que Martines Pasqualis était Espagnol et qu'il possédait les Mystères comme un bien héréditaire appartenant depuis trois siècles à sa famille, en Espagne. Elle-même l'aurait tenu de l'Inquisition, dont quelques-uns de ses ancêtres avaient fait partie. Cette hypothèse concorde avec une affirmation de Willermoz, comme on pourra le voir dans la lettre, déjà citée, de celui-ci à Türkheim. S'il n'y est pas affirmé que le père de Martines était Espagnol, du moins on y trouve positivement établi qu'il habitait [12] l'Espagne, et que Martines lui-même avait été placé dans les gardes wallonnes⁵, ce qui doit bien impliquer que Martines était né en Espagne.

L'affirmation de Willermoz a trouvé une confirmation partielle dans une constatation documentaire qu'aurait faite M. Jean Bricaud, le Grand Maître du Martinisme à Lyon, deuxième successeur de Papus. Dans une notice historique sur le Martinisme⁶, M. Bricaud, décédé il y a quelques mois, écrit que la famille de Martines était originaire d'Alicante en Espagne où son père serait né en 1671. Ceci résulterait de sa patente maçonnique, transmise par son fils le 26 mars 1763 à la Grande Loge de France. « D'après le même document, Joachim Martinez

¹ Une copie en est conservée dans les archives du Grand-Orient à La Haye, collection Kloss.

² Ernst-Frédéric-Hector Falcke, né vers 1740, décédé le 27 février 1809 à Hannover, a participé à plusieurs régimes maçonniques. Dans la Stricte Observance, il portait le nom d'a Rostro ; parmi les Illuminés de Bavière, il s'appelait Epimenides ; comme Frère d'Asie, son nom était Ebal.

³ J'ignore qui était ce Mund.

⁴ Cf. le texte allemand *in extenso* parmi les documents reproduits à la fin de ce volume.

⁵ Dans l'*Enciclopedia universal ilustrada Europeo-Americana*, t. XXXIII, p. 559 et suiv., on trouve quelques précisions sur ces gardes wallonnes. Alexandre Farnese, duc de Parme, général au service de l'Espagne, créa en 1596 un corps de troupes wallonnes, c'est-à-dire composé de Belges wallons, catholiques et fidèles au roi d'Espagne. Ces troupes servirent aux Pays-Bas. Après la perte des Flandres, le roi Philippe V maintint en Espagne quelques régiments « wallons » parmi lesquels était un régiment de garde royale : guardia Valona. En 1715, le recrutement de Wallons véritables étant devenu de plus en plus difficile, le roi Charles IV permit qu'il suffît seulement « d'un quarto de Flamenco », d'un quart de Flamand, pour y entrer. Pour cette raison, Martines n'a certainement pas pu être enrôlé dans un de ces régiments avant l'an 1715. Mais son âge, en admettant qu'il soit né entre 1700 et 1710, concorde très bien avec la supposition qu'il soit entré aux gardes wallonnes vers 1725. Pour tirer cela au clair, j'ai demandé des informations à Madrid. Voici ce que le directeur de l'Archivo général central à Alcalá de Henares, M. Carlos Martín Bosch m'a écrit à ce propos le 25 novembre 1931: « ...examinado les extractos de revistas de la Guardia Valona de los años 1725 à 1740, no aparece nada relacionado con el official Martines Pascual. » Il paraît donc établi que Martines n'a pas servi aux gardes wallonnes en qualité d'officier et sous le nom de Pascual.

⁶ Première édition en 1928 ; deuxième édition, complétée d'un appendice et de notes doctrinales par C. Chevillon, Lyon, 1934.

Pasqualis était né lui-même à Grenoble en 1710. » Il serait très important de vérifier ces faits ¹.

[13] Qu'il me soit permis enfin d'indiquer une piste indiquée déjà par M. Viatte ², mais qui jusqu'aujourd'hui n'a pas été suivie. Martines a brigué la Croix de Saint-Louis pour ses deux frères cadets, domiciliés à Saint-Domingue, écrit Willermoz dans la lettre déjà mentionnée à plusieurs reprises. Son premier substitut général Bacon de La Chevalerie avait de grandes propriétés à Saint-Domingue. Un de ses plus dévoués disciples, le lieutenant-colonel de Grainville, était originaire des Antilles. Lui-même enfin est allé en 1772 à Saint-Domingue pour y recueillir un héritage. Cet ensemble de faits permet de supposer que Martines pouvait être un Espagnol originaire de Saint-Domingue. Il est bien à regretter qu'aucun historien français n'ait encore tenté de relever ou de faire rechercher sur place des documents relatifs à l'existence d'une famille portant l'un ou plusieurs des noms dont Martines s'est affublé.

On ignore tout ce qui se rapporte à son séjour pendant deux années à Saint-Domingue, et on n'a même pas essayé [14] d'établir exactement où et quand il a été enseveli.

L'opinion que Martines était Juif, Juif portugais, Juif espagnol, Juif allemand, a été formulée de bonne heure : la *Biographie universelle* a constaté que ses disciples les plus intimes n'ont point connu sa patrie, mais que, d'après son langage, on a présumé qu'il pouvait être Portugais ou même (*sic!*) Juif. Cette supposition a été souvent reproduite. Molitor retrouve dans le *Traité* les doctrines rabbiniques de la cabale ³; Le Forestier qui, mieux qu'aucun autre auteur vivant, connaît le *Traité* de Martines, est de la même opinion. En outre, il a noté avec soin un passage où l'orgueil racial juif de l'auteur semble déborder ⁴. Contre toutes ces suppositions, il y a ces faits, incontestables, que Martines lui-même (lettre à Willermoz du 21 novembre 1768) s'est dit catholique et que le 24 juin 1768, il a fait baptiser son fils à la paroisse Sainte-Croix, à Bordeaux. Ceci prouve qu'il était catholique de religion, mais cela n'empêche pas qu'il pouvait être de race juive.

Sur ce point, il existe aussi une affirmation péremptoire de Willermoz qui, dans la lettre déjà mentionnée, nie que Martines soit Juif et affirme qu'il ne l'a jamais été. Cela se rapporte, paraît-il, exclusivement à sa religion et ne préjugerait en rien de la question de race. Franck, qui a eu sous les yeux des documents inédits de M. Matter, écrit : « Nous savons qu'il (Martines) était le fils d'un israélite

¹ A. FRANCK (La Philosophie mystique en France à la fin du XVIII^e siècle, Saint-Martin et son maître Martinez Pasqualis, Paris, 1866, p. 10 et 11) donne pour certain que Martines est né à Grenoble. G. Bord (*La Franc-maçonnerie en France de ses origines à 1815*, t. I, le seul, malheureusement, qui ait paru. Paris, 1908, p. 247) assure que Franz von Baader aurait aussi prétendu que Martines était né à Grenoble, paroisse Saint-Hugues (Notre-Dame), en 1715 et que c'était un simple ouvrier en voitures. Mais je crois que Bord se trompe, il attribue à Franz von Baader une note de l'introduction historique écrite par l'anonyme Chev. de la Rose croissante, pour la traduction des *Enseignements secrets de Martines* de cet auteur. (Paris, 1900, p. XII.) Quoi qu'il en soit le fait demeure que Bord a contrôlé à Grenoble les registres des paroisses Saint-Hugues, Saint-Louis, Saint-Laurent, Saint-Joseph, sans trouver trace de Martines. Il n'est donc pas né à Grenoble. Toutefois, M. Bord a trouvé dans les livres de baptême de la paroisse Saint-Hugues une famille Pascalis, et notamment un prénommé Jean-Pierre, maître écrivain, professeur de langue latine, marié à Madeleine d'Alençon. De ce mariage sont nés entre 1711 et 1724 trois filles et un fils, mais ce dernier ne peut être notre Martines, puisqu'il est mort en 1727, âgé de 3 ans. De ces données négatives, M. Bord conclut qu'on peut supposer que Martines est né en 1715 dans les environs de Grenoble et que son nom est tout simplement Martin Pascalis.

² A. VIATTE, Revue de l'histoire de l'Egl. de France, t. VIII, p. 445-454, 1922.

³ *Philosophie der Geschichte*, 1824, chap. LV, p. 457. Voyez aussi la correspondance du major Von Meyer avec le Prince Chrétien de Hesse Darmstadt. Doc. III.

⁴ LE FORESTIER, op cit., p. 423. Le passage cité est le suivant : « Quoi qu'il en soit, Israël, ne désespère jamais de la miséricorde de l'Eternel ; souviens-toi toujours que tu fus le théâtre immense de la manifestation première de la gloire et de la justice divines, que c'est chez toi que toute chose spirituelle a pris naissance et qu'un jour viendra où la postérité d'Abraham, héritière de l'œuvre de l'Eternel, sera remise à son premier état de splendeur et sera réintégrée avec magnificence dans son chef-lieu. »

portugais, venu, on ignore à quelle [15] date et pour quel motif, s'établir à Grenoble. Je suis assez porté à supposer qu'à l'exemple de ses correligionnaires restés au Portugal après les édits de bannissements prononcés contre eux, il professait extérieurement le catholicisme, tout en restant juif dans son intérieur. C'est ainsi qu'on explique l'isolement dans lequel il éleva son fils, et qu'il ne lui permit qu'à un âge assez avancé d'apprendre la langue de sa nouvelle patrie... »

Une fois engagé sur la voie glissante des suppositions, on peut aller loin ! Mais les faits, hélas, ne viennent pas toujours au secours même du plus spirituel chevalier de l'hypothèse. Il faut remarquer que l'hébreu dont Martines s'est servi dans son *Traité* et dans ses lettres, est tellement estropié, qu'il est impossible d'admettre que l'auteur ait été élevé par un père sévère dans la révérence de la Torah.

Toutefois, il y a dans la vie de Martines quelques indices incontestables qui renforcent l'opinion qu'il était de race juive.

Les voici : en 1770, Martines habite chez Carvalho, Juif converti, rue Judaïque « dans cette longue artère » écrit M. Le Forestier, « par laquelle pénètrent à Bordeaux les voyageurs venant du Sud, et qu'habitent les descendants des Juifs chassés d'Espagne, du Portugal et de Navarre à la fin du xv^e siècle ». En 1771, après son premier séjour en cette année à Paris, Martines déménage, mais il ne quitte pas la rue Judaïque : il va habiter dans la maison de Poiraud, près de la porte de la Monnaie. On pourrait voir dans ces faits un résultat de l'attraction raciale réciproque indestructible qui est le propre des fils d'Israël.

Un autre fait de signification moins sûre, mais qui, pourtant, est également caractéristique, c'est qu'en 1771, lorsque Martines expédia un paquet de cahiers d'instructions à Willermoz à Lyon, il se servit d'un marchand [16] portant le nom biblique de David. Ce ne peut être qu'une coïncidence, mais elle est en rapport avec ce qui précède ; on ne peut lui nier une certaine valeur de probabilité.

Enfin, il y a encore ceci : dans une querelle que Martines eut en 1768 avec un Initié déloyal, celui-ci accusa en dernier lieu le Maître d'être un apostat. Martines courut chez le curé et lui mit sous les yeux non pas seulement les preuves de sa catholicité : son acte de baptême et de mariage, mais aussi ses billets de confession. Cela ne peut signifier autre chose que ceci : l'accusateur savait, ou avait motif de supposer que Martines n'était pas Chrétien d'origine et qu'il le croyait de race juive. Ceci expliquerait aussi pourquoi Martines a cru devoir démontrer qu'il s'était maintenu bon catholique, qu'il n'était pas retombé dans l'erreur de la religion de sa race et qu'il remplissait « les devoirs exacts et essentiels d'un zélé chrétien ».

D'ailleurs, la conviction que Martines était de race juive est restée très tenace parmi ses disciples et ses sympathisants. Cinq ans après la mort de Willermoz, Joseph du Pont, dans une lettre du 6 septembre 1829, écrit à Molitor ¹, à propos du fils de Martines : « après la naissance de l'enfant, il s'enferma seul avec lui et resta ainsi pendant trois heures, ce qui donna lieu à divers bruits, divers contes. On disait qu'il l'avait circoncis, etc. ». Nous verrons que du Pont se trompait sur la nature de l'opération à laquelle Martines avait soumis son fils, mais la supposition qu'il l'avait circoncis est à retenir.

Somme toute, il semble établi que Martines était d'origine espagnole et de race juive. Sa catholicité ne peut être contestée, mais sa tendance cabalisante non plus. Rien ne prouve qu'il ait été un converti seulement en apparence et un

¹ Une copie de cette lettre est conservée aux Archives de Grand Orient à La Haye, dans la collection Kloss.

rénégat dans son for intérieur. La [17] façon dont Von Baader le caractérise est peut-être la plus heureuse : Martines a été un Juif et un chrétien à la fois.

3. La préparation à l'apostolat

Nous nous occuperons ultérieurement de l'époque exacte à laquelle Martines est apparu dans la vie publique, ou plutôt à laquelle il s'est présenté comme rénovateur dans l'organisation maçonnique. Pour l'instant, la question se présente ainsi : où a-t-il vécu, qu'a-t-il fait jusqu'au moment où les annales maçonniques commencent; à s'occuper de lui ?

La tradition, pareille en cela à toute biographie légendaire d'initiateur important, veut qu'il ait voyagé un peu partout, surtout en Orient. La critique historique moderne ne le croit pas. Papus ¹ ayant affirmé (il ne précise pas d'après quelles informations) que Martines avait été initié à Londres par Swedenborg, Le Forestier déclare que Papus a puisé ce détail dans son imagination : « car Pasqually n'a jamais été à Londres ². Mais Le Forestier est également en défaut quand il s'agit d'apporter des faits à l'appui de cette négation.

Dans tout le *Traité de la Réintégration* il existe un seul passage où Martines donne un détail précis sur sa propre vie, c'est celui où il dit être allé en Chine : « (Les) Chinois vivent dans des craintes terribles des êtres hideux... C'est ce que nous enseignent toutes ces relations et c'est ce que je ne puis ignorer, l'ayant vu et le sachant par moi-même. » Personne n'a voulu accorder crédit à cette affirmation et pourtant il me semble que la phrase est tout empreinte de sincérité. Si Martines avait voulu se vanter d'avoir voyagé en de lointains pays, qui [18] l'empêchait de glisser des phrases semblables en plusieurs endroits de son *Traité* où il parle de la Palestine, de l'Égypte ? L'affirmation qu'il avait voyagé dans le Proche Orient, berceau authentique de toute science occulte, n'aurait pu qu'augmenter le respect pour sa personne et la foi dans son enseignement occulte, tandis que le fait d'avoir visité la Chine n'avait pas d'intérêt, à cette époque du moins. Je crois donc fermement que Martines est allé réellement en Chine, pour le simple et satisfaisant motif qu'il n'avait aucun avantage à mentir ou à imaginer sur ce point.

Un autre pays où l'on peut difficilement nier que Martines ne soit allé, c'est l'Espagne, si, du moins, l'on admet qu'il soit Espagnol. C'est en Espagne qu'est probablement née la cabale, ou, en tout cas, c'est là que furent écrits ses textes les plus importants. Peut-être, cela aide-t-il à comprendre la tournure d'esprit cabalistique de Martines, même si l'on ne veut pas admettre qu'il ait été Juif.

4. La descente dans l'Arène

L'époque où Martines a commencé son action d'initiation occulte est un point controversé de son histoire.

Le premier auteur qui a fixé une date est Thory. Dans sa table chronologique de la Franc-maçonnerie ³, on trouve les dates suivantes :

¹ *Martinésisme, Willermosisme, Martinisme et Franc-maçonnerie*, Paris, 1899, p. 6.

² *Op. cit.*, p. 146.

³ *Acta Latomorum*, Paris, 1815, t. I., p. 68.

« Anno 1754, Martinez Pasqualis compose le rite des Élus Coens et l'introduit dans quelques loges à Marseille, Toulouse, Bordeaux. »

« Anno 1768, Martinez Pasqualis apporte à Paris le rite des Élus Coens et fait une assez grande quantité de prosélytes, néanmoins ce rite ne fut organisé dans quelques loges qu'en 1775. Il fixa l'attention des Maçons [19] qui donnèrent aux loges du rite de Martinez le nom de loges Martinistes. »

La plupart des auteurs anciens ont, surtout quant à la première date, copié tout simplement Thory. Il en est ainsi, par exemple, pour J.-C. Besuchet ¹, Lenning ² et l'auteur de l'article Martinez Pasqualis dans la *Biographie universelle* ³. Plusieurs auteurs plus récents, puisant dans des sources certainement différentes, s'en tiennent à la même date. Il n'existe divergence notable que pour les lieux où Martines aurait fondé ses premiers établissements. Thory nomme Marseille, Toulouse et Bordeaux. Matter ⁴ qui, par sa mère, était petit-fils de Rudolph Salzman et avait hérité des documents originaux d'un groupe d'Initiés de Strasbourg, écrit que Martines avait initié depuis 1754, surtout à Paris, Bordeaux, Lyon et en d'autres villes de France. René Philipon ⁵ se référant à des archives dont il n'indique pas l'origine, précise que Martines a fondé en 1751 une loge de Juges Écossais à Montpellier. Gustave Bord ⁶, lui aussi sans spécifier de source, assure que Martines aurait institué son rit dès l'an 1751 et qu'il aurait trouvé bientôt des adhérents dans le midi de la France, surtout à Avignon, Toulouse, Marseille, Bordeaux.

Le Forestier, dans son œuvre magistrale et presque définitive, rejette ⁷ toutes ces assertions et croit que les premières données certaines et exactement référencées [20] se rapportant à l'activité de Martines, datent seulement de l'an 1760, époque à laquelle il se présenta aux loges réunies de Saint-Jean de Toulouse et, un peu plus tard, à la loge Josué à Foix. Cette opinion ne me semble pas complètement justifiée : du moment que plusieurs auteurs éloignés l'un de l'autre dans le temps et disposant de sources différentes s'accordent sur la date de 1754, il paraît raisonnable d'accepter celle-ci jusqu'à preuve contraire. De ce que ces auteurs nomment des villes différentes, on peut conclure que Martines a commencé son apostolat par un voyage de propagande rapide, peut-être entrepris dans le but de sonder le terrain.

5. La construction du Temple

Martines travailla depuis l'année 1754 et jusqu'à sa mort, survenue en 1774, à la construction de son Temple Coen. Donnons-en par ordre chronologique les résultats.

1754 :

A Montpellier, il fonde, le chapitre de Juges Écossais.

1754-1760 :

Il voyage dans toute la France méridionale et initie à sa doctrine des adeptes à Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse, Avignon.

1760 :

Il échoue à Toulouse dans les loges de Saint-Jean réunies, où il ne parvient pas à convaincre de ses pouvoirs évocatoires un comité de trois membres. A Foix, dans la loge de Josué, on le reçoit avec sympathie. Il y initie le lieutenant-colonel

¹ *Précis historique de l'Ordre de la Franc-maçonnerie*, Paris, 1829, t. I, p. 44, anno 1754. Martin Pasqual.

² *Encyclopaedie der Freimaurerei*, 1829, 1, S. 28. Voyez aussi la deuxième édition, Leipzig, 1865, t. II, p. 541.

³ T. XXVII, p. 320-321.

⁴ *Le Philosophe Inconnu*, Saint-Martin, p. 9 Paris, 1862.

⁵ *Nouvelle notice historique sur le Martinésisme et le Martinisme*, p. XII.

⁶ *La Franc-maçonnerie en France, des origines à 1815*, p. 244, Paris, 1909.

⁷ *Op. cit.*, p. 428.

de Grainville et le capitaine de grenadiers Champoléon. Il fonde un chapitre : le Temple des Élus Coens.

1761 :

Sous les auspices du comte Maillal d'Alzac, du marquis de Lescourt et des deux frères d'Aubenton, commissaires de la Marine, il est affilié à la loge « La Française » [21] à Bordeaux. Il y construit son Temple particulier. En sont membres, outre les quatre personnages indiqués ci-dessus, MM. de Case, de Bobie (commissaire de la Marine), Jull Tafar (ancien major des grenadiers royaux), les sieurs Morris et Lescombart.

1761-1766 :

Martines habite Bordeaux. Pendant les mois d'hiver, MM. de Grainville et Champoléon vivent en pension chez lui. La loge « La Française » prend en 1764 le nom de « Française élue Écossaise », pour indiquer qu'elle possède un chapitre secret de degrés supérieurs : le Temple Coen. En 1766, un décret de la grande loge de France abolit toutes les constitutions de grades supérieurs aux trois degrés symboliques. La loge suspend les travaux du chapitre Coen.

1766 :

Vers la fin de l'année Martines part pour Paris afin d'y constituer un organe central, sur l'autorité duquel il puisse s'appuyer pour la création ultérieure de ses chapitres Coens et qui puisse servir de base à l'ensemble de son Ordre.

Il instruit de sa doctrine Bacon de La Chevalerie, Jean-Baptiste Willermoz de Lyon, — qui se trouvait à Paris pour affaires commerciales —, Fauger d'Ignécourt, le comte de Lusignan, Henri de Loos ¹, de Grainville, Rozé, Bonnichon dit du Guers. Il fonde un chapitre composé de ces disciples.

1767 :

Parmi ces mêmes disciples, il en choisit quatre ou cinq pour constituer son Tribunal Souverain qu'il crée à l'équinoxe du printemps. Il nomme Bacon de La Chevalerie pour son substitut universel. En avril, il rentre à Bordeaux en passant par Amboise, Blois, Tours, Poitiers, [22] La Rochelle. A La Rochelle, il confère quelques-uns de ses grades au Vénérable Basset et à trois autres frères. En juin, il est de retour à Bordeaux et rouvre son Temple. En septembre, il se marie avec Marguerite-Angélique de Colas de Saint-Michel, nièce d'un ancien major du régiment de Foix.

1768 :

Cette année est riche en faits importants : Il est né un fils à Martines ; il lui est présenté Louis-Claude de Saint-Martin, officier à ce même régiment de Foix qui s'était déjà montré si riche d'hommes de désir ; de Grainville et de Balzac se trouvent pendant quelque temps auprès de lui ; Martines éprouve une grande difficulté avec deux membres de l'Ordre : le sieur Bonnichon, dit du Guers, et Blanquet. Enfin Willermoz est ordonné le 13 mars 1768, à Paris, au suprême grade de l'Ordre de Réau-Croix, par Bacon de La Chevalerie.

Tous ces faits ont une réelle importance pour l'histoire de l'Ordre.

a) Le fils de Martines fut baptisé le dimanche 20 juin 1768 à la paroisse Sainte-Croix à Bordeaux. L'intérêt de ce fait consiste en ce qu'aussitôt après le baptême, Martines donna à son fils la première consécration dans la hiérarchie des Élus

¹ Onésime Henri de Loos (1725-1785), alchimiste. Pseudonyme : Philanthropos. Thory l'a confondu avec le peintre Van Loo.

Coens. Il le destinait à devenir son successeur. Ce fils disparut dans la tourmente révolutionnaire. Du deuxième fils de Martines, né au commencement de juin 1771, on ne sait rien de plus que ce que Saint-Martin en écrivit à Willermoz le 8 juin : que c'était un gros garçon qui, à sa naissance, se portait à merveille. Avec ces deux fils de Martines s'est perdue en même temps la succession directe, dynastique, pourrions-nous dire, dans la souveraineté de l'Ordre des Élus Coens, ce qui n'est pas sans une certaine importance ésotérique. Selon ce que Willermoz a communiqué au baron de Türkheim dans la même lettre du mois de juillet 1821, à laquelle j'ai déjà fait allusion [23] plusieurs fois, Martines avait succédé lui-même comme Souverain Maître de l'Ordre, à son père qui, peu avant sa mort, lui avait donné les dernières ordinations ;

b) La personnalité de Martines et la puissance de son enseignement ont fait sur Saint-Martin une impression profonde et durable qui s'est maintenue jusqu'à la fin de sa vie. Il doit à Martines ce que la plupart des hommes anxieux du mystère désirent, quand ils ne le possèdent pas, et qu'ils méprisent quand ils l'ont obtenue : la preuve sensible, ou ce qui passe pour tel, de l'insubstantialité des énergies de l'esprit, de l'immortalité de l'âme, de la réalité des intelligences transcendantes.

D'autre part, Martines comme nous le verrons plus loin, doit beaucoup à Saint-Martin, qui, dès l'an 1771 et jusqu'au départ du Maître pour Saint-Domingue, lui servit de secrétaire privé ;

c) Affaire Bonnichon du Guers. En 1767, Martines connut à Paris un sieur Bonnichon, dit du Guers, qu'il éleva au grade de Réau-Croix et qu'il fit membre du Tribunal Souverain de l'Ordre. Cet homme aurait été Vénérable de la loge de l'Amitié de Lyon en 1765. Sa réputation était mauvaise et sa moralité encore pire. A peine arrivé au sommet de la hiérarchie de l'Ordre, il commit abus sur abus, prenant avec le rituel les libertés profanatrices, se rendant, presque sous les yeux du Maître, coupable de simonie manifeste, et le calomniant autant qu'il le pût.

Martines semble avoir eu dans cet homme une excessive confiance inspirée par une inexplicable sympathie. Il le défendit longtemps contre les avis et les accusations de Willermoz et des membres du Tribunal Souverain. Enfin, vers novembre 1768, convaincu des fautes de son disciple, Martines prit de sévères mesures contre lui et le chassa de l'Ordre. Si ces choses avaient encore besoin d'une confirmation, elles la recevraient amplement et sans conteste d'une correspondance inédite et très [24] intéressante du lieutenant-colonel de Grainville, Réau-Croix, comme Willermoz, correspondance que je reproduis à la fin de cette étude. On s'y convainc de la manière la plus claire du rôle subversif que le sieur Bonnichon du Guers voulut jouer. Voici ce que Grainville en écrit le 1 décembre 1768 à Willermoz :

« (du Guers) a fait réellement auprès de moi tout ce qu'il a pu pour m'en détacher (c'est-à-dire, me détacher de Martines) ; il n'a pu y réussir, il en est fâché et moi fort aise. »

De plus, on découvre encore dans la même lettre un autre tort de Bonnichon : il avait modifié les cahiers des trois grades bleus, de façon telle qu'ils rappelaient par trop leur origine maçonnique.

d) L'Ordination de Willermoz au grade de Réau-Croix. Le 13 mars 1768, Willermoz a été ordonné Réau-Croix, suprême grade secret de l'Ordre. Il est à remarquer que cette ordination eut lieu à Paris et par les mains de Bacon de La Chevalerie, substitut de Martines. Ces deux choses ont une grande importance. Il est hors de doute que la consécration de Willermoz a été prématurée. Tout

homme de désir qu'il était, il ne possédait qu'à un degré faible, très faible même, l'aptitude à réussir dans les cérémonies magiques. Il l'avait évidemment à un degré encore moindre que Saint-Martin qui a confessé « avoir peu d'astral ». Martines aurait certainement différé pour un temps assez long l'ordination que Bacon de La Chevalerie donna un peu à la légère. Il en est résulté une série de difficultés. Willermoz tarda beaucoup à obtenir un effet appréciable dans les opérations magiques de l'Ordre : il en attribua la cause au mauvais vouloir de Martines et à l'inefficacité de ses prescriptions. Ce fut à tort, évidemment : n'est point Mage qui veut ! En dépit du meilleur enseignement, celui qui n'est pas élu échouera dans l'œuvre.

Dans une lettre de Grainville adressée à Willermoz [25] et datée du 11 janvier 1770, il se trouve un passage fort mal rédigé, mais dont le sens est très beau et renferme un avertissement très sage : « Il est sûr que rien ne peut donner des droits à l'instruction dans cette classe (des Réau-Croix) qui n'est autre chose que l'expérience et que tout dépend de nous... L'on verra que promettre en ce genre signifie à peu près : cherchez, vous trouverez, priez, vous serez exaucés, frappez, l'on vous ouvrira. C'est donc de nous que dépend l'effet des promesses de Don Martines. Recevons donc ses instructions, profitons-en et tâchons de demander, de chercher et de frapper en vrais Réau-Croix. »

Toutefois si les déboires en magie de Willermoz ont causé quelque dissentiment entre lui et le Maître, il est indéniable que son affiliation à l'Ordre, comme aussi le commerce intellectuel et initiatique qui en résulte avec Martines ont exercé sur Willermoz, tout comme sur Saint-Martin, une influence qui dura jusqu'à la fin de sa vie. Les idées de Martines, son enseignement occulte, sa doctrine de la Réintégration ont marqué dans son esprit une empreinte profonde et indestructible. Quand, peu de temps après la mort de Martines, l'Ordre des Élus Coens se désagrégea lentement, c'est Willermoz qui versa la liqueur sainte dans des vases nouveaux : il créa dans la Stricte Observance, réformée par lui, les deux suprêmes grades occultes et très secrets des Chevaliers Profès et des Chevaliers Grands Profès qui, jusqu'à nos jours ont maintenu vivante la tradition sacrée au moins d'une partie de l'enseignement de Martines.

1769, 1770 :

Au commencement de l'année 1769, le sieur Bonnichon, dit du Guers, et un autre frère du nom de Blanchet ou Blanquet, qui avait joué son rôle dans la querelle avec Martines, furent contraints par le magistrat de quitter Bordeaux. Cette querelle attira une grande [26] attention sur Martines et son Ordre ; plusieurs Maçons d'une position sociale élevée demandèrent à être affiliés au Temple de la Française élue Écossaise. Il exista alors de nombreux groupes Coens en France : à Bordeaux, Montpellier, Avignon, Foix, Libourne, La Rochelle, Eu, Paris, Lyon, Versailles, Metz, etc. L'opposition contre l'Ordre Coen dans la Franc-maçonnerie cessa presque entièrement. Il sembla que l'Ordre allait prendre son essor. Mais, précisément à ce moment, au sein de l'Ordre même éclata le mécontentement de plusieurs membres. Il paraît incontestable que Martines fonda son Ordre sans une préparation suffisante. Les instructions et le catéchisme des différents grades, le rituel pour les cérémonies de loges, les prescriptions nécessaires pour les cas spéciaux, tout cela n'existait encore qu'à l'état imprécis et embryonnaire dans l'esprit du Maître, alors que les loges étaient déjà en plein fonctionnement.

Ce qui était pire encore, les adeptes supérieurs, les Réau-Croix, auxquels seules étaient réservées les opérations de magie théurgique, manquaient sur

plusieurs points des préceptes, conseils, indications les plus indispensables, tandis que dans les prescriptions existantes, les contradictions ne faisaient pas défaut.

Il était donc tout à fait naturel que les adhérents du nouvel Ordre et surtout ceux qui, comme Bacon et Willermoz, avaient la charge de diriger les groupes et de guider les efforts des moins avancés, se trouvèrent fort mécontents de cet état de choses. En outre, les Réau-Croix se trouvaient eux-mêmes fort embarrassés pour leurs propres recherches, études et opérations par l'insuffisance des instructions magiques secrètes ou les contradictions qu'elles présentaient.

De Grainville s'adressa aux Réaux les plus distingués pour leur exposer son point de vue sur cet ensemble de circonstances. Selon lui, Martines était dans une grande difficulté par suite du mauvais état de ses finances. [27] Ses affaires ne lui permettaient pas de se consacrer au travail autant qu'il l'aurait voulu et que ses élèves l'auraient désiré. Il était nécessaire que Martines vienne à Paris et y instruisse profondément son Tribunal Souverain. Mais, pour le permettre, il fallait payer les dettes du Maître à Bordeaux (un millier de livres) et lui garantir une espèce de pension pour qu'il puisse, à Paris, se donner complètement au travail.

Cette lettre, qu'elle ait été ou non inspirée par Martines, mit, comme le dit Le Forestier, le feu aux poudres. Les plaintes et les doléances plurent à Bordeaux. Martines adopta la tactique la meilleure en pareil cas : il ne répondit qu'après plusieurs mois, alors que le ressentiment de ses élèves s'était un peu calmé. Ce qu'il répondit contenait tant de vérité que les mécontents furent dans l'obligation de baisser le ton ; il leur reprochait en particulier d'être plus friands de hauts grades que soucieux de s'instruire. Quelques-uns des membres les plus influents de l'Ordre, parmi lesquels certainement Willermoz, se concertèrent et ils en vinrent à offrir au Maître de lui assurer un certain bien-être matériel pour qu'il puisse s'adonner de façon suivie aux travaux de l'Ordre.

Alors Martines admonesta avec fermeté ses disciples résipiscents : il refusa les subsides. Il ne voulait recevoir de récompense matérielle ou spirituelle que de Dieu même ; il était satisfait quand il pouvait ramener un homme dans son premier principe spirituel. D'ailleurs « la Chose » ne venait pas directement de lui, mais d'en haut. Il ne désirait ni augmenter le nombre de loges, car il était trop difficile de trouver de bons sujets, ni lever rapidement en grades les membres déjà initiés : qu'ils commencent par étudier profondément le peu d'instructions qu'il leur avait donné...

Il est probable que les disciples se le tinrent pour dit, du moins on ne connaît pas de document prouvant qu'ils revinrent à la charge. Pourtant, du point de vue pratique, [28] leurs récriminations paraissaient raisonnablement fondées. Ils avaient été appelés à faire partie d'un ordre sublime et ils s'apercevaient qu'il existait à peine une première esquisse de son organisation. On leur avait fait entrevoir les résultats les plus mirobolants d'opérations évocatoires de magie sacrée et ils avaient dû constater que l'Initiateur lui-même n'était pas encore fixé sur leur exécution, qu'il en devait encore établir les rituels, alors qu'il s'était vanté être en mesure de les leur communiquer.

D'autre part, du point de vue théorique, les arguments du Maître étaient irréfutables, car ce que les disciples avaient entrevu de manifestations, provenait selon toute apparence d'un monde supérieur et leur avait donné la certitude que Martines affirmait à juste raison posséder le redoutable secret de Magie théurgique qu'il n'indiquait que par ces mots : « la Chose ».

Ils se résignèrent donc. Le 11 janvier 1770 ^[1], de Grainville écrit à Willermoz : « Nous sommes toujours décidés à suivre D(on) M(artines) et à prendre de lui toutes ses instructions. »

Quant à Martines, on ne doit pas douter non plus que, si énergique qu'il se soit montré pour morigéner ses disciples rebelles, il dut reconnaître combien de ce qu'ils attendaient de lui était équitable. Il se mit donc, ou se remit enfin au travail pour organiser son Ordre, fixer ses rituels évocatoires et formuler dans un *Traité* le fond de sa doctrine.

Pendant les deux années qui nous occupent, Martines avait comme secrétaire, pour l'aider dans tous ses travaux, un certain Fournié. Cet homme est de ceux qui montrent à l'humanité actuelle, trop éprise des œuvres intellectuelles, qu'un ignorant, sans culture, sans instruction, presque illettré, peut être un vase élu de l'Esprit. Fournié a écrit un livre : *D'où nous venons, ce que [29] nous sommes, ce que nous deviendrons* ¹ d'une mystique naïve, mais profonde, plein de fadeurs mais où luisent aussi des éclairs révélateurs d'un monde où les valeurs s'apprécient suivant la Norme divine que chaque homme possède en puissance dans son cœur et non selon le nombre, le poids et la mesure des choses terrestres.

Mais tout en étant une âme mystique débordante de l'amour de Dieu le plus pur, Fournié ne possédait aucune des aptitudes nécessaires pour servir de secrétaire à un chef tel que Martines, si insoucieux de discipline, si peu enclin à l'ordre et au travail.

Les bonnes intentions du Maître de pouvoir enfin à l'organisation systématique de son Ordre, et de coucher par écrit sa doctrine, ne commencèrent en effet à se réaliser que pendant les années suivantes.

1771 :

Louis-Claude de Saint-Martin, après avoir été introduit en 1768 auprès de Martines par de Champoléon, de Grainville et de Balzac, ses camarades au régiment de Foix, et après avoir reçu les premiers grades de l'Ordre des Élus Coens, dut bientôt laisser Bordeaux et suivre son régiment qui prit garnison successivement à Lorient et Longwy. Mais au commencement de l'année 1771, Saint-Martin quitta le service militaire et retourna à Bordeaux auprès de Martines. Il remplaça auprès de lui, en qualité de secrétaire, Fournié, qui était parti à Paris pour se préparer à recevoir la tonsure dans le couvent des Grands-Augustins.

On peut dire que le véritable travail d'organisation commença avec la présence continue à Bordeaux de Saint-Martin.

Respectueux de la discipline militaire comme officier, habitué à la discipline intellectuelle comme homme d'étude, enfin volontairement soumis à la discipline du [30] devoir comme homme sainement moral, Saint-Martin a dû exercer sur Martines une pression inconsciente, une influence salutaire qui l'ont forcé au travail et qui l'ont cloué à sa tâche d'Initiateur, d'instructeur, de chef d'école, de fondateur de doctrine, d'organisateur d'un nouvel Ordre occulte. Les bons effets de cette action se manifestèrent bientôt. Pendant toute l'année 1771 et une partie de l'année 1772, une série de lettres et de paquets pleins de papiers importants partirent de Bordeaux vers le Tribunal Souverain et vers les loges Coens. C'est de cette période que datent le Grand Cérémonial du Grade de Grand Architecte, une Invocation pour le travail journalier, un tableau indiquant exactement la place

^[1] Dans le Tome II, L'auteur corrige : « Lire le 11 septembre 1770 ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

¹ Publié à Londres en 1801.

des bougies pendant les cérémonies, une liste des mots devant être employés pour la réception et l'ordination, un répertoire des mots usités dans l'Invocation journalière, différents renseignements sur le cérémonial, l'ordination de Grand Architecte, le Grand et le Petit Cérémonial des trois grades bleus, des cahiers des grades d'Élus et des trois Coens, le cérémonial pour la tenue des Assemblées, un catéchisme des grades bleus, le recueil alphabétique des noms et des hiéroglyphes des Prophètes et des Apôtres pour les reconnaître quand ils se manifestent pendant les opérations évocatoires, le texte de la petite Invocation.

En dehors et au-dessus de tout cela, pendant ces deux mêmes années, Martines s'est appliqué à écrire le fameux *Traité de la Réintégration* dont nous nous occuperons dans un prochain chapitre.

Il est incontestable que si Martines, avec l'aide de Saint-Martin, avait pu continuer sans interruption son travail, il aurait pu achever l'organisation de l'Ordre des Élus Coens, terminer son *Traité* doctrinal de la Réintégration et compléter ses instructions théurgiques. Nous aurions alors possédé et pu juger son œuvre intégrale d'Initiateur et de chef d'un Ordre occulte nouveau. La Fatalité ou la Providence en a décidé autrement.

[31] **1772 :**

Dans les premiers mois de cette année, Martines et Saint-Martin travaillèrent encore assidûment ; plusieurs instructions partirent pour Lyon. En outre, le Maître ordonna pour l'équinoxe du printemps les opérations évocatoires rituelles. A Lyon, ces travaux n'aboutirent à rien : une fois encore Willermoz ne réussit à obtenir aucune manifestation ou vision, aucune « Passe », comme on disait dans le langage conventionnel de l'Ordre. Mais Saint-Martin et Deserre eurent des manifestations évidentes, ce qui décida Martines à les ordonner Réau-Croix le 17 avril 1772.

Le 5 mai suivant, Martines s'embarqua pour l'île de Saint-Domingue afin d'y recueillir un héritage.

1773 :

Le Maître fonda à Port-au-Prince un Tribunal Souverain pour la colonie de Saint-Domingue, avec Cagnet de Lestère comme substitut du Grand Maître. En outre, il fonda une loge dans cette ville, ainsi qu'à Léogane. Dans une lettre du 12 octobre 1773, il écrivait à Willermoz que l'Ordre prospérait dans l'île. Enfin, il continua le travail de constitution : Deserre reçut de lui les instructions complètes pour tous les grades de l'Ordre et diverses règles et invocations pour les opérations magiques.

1774 :

Pendant toute l'année 1774 et presque jusqu'au moment de sa mort, Martines s'occupa fiévreusement des Élus Coens. Il termina le Statut général de l'Ordre et composa le rituel spécial pour l'initiation des femmes. Sa dernière lettre est du 3 août. Il l'écrivit rongé par la fièvre, dont il mourra, et tout autant par l'indignation que lui avait causée la nouvelle que plusieurs de ses chefs Réau-Croix (entre autres Bacon et Willermoz) s'étaient rapprochés de la Stricte Observance maçonnique d'Allemagne. Il mourut le mardi 20 septembre 1774. Le lieu de sa sépulture est inconnu.

[32]

II. – APRÈS LA MORT

Dans la lettre de Willermoz au baron de Türkheim que j'ai citée déjà plusieurs fois, il se trouve un passage des plus curieux :

« Au moment de sa mort, il fit à 2.000 lieues de là un salut d'adieu à sa femme occupée d'un ouvrage de broderie, et traversant la chambre en ligne diagonale du levant au couchant, d'une manière si frappante, qu'elle s'écria devant plusieurs témoins : « Ah, mon Dieu, mon mari est mort ! », fait qui a été vérifié et confirmé. »

A ce fait, que Willermoz dit vérifié et confirmé, les Chevaliers Grands Profès de Strasbourg et de Darmstadt, auxquels Türkheim le communiqua, ajoutèrent très peu de foi. Ils l'appelèrent une « Ordenslegende », une légende de loge. En effet, à cette époque, l'étude de ce genre d'événements métapsychiques était encore à faire. De nos jours, après les livres célèbres de Myers, Gurney et Podmore, et Flammarion, sur les fantômes des morts et des vivants, nous en sommes mieux instruits et on peut les envisager de toute autre façon. Chacun restant maître de croire ou de ne pas croire à la réalité de tel ou tel phénomène, personne ne peut nier que les faits télépathiques en général rentrent dans le cadre des possibilités avérées.

Celui qui, dans le cas de Martines, admet le fait raconté par Willermoz, peut y trouver une preuve de plus de la puissance dont Martines jouissait sur ce que les occultistes appellent « l'Astral » — En mourant même, il sut encore projeter dans l'atmosphère ambiante [33] assez d'énergie vitale psychique pour en impressionner sa femme restée en France.

Ceci reste encore dans les bornes de l'admissible. La fin de la même lettre de Willermoz porte une assertion qui les dépasse : L'on sait par l'étude importante et approfondie de M. E. Dermenghem ¹ que Willermoz et quelques-uns de ses amis et frères Grands Profès se sont occupés dès l'année 1785 du sommeil magnétique provoqué et de la lucidité somnambulique. J'ai prouvé dans un article paru il y a deux ans, que Willermoz avait découvert la lucidité somnambulique en 1784, donc bien avant le marquis de Puységur ². Or, au cours d'une des séances tenues par Willermoz et ses amis, la somnambule paraît avoir donné des informations sur l'état de Martines. C'est que ^[1] Willermoz expose à la fin de la lettre dont il est parlé ci-dessus.

Une autre communication sur l'existence d'outre-tombe de Martines se trouve dans le livre déjà cité de l'abbé Fournié. N'attribuant point une valeur objective à ces communications, je ne m'occuperai pas ici de leur contenu, mais je m'y référerai quand je traiterai des sentiments des disciples de Martines envers leur Maître.

[34]

¹ E. DERMENGHEM, WILLERMOZ, *Les Sommeils*, éd. La Connaissance, Paris, 1926.

² G. VAN RIJNBEEK. *L'Occultisme et la métapsychologie au XVIII^e siècle en France*, *Revue Métapsychique*, janvier-juin 1934.

^[1] Dans le Tome II, L'auteur corrige : « C'est ce que Willermoz expose ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

III. - L'HOMME ET LE MAÎTRE DANS L'OPINION DE SES DISCIPLES

1. *Le thaumaturge*

Martines avait, écrit Saint-Martin à Kirchberger, dans une lettre du 12 juillet 1792, des « vertus très actives », c'est-à-dire qu'il possédait la faculté de faire voir à ceux qui participaient à ses opérations magiques, des lueurs, des signes lumineux rapides, peut-être des apparitions passagères, ce qu'il appelait dans son langage des « Passes ». Chacun peut se former sur ces faits l'opinion qu'il veut. C'est ainsi que l'on peut en nier la réalité objective et croire que Martines savait habilement suggérer à ses disciples ces signes hallucinatoires. L'hypothèse qu'il se soit servi d'une espèce de lanterne magique comme l'aurait fait Schrepfer, n'a jamais été émise sur le compte de Martines. Enfin libre à quiconque d'admettre que Martines et ses disciples les mieux doués dans cet ordre de facultés, possédaient le secret de pouvoir imprimer à force de volonté ou à force de désir, leurs images mentales dans l'atmosphère « astrale » ambiante. Ce qui est certain, c'est que ses disciples, s'ils ont douté de lui à certains moments, ont presque tous fini par avoir foi dans ses pouvoirs psychiques.

Saint-Martin en a fait profession à plusieurs reprises et de nombreuses années après la mort de Martines.

Willermoz, dans une très belle lettre, datée de 1781, que je me propose de publier entière dans le livre que je prépare sur cet homme remarquable, écrit textuellement que Martines a prouvé son savoir par des faits, [35] et que le septième degré de l'Ordre (c'est-à-dire des Réaux qui est le septième, si l'on ne tient pas compte des trois grades symboliques) donnait les preuves de la réalité de sa science¹. On ne saurait être plus clair.

De Grainville, dans plusieurs lettres à Willermoz, que je publie à la fin de ce volume, exprime sa conviction absolue dans la réalité de la « Chose ». En voici deux exemples. Le 15 décembre 1768, à propos des calomnies du sieur de Bonnichon du Guers, il écrit : « Soyez sûr que quand même le Maître aurait tous les torts possibles, quand moi-même qui parle ainsi je me brouillerais avec lui, sois sûr, dis-je, que la Chose n'en subsiste pas moins. » Le 24 décembre 1770, il écrit que ce n'est pas Don Martines qui persuade ses disciples de la « Chose » mais que c'est la Chose elle-même qui attache à elle par l'évidence, la conviction et la certitude.

Quelle qu'ait été donc la nature des manifestations que l'Ordre des Élus Coens a obtenues, il est de toute évidence que les Réau-Croix qui en furent les témoins, ont été convaincus de leur réalité et par conséquent de la vérité de la « Chose ». Aucun d'eux n'a jamais songé à considérer Martines comme un charlatan. Ils ont vu en lui un homme par l'intermédiaire duquel, grâce à ses connaissances particulières, la Chose, c'est-à-dire le Monde des Esprits, pouvait devenir accessible aux sens.

2. *L'homme*

Il est certain que Martines a eu largement sa part de faiblesses morales ; il est évident aussi qu'il se laissait prendre aux apparences et facilement infatuer de

¹ Cf. *Documents*, XI.

sympathies soudaines ; il était peu économe, désordonné, incapable de maintenir une ligne de conduite sociale fixe et conséquente. Enfin, on l'a accusé d'immoralité [36] et de prodigalité. Toutefois, il est certain qu'il faut attribuer une partie de ce qu'on raconte sur lui à la tendance tout humaine à la médisance. A titre d'exemple, je reproduirais une phrase de la lettre déjà citée de Falcke à Mund : « il a enseigné pour de l'argent, mais ce qu'il avait gagné le matin, il le dépensait le soir avec des filles ; il était licencieux. »

Ce jugement semble être un écho de la fameuse anecdote de Bacon de La Chevalerie sur Martines, rapportée par le baron de Gleichen dans ses mémoires ¹. Martines y est peint par Bacon comme un homme plein de vices et de vertus, qui se permettait tout, malgré sa sévérité pour les autres. Il aurait pris de l'argent à ses disciples, les escroquant au jeu, puis il aurait donné cet argent au premier venu, quelquefois à un passant qu'il ne connaissait pas. Il se serait excusé de cette manière d'agir en disant : « J'agis comme la Providence, ne m'en demandez pas davantage ! »

Toutefois, Falcke reconnaît dans la même lettre, que l'adultère et l'homicide étaient considérés par Martines comme des péchés très graves. Il rapporte à l'appui de cette assertion une anecdote sur Bacon de La Chevalerie qui est caractéristique de la considération dont les pouvoirs surnaturels de Martines jouissaient parmi ses disciples. Bacon avait amené l'un de ses frères à l'accompagner dans une maison de tolérance. Martines, qui était à Bordeaux, lui écrivit qu'il en resterait malade quatorze mois et qu'aucun médecin ne pourrait le guérir, ce qui se vérifia exactement.

Il faut relever à propos des racontars de Bacon de La Chevalerie sur Martines, que les rapports entre ces deux ont été pendant un certain temps très tendus. Bacon paraît avoir été un disciple peu discipliné, un sage souvent très peu sage, un homme inconstant. [37] Peut-être il n'a pas toujours montré la discrétion voulue. Dans le chapitre V je traiterai la question si Martines a vraiment destitué Bacon de sa dignité de Substitut, Grand Maître, comme on l'a prétendu. Que cela soit advenu réellement ou non, il est évident qu'il doit y avoir eu une extrême aigreur dans les relations entre Martines et Bacon au moins dès l'année 1770. Cette aigreur explique les phrases violentes et certainement excessives par lesquelles Bacon a désigné Martines dans une lettre à Willermoz du 24 septembre 1775 ². Il l'y appelle à plusieurs reprises un coquin et un fripon, un fripon qui l'a trompé effrontément ; un fripon qui a emporté au tombeau le mépris que Bacon lui a voué... Tout cela paraît bien grave, mais ne l'est nullement. A l'époque où il écrivit cette lettre, Bacon était certainement plein de dépit, mais l'on se demande, si la cause de sa fureur ne doit se chercher peut-être dans les blessures que sa vanité personnelle avait souffert par les critiques et les attaques de la part de ses frères Coens, malcontents de sa conduite. Il est remarquable en tout cas, que dans la même lettre Bacon attribue tant d'importance à sa dignité de Substitut Grand Maître : cette autorité qu'il avait reçue de Martines, il dit expressément de la vouloir conserver et que nulle créature humaine peut la lui ravir. Voilà bien l'importance donnée à un grade conféré par un « fripon » ! Évidemment, dans son for intérieur Bacon conservait un grand respect pour Martines. Cette impression se renforce quand on lit dans une lettre successive que Bacon et Willermoz continuent à s'occuper tranquillement de diverses affaires de l'Ordre des Élus Coens : des cahiers à

¹ Ch. H., baron DE GLEICHEN, *Souvenirs* Paris, L. Techener, 1868, p. 153.

² Voir *Documents*, XII.

copier, de grades à conférer. Dans le chapitre V nous examinerons d'autres lettres, écrites trente ans plus tard, où Bacon se montre toujours encore fier de sa qualité de Réau.

[38] De Grainville, dans ses lettres à Willermoz ¹, nous trace de Martines un portrait sincère et infiniment plus objectif : il reconnaît les torts (lettre du 15 décembre 1768) et les inconséquences du Maître (1er juin 1769 et 11 novembre 1772). Il critique la fureur de réceptions dans l'Ordre, souvent prématurées : « Mais que faire ; il faut bien qu'il vive et fasse vivre sa famille. » Voilà, soit dit entre parenthèses, résolu le problème des ressources de Martines : il vivait des revenus que lui procuraient ses fonctions de Grand Maître de l'Ordre, et aucun contemporain ne songeait à l'en blâmer. Si Martines avait pu vivre à Paris, il lui eût été possible de rembourser les avances faites « par les revenus des constitutions (de loges) qui, alors, se seraient multipliées » (lettre du 12 février 1770). Cette manière de vivre, en tirant des ressources de l'organisation de l'Ordre maçonnique ou para-maçonnique, dont il était le grand Maître, paraissait donc, à cette époque, logique, morale et normale. En outre, de Grainville reconnaît ouvertement que Martines était incapable de construire son Temple du fondement au faite : « L'Ordre livré à Don Martines seul ne prendra jamais. » La chose est nette, mais il faut lire la suite : « Je rends justice à Don Martines. Cet homme-là conduit par un homme droit et zélé dans l'Ordre, étonnerait par son goût et son assiduité au travail autant que par les nouvelles choses qu'il produirait sans cesse. Mais aussi il faudrait qu'il n'eût plus de dettes sur le corps ni d'inquiétude pour le lendemain. »

On ne saurait être plus droit et plus humain dans son jugement sur un homme qui, de toute évidence, a possédé des qualités extraordinaires obscurcies par des faiblesses inconcevables.

Parmi ces faiblesses, je rappellerai encore une fois la sympathie déraisonnable et la confiance sans bornes que [39] Martines a montrées pour le sieur Bonnichon dit du Guers qui l'a trahi de la manière la plus indigne. Cela n'empêche pas que deux ans à peine après cet épisode dramatique, durant son deuxième séjour à Paris au cours de l'année 1771, le Maître était accompagné d'un frère nommé de La Borie qu'il appelait « mon second moi-même ». Il faut encore citer comme un autre exemple de ces engouements, l'infatuation de Martines pour Bacon de La Chevalerie. Sur ce sujet, il existe un document tout à fait clair c'est une lettre adressée à Willermoz, datée de Strasbourg, 3 décembre 1782 ² où Salzmann exprime son étonnement que Martines ait accordé tant de droits et prérogatives à Bacon et qu'il l'ait avancé dans la dernière classe de l'Ordre ; l'explication, pour Salzmann, ne souffre aucune difficulté : « C'est que nonobstant son sublime état, il restoit homme, et sujet à se tromper. »

Le Maître était donc un homme aux sentiments soudains et irréfléchis, ce qui, du moins dans le cas du sieur Bonnichon, lui a joué un bien mauvais tour.

Somme toute, notre jugement sur Martines concorde avec celui que Willermoz formule dans sa lettre à Turkheim du mois de juillet 1821 : « Ses inconséquences verbales et ses imprudences lui ont suscité des reproches et beaucoup de désagréments, mais il était plein de cette foi vive qui les fait surmonter. »

3. Le Maître

¹ Voir *Documents*, VIII.

² Conservée dans la bibliothèque de feu M. Bréghot du Lut, au château de Confolin.

Les disciples intimes de Martines ont tous été persuadés qu'il était un Initié d'ordre supérieur. On sait l'estime dont Saint-Martin a fait profession à son égard dans sa correspondance avec le baron de Liebesdorff. D'un ordre différent, mais tout aussi convaincantes, sont [40] les nouvelles que deux élèves ont données de Martines après sa mort.

Dans son livre, *Ce que nous sommes, etc...*, l'abbé Fournié relate les visions qu'il eut. C'est ainsi qu'il raconte avoir été visité en 1776, deux ans après la mort de celui-ci, par Martines qu'accompagnaient le père, la mère et une sœur de Fournié ainsi qu'un ange. Notons que ce fait s'est passé avant que Mesmer et Swedenborg aient propagé leur doctrine magnétique et pneumatologique.

Près de vingt années plus tard, Fournié écrit encore à Franz von Baader que « l'un des Sept Esprits » a reposé sur Martines et qu'il considère Martines lui-même comme l'un de ces sept bons esprits dont on ne peut comprendre la vraie nature qu'en lisant le livre des Machabées, esprits qui sont invisibles comme les sept tribus disparues d'Israël, mais qui continuent à agir de leur asile invisible sur le monde profane ¹.

Plus éloquents encore sont les témoignages de Willermoz. Au mois de novembre 1772, il écrit au baron de Lansperg, Vénérable de la Loge la Candeur à Strasbourg : « Quelques heureuses circonstances me procurèrent dans un de mes voyages (à Paris) d'être admis dans une société bien composée et peu nombreuse dont le but, qui me fut développé hors des règles ordinaires (c'est-à-dire oralement) me séduisit. Dès lors tous les autres systèmes que je connaissais (car je ne puis juger de ceux que je ne connais pas) me parurent futiles et dégoûtants. C'est le seul où j'ai trouvé cette paix intérieure de l'âme, le plus précieux avantage de l'humanité relativement à son être et à son principe. ² » Dans une lettre un peu postérieure il écrit au fameux Von Hund : « Dans un de mes voyages en 1767, j'eus le bonheur d'être admis dans une société maçonnique peu connue et bien composée. La sublimité de l'objet dont [41] elle s'occupe et de la vérité duquel il n'est plus permis de douter dès que l'on est parvenu au dernier grade exige la plus grande circonspection et entraîne à des longueurs infinies ³. »

On objectera peut-être que ces phrases chaleureuses écrites peu après le départ de Martines pour Saint-Domingue n'ont qu'une valeur relative : l'impression suggestive de la personnalité exceptionnelle du Maître était encore toute fraîche et vivante dans l'âme de Willermoz. Voyons alors ce qu'il écrit en 1818, donc trente ans après la mort de Martines, dans une lettre au baron de Türkheim. On y trouve la phrase suivante : « ...la pierre de touche que mon Initiateur (Martines de Pasqually) *auquel je tiens de coeur et d'âme*, m'avait mis dans mes mains, pour distinguer au besoin, l'or d'avec le cuivre... ». Trois ans plus tard, à la fin de la lettre au même destinataire, dont, j'ai déjà reproduit, plusieurs passages, il se trouve encore une impressionnante communication : « J'ai appris... par une autre voie sûre (la somnambule) que Don M. a expié dans l'autre monde par des souffrances pendant plusieurs années, ses fautes et ses imprudences humaines, et qu'il a ensuite été récompensé de sa grande foi et élevé à un haut degré de béatitude, où il a été vu, portant sur la bouche le signe respectable du sacerdoce et de l'épiscopat. »

¹ Fr. VON BAADER'S, *Nachgelassene Werke V*, 365. Lettre de Baader à Z..., datée le 15 octobre 1821.

² Fr. VON BAADER'S, *Nachgelassene Werke V*, 365. Lettre de Baader à Z..., datée le 15 octobre 1821.

³ STEEL MARET, *Archives de la Franc-maçonnerie*, collège Métropolitain de France à Lyon, II Province dite d'Auvergne, 1765-1852, 1^{re} livraison. Lyon, 1893.

Même en admettant, que la « Voyante » ait consciemment ou inconsciemment, rendu seulement les convictions de Willermoz lui-même, il reste que sa vision est extraordinairement instructive en ce sens que, précisément, elle nous fait connaître l'idée que Willermoz se faisait de son Maître et Initiateur Pasqually : il le considérait comme le digne représentant d'un sacerdoce des plus élevés et comme un adepte supérieur.

IV. – L'ENSEIGNEMENT DE MARTINES

Pour se former une idée de l'enseignement de Martines de Pasqually, il nous reste trois sortes de documents : 1° Son *Traité de la Réintégration des Êtres dans leurs premières propriétés, vertus et puissances spirituelles et divines* ; 2° les rituels et catéchismes de son Ordre des Élus Coens ; 3° les lettres sur les opérations magiques adressées par le Maître à Willermoz.

Le *Traité* contient la doctrine secrète : il traite de la chute de l'Esprit, de la chute de l'Homme dans la matière, de l'Histoire occulte du Cosmos et de la Terre, du rôle ésotérique du Mal et des puissances démoniaques, et enfin de la possibilité d'un retour de l'humanité à son premier état de gloire. Les rituels et catéchismes de l'Ordre exposent cette même doctrine, mais en la voilant sous les broderies et les ornements de détails légendaires et fantaisistes suivant le procédé maçonnique. Ils enseignent également comment l'homme peut se purifier et essayer de se rendre digne de jouir, après la mort, de la totalité de ses privilèges primitifs.

Enfin, les lettres à Willermoz enseignent les moyens théurgiques pour se mettre en rapport avec les esprits des sphères supérieures et suprêmes.

[42]

1. La théurgie de Martines d'après ses lettres

La magie du Maître a de nombreux points de contact avec les cérémonies théurgiques de tous les peuples dont la tradition nous a conservé les détails.

L'opérant traçait un ou plusieurs cercles sur le sol ; [43] ils étaient les symboles de l'isolement de l'adepte, les remparts fluidiques élevés par sa volonté aimantée contre les puissances du Mal. Il plaçait une ou plusieurs lumières dans ces cercles et y traçait des symboles ou hiéroglyphes. Martines, dans une lettre vergée de la main de Saint-Martin, en écrit à Willermoz en date du 13 mars 1770 ¹. Il y prescrit qu'on doit faire sept prosternations : la première au cercle de retraite, la seconde à la lettre M. R., la troisième à la lettre W. G., la quatrième à la lettre R. A. P., la cinquième à la lettre Z., la sixième à la lettre I. A., la septième à la lettre I. W. La signification de ces lettres nous échappe complètement.

Cela fait, l'opérant, — préparé par un certain régime de vie, des jeûnes et des prières, et purifié par l'encens — commençait ses invocations. Il s'agissait, pour les moins Initiés, d'exorcismes qui servaient à chasser les

¹ Cette lettre se trouve dans la collection Papus, qui n'a reproduit que quelques lignes dans son livre sur Martines de Pasqually, 1895.

[Dans le Tome II, L'auteur corrige : « Dans la note (1) j'ai affirmé par erreur que Papus n'avait reproduit que partiellement la lettre de Martines à Willermoz du 13 mars 1770. En réalité, il l'a insérée *in-extenso* ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

mauvaises influences et pour les Initiés plus avancés ¹, d'évocations véritables : le mage faisait appel à des entités spirituelles supérieures et les priait de lui apparaître ou pour le moins de lui donner un signe de leur attention ou condescendance.

Les opérations étaient d'importances diverses : il y en avait de très simples, exécutées jour par jour (Invocations journalières) ; de plus amples, exécutées trois jours de suite (Invocations des trois jours) qui s'accomplissaient pendant la lune croissante. Enfin, il y avait, deux fois par an, la plus importante des opérations : le Travail d'Équinoxe. Tous les disciples arrivés au plus haut grade de l'initiation de l'Ordre de Martines y participaient chacun dans sa résidence et tout l'Ordre concourait sympathiquement dans l'œuvre où son chef, le Grand Souverain, le précédait.

[44] En quoi consistaient les manifestations surnaturelles que les disciples de Martines voulaient obtenir du monde occulte qu'ils indiquaient par le mot vague de « la Chose »? C'étaient des phénomènes optiques, plus rarement acoustiques ; des sons, des voix, plus souvent des étincelles, des lueurs colorées, des figures de feu fugaces, de rapides apparences, peut-être même des apparitions. Tout cela s'appelait « des Passes » dans le langage conventionnel des initiés. Ces Passes assuraient que les Entités spirituelles évoquées par l'opérant avaient obéi à son appel et lui avaient fait entrevoir une partie de leur « forme glorieuse ».

L'importance d'obtenir une Passe consistait pour les opérants dans le fait que cela était le signe de leur « réconciliation », c'est-à-dire de la certitude qu'après leur mort ils seraient « régénérés » ou, autrement dit, admis dans la sphère surcéleste en attendant d'être réintégrés complètement dans les premières propriétés, vertus et puissances spirituelles du premier homme avant sa déchéance.

Avoir obtenu une Passe signifiait donc pour l'opérant qu'il avait reçu le sceau invincible de la divinité, la garantie absolue du salut.

2. *Les rituels et catéchismes de l'Ordre des Élus Coens*

Je traiterai dans un chapitre spécial de la constitution de l'Ordre des Élus Coens, j'aurai alors à revenir sur quelques points des enseignements que je ne fais qu'approcher ici.

Les cahiers des grades Coens se basaient sur le *Traité de la Réintégration*. Ils faisaient entrevoir, voilés et embellis de légendes bibliques, ils abandonnaient, pour mieux la reprendre et développer ultérieurement, la doctrine de la chute et la théorie de la régénération. Ils [45] indiquaient vaguement, et comme de loin, dans les grades inférieurs, puis de plus en plus ouvertement dans les grades supérieurs, surtout dans le grade suprême de Réau-Croix, la nécessité des opérations d'exorcisme, de propitiations, d'évocations magiques et théurgiques.

Les cérémonies qui accompagnaient et symbolisaient ces enseignements, étaient compliquées de multiples détails et imaginées par une fantaisie ardente.

¹ Cf. le chapitre sur la Hiérarchie de l'Ordre Coen.

3. Le « *Traité de la Réintégration* »

Le *Traité de la Réintégration* de Martines a été l'Évangile de l'Ordre des Élus Coens. La lecture en était probablement réservée aux seuls membres du grade le plus élevé de l'Ordre : aux Réau-Croix. Il n'a existé du *Traité* que de rares copies manuscrites, peu ou point collationnées et présentant, pour ce motif, d'assez nombreuses variantes. Il doit en avoir été comme de tous les écrits du Maître, qui, en général, étaient remplis « de contradictions, de transpositions, de fautes enfin partout ¹ ». Le *Traité* se vendait aux intéressés à un prix élevé, ce qui était raisonnable, en raison des grands frais qu'entraînait l'exécution des copies. Plus loin, je m'efforcerai de dénombrer les copies authentiques connues du *Traité* et de définir leurs caractères distinctifs. Enfin, dernier fait à noter, il n'a été imprimé pour la première fois qu'en 1899.

a) *Contenu du Traité*

Le *Traité* voulait être, à la manière du Zohar, un commentaire ésotérique et un complément pseudo-historique du Pentateuque. Dans de longues périodes d'une syntaxe douteuse, le Maître expose la première émanation d'essences spirituelles ; la prévarication de certaines [46] d'entre elles et, pour former la prison et la punition des esprits pervers, la création de la matière. Ceux des esprits premiers émanés de la sphère divine qui n'avaient pas prévariqué, furent divisés par Dieu en deux classes : celle des esprits supérieurs, que Martines appelle la sphère surcéleste, et celle des esprits majeurs auxquels fut réservée la sphère céleste.

La matière, prison des esprits pervers, est dénommée par Martines : sphère terrestre.

Pour garder les esprits pervers, Dieu créa le premier Homme ou Mineur spirituel Adam, mais celui-ci, tenté et trompé par les esprits qu'il devait contrôler, prévariqua à son tour et fut puni d'une manière analogue à celle des esprits pervers : il dut quitter « la forme glorieuse pour revêtir une forme matérielle passive et sujette à la corruption », et il fut banni de la sphère céleste dans la sphère terrestre.

Tout ceci n'est qu'une version plus ou moins ésotérique de ce que l'on peut lire dans les premiers chapitres de la Genèse. Mais ce qu'il y a d'original et de profond dans l'exposé de Martines, c'est la définition de la nature de la faute commise par les esprits premiers émanés et par Adam. Le crime des esprits fut d'avoir voulu créer « des créatures spirituelles qui dépendraient immédiatement d'eux-mêmes, ainsi qu'ils dépendaient de celui qui les avait émanés ». Dieu coupa court à cette tentative avant qu'elle passât en acte. Il la fit avorter pendant qu'elle était encore en conception : « leur pensée et leur volonté mauvaises ayant été tuées par le Créateur qui arrêta aussitôt et prévint l'acte de l'opération de cette volonté ! »

Leur faute fut donc d'avoir voulu créer non point des essences spirituelles selon les intentions de Dieu, mais des êtres soumis seulement à eux-mêmes.

La faute d'Adam fut analogue : il voulut créer des êtres spirituels ressemblant à lui-même sans se soucier [47] si l'esprit du Créateur était en jonction avec lui. Au

¹ De Grainville à Willermoz, le 14 mars 1774, à propos de quelques cahiers de grade. Voir *Documents*, VIII.

lieu donc « d'une forme glorieuse il ne retira de son opération qu'une forme ténébreuse... une forme de matière ». Ce fut Ève ou l'Hommesse.

Ces deux fautes commises au commencement du Temps par les premiers Êtres spirituels, tels que Martines nous les décrit, résument toute la tragédie de l'humanité depuis ses origines jusqu'à nos jours. Le Dieu qui est en nous veut créer ; sur le plan céleste ses œuvres échouent, avortent, meurent avant d'être passées de conception en acte : sur le plan temporel, la volonté de créer des valeurs spirituelles pures se trouve déviée : tous nos efforts ne réussissent qu'à produire des « formes de matière », piètres reflets de la forme glorieuse de nos rêves orgueilleux. Ainsi conçue, la narration de la double chute suivant Martines peut se rapporter aux efforts et aux désillusions de la vie quotidienne de tous les hommes conscients et surtout de tous les hommes de désir.

Le *Traité* continue à exposer l'histoire d'Adam. Le pardon lui fut accordé, mais ayant reçu l'ordre de reproduire des « formes semblables aux leurs », le couple Adam-Ève y mit au commencement trop de zèle matériel, ce qui retarda « son entière réconciliation ». Parmi les enfants ainsi procréés se trouve Caïn. Plus tard, « Adam et Ève coopérèrent » à créer la forme d'un fils Abel « par une opération » exécutée « sans excès de leurs sens matériels ». « Le Créateur ne put se refuser de correspondre à leur opération, en constituant à la forme qu'ils avaient opérée un être mineur doué de toute vertu et sagesse spirituelle divine ». On a, en lisant les passages du *Traité* se rapportant aux cohabitations d'Adam et d'Ève l'impression que Martines anticipe sur la soi-disant Magie sexuelle qui jouit actuellement d'un certain succès ¹.

[48] Après le meurtre d'Abel par Caïn, « Adam conçut... au gré du Créateur une troisième postérité qu'il nomma Seth ». Toute l'humanité descend de Caïn et de Seth. La lignée de Caïn qui se continue après le déluge par Cham embrasse les hommes aux tendances grossières : ils sont prisonniers de la matière et jouissent de leur maîtrise sur elle. La postérité de Seth qui se continue par Sem et Japheth possédait à l'origine « toutes les connaissances spirituelles divines, que Seth lui avait communiquées ».

Malheureusement pour le genre hominal la postérité de Seth « ne tarde pas à se corrompre par son alliance avec la postérité de Caïn ». Voilà où l'humanité actuelle en est : dans ses membres agissent en un mélange inextricable, d'une part, les ardeurs vers les réalisations matérielles, les jouissances dans et par la chair et les tentations démoniaques perverses, et, d'autre part, les souvenirs et les désirs s'élançant vers une spiritualité sans entraves. Condition lamentable, mais qui pourrait être pire encore !

Heureusement le *Traité* nous donne une consolation importante. Fidèle en cela à toutes les traditions ésotériques du monde, Martines nous apprend qu'il vit parmi nous, des êtres chargés de travailler à notre « réconciliation ». Ce sont des Esprits Mineurs Élus, nés « par la seule volonté et l'opération divine ». Ce sont donc, pour parler un langage moderne, des esprits supérieurs incarnés non par nécessité mais par le dévouement aux pauvres humains, qu'ils veulent secourir par le sacrifice de leur liberté spirituelle. Ainsi l'échelle des entités spirituelles se complète : du Mineur en privation (l'homme vulgaire), nous remontons par le Mineur réconcilié au Mineur régénéré. Le Mineur Élu forme transition avec les

¹ RANDOLPH, *Magia sexualis*. Trad. française par Maria de NAGLOWSKA. Paris, R. Félin, 1931.
[Dans le Tome II, L'auteur corrige : « L'éditeur de la Magia Sexualis de Randolph n'est pas Félin, mais Téliin. ».
Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

esprits libres supérieurs et magiques des sphères céleste et surcéleste, dont la hiérarchie aboutit à Dieu.

Le *Traité* contient encore une masse d'informations [49] occultes, ésotériques, mystiques sur de multiples sujets : cosmologie, géométrie, histoire sacrée ; science occulte des nombres ; doctrine du symbolisme biblique. Il fournissait la base théorique et théosophique des opérations magiques et traçait d'une manière plus ou moins abstruse les limites, le but, la Fin que les initiés pouvaient atteindre dans leurs travaux théurgiques : le signe donné par un esprit majeur de la réconciliation de l'opérant avec Dieu.

Dans le *Traité*, se trouvaient aussi, éparpillés, des enseignements admirables sur la lumière astrale. Martines l'a indiquée sous la dénomination curieuse d'axe feu central. Il est très remarquable de constater comment Martines conçoit l'importance de l'astral et de ce que l'on serait tenté d'appeler par un terme théosophico-anthroposologique : l'éther vital, pour la vie des animaux et des plantes.

Le manque total d'ordre, de système, de subdivisions logiques du *Traité*, rendent extrêmement difficile de trouver et de retrouver ce que l'on veut y chercher. Les notions quelles qu'elles soient sont exposées partiellement. Chaque sujet est abandonné brusquement, repris plus tard, laissé à nouveau, repris, remanié à propos ou hors propos, avec un défaut total du plus petit effort didactique. La lecture du *Traité* en est rendue désespérante, mais il s'y trouve nombre de traits de génie, où Martines se montre, à bien des égards, le précurseur de théories et connaissances développées très longtemps après lui !

Je ne m'occuperai pas en détail du reste du contenu dogmatique du *Traité*. M. Le Forestier l'a analysé magistralement et je renvoie à son livre le lecteur avide d'enseignement théosophique. Pour ma part, je me limiterai surtout aux données historiques.

Une seule remarque me soit permise. On a discuté beaucoup sur l'origine des idées de Martines. Molitor et Le Forestier s'efforcent à trouver leur origine dans la [50] cabale juive. Vulliaud se moque de cette opinion, sans toutefois se donner la peine d'y substituer une hypothèse vraisemblable. Franck fait de Martines un pur Talmudiste. Viatte écrit à ce propos : « c'est à se demander s'il l'a bien lu. Je ne sache pas que le Talmud présuppose la divinité de Jésus-Christ. Or ôtez cette croyance du système de Martines, et peu de chose en restera ¹. » Viatte admet que Martines fut Rose-Croix et que sa philosophie peu originale constitue une survivance en plein XVIII^e siècle français du néoplatonisme alexandrin, de la Gnose enfin.

Il me semble qu'il soit oisif de s'efforcer outre mesures à trouver une « origine » à l'enseignement de Martines. Dans l'ordre d'idées dont il s'agit, l'origine de toute doctrine ésotérique est commune. Dans tout enseignement ésotérique il faut nettement distinguer la forme et le fond. Le fond provient en dernier moment du contact plus ou moins intime que l'esprit du Maître a pu prendre avec la source de toute vérité : qu'on appelle celle-ci la sphère des idées, le monde spirituel, ou enfin : Dieu. Ce fond est unique et identique chez tout mystique, chez tout vrai Maître de l'Occulte. La forme, dans laquelle il travestit cette part de la Vérité Une qui lui a été révélée est changeante et variée. Elle dépend de la race de l'auteur, du temps où il a vécu et des enseignements préparatoires que lui-même a reçus.

¹ VIATTE, 1922. Voyez la bibliographie au n° 59.

Évidemment, il est plus important de pouvoir apprécier exactement la valeur du fond d'une doctrine, que connaître la parentèle que sa forme présente avec d'autres manifestations analogues d'autres Maîtres, d'autres temps, d'autres contrées.

Or il me paraît certain de toute certitude que Martines ait atteint la source des connaissances transcendantes et qu'il y a puisé à profusion l'eau limpide et [51] pure. Malheureusement, la cruche dans laquelle il l'a transportée jusqu'à nous était bien peu appropriée à cette fonction. Martines en voulant traduire les vérités acquises dans le langage humain, s'est servi des moyens que sa propre éducation intellectuelle et ses propres études mettaient à sa disposition : les littératures cabalistique, gnostique, magique tour à tour lui ont fourni des termes d'expression, des formes de pensées, des tournures de phrases qui l'ont fait supposer cabaliste, Juif, néoplatonicien, plagiaire d'Agrippa.

Mais au fond, il n'est que lui-même, et sa doctrine est vraiment le résultat de ses recherches propres dans le domaine du mystère.

b) Composition du Traité

Comment, le Traité a-t-il été composé ? Nous possédons sur son origine un intéressant échange de vues dans la correspondance du baron de Türkheim avec Willermoz. L'origine en est longue à exposer, mais elle mérite d'être connue. Je l'expose aussi brièvement que possible.

Dans les trente premières années du XIX^e siècle, des groupes de Maçons allemands appartenant aux plus hauts grades de la Stricte Observance réformée et formant des chapitres, ou plutôt des Collèges de Chevaliers Grands Profès, se sont intéressés vivement à Martines de Pasqually et à son Ordre. Le chef de ces groupes, était le Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt, frère puîné du Landgrave Louis X (plus tard Grand-duc Louis I^{er}) et délégué Grand Maître Général de l'Ordre de la Stricte Observance.

Ces groupes se composaient : à Darmstadt, en dehors du Prince Chrétien, du secrétaire privé du Grand-Duc, Andreas Schleiermacher (1787-1858), philologue de grande valeur. A Strasbourg, nous trouvons Rudolph Salzmann (1749-1821), théosophe éminent, le major au service Russe Chrétien Daniel von Meyer (?-1824), le [52] baron Jean de Türkheim (1760-1822), diplomate et historien de valeur. A Francfort, nous rencontrons le P^r J.-F. Molitor (1779-1860), historien, philosophe, cabaliste ; le sénateur J.-F. von Meyer, neveu du major Chrétien, le soi-disant Meyer de La Bible (1772-1849), théologue et égyptologue remarquable et J.-W. von Metzler^[1] (1755-1837), *doctor juris* et un des bourgmestres de Francfort.

A ces membres, il faut ajouter encore le Prince Charles de Hesse-Cassel (1744-1836), gouverneur du Slesvig-Holstein, Grand Maître Général de l'Ordre de la Stricte Observance, Chevalier Grand Profès lui aussi, qui était en correspondance suivie avec la plupart des personnes que je viens de nommer.

Tous étaient fort érudits en matière de maçonnerie occulte : ils avaient, de plus, une culture générale très étendue et étaient doués d'une intelligence peu ordinaire. Parmi eux, ce fut le Prince Chrétien qui eut le désir le plus vif de

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « Ligne 6 : J. W. von Metzler ; lisez : W. F. von Metzler. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

pénétrer le mystère de l'initiation supérieure de Martines, et cette préoccupation dura près d'un demi-siècle (de 1780 à sa mort, en 1830). On trouve dans sa correspondance et dans son carnet de notes des traces très intéressantes de ce désir qui, d'ailleurs, ne fut satisfait qu'en partie. Il réussit à se procurer un exemplaire du *Traité de la Réintégration* et les catéchismes des grades (les réponses seulement), depuis celui d'apprenti symbolique jusqu'à celui de Grand Architecte. C'est probablement de Raimond, ancien Maître des Postes à Besançon, qui lui procura ces derniers. Quant au *Traité*, l'exemplaire qu'il posséda fut celui de l'Élu Coen Jean Frédéric Kuhn, exemplaire qui, après la mort de ce dernier, était devenu la possession du Fr. Tiemann. Mais quant à l'enseignement secret des Réaux, le Prince Chrétien ne parvint jamais à en avoir la moindre information. Willermoz et son héritier spirituel Joseph du Pont se refusèrent, tous deux, courtoisement, mais [53] inébranlablement, à révéler au Prince Chrétien quoi que ce soit sur l'enseignement secret et les travaux des Réaux, malgré ses prières instantes et répétées.

Le *Traité* fut étudié à fond par les groupes de Grands Profès de Darmstadt, Francfort et Strasbourg ¹, et il motiva l'échange d'une correspondance suivie. Dans une lettre du 3 mai au Prince Chrétien, le major von Meyer écrit que Molitor lui a rapporté qu'un certain Hirschfeld « s'est mis en tête de vouloir rétablir l'Ordre des frères d'Asie. Les manuscrits qu'il possède doivent être fort intéressants, mais il ne les fait voir à personne... Hirschfeld prétend qu'une partie au moins sont les mêmes que Martines Pasqually a communiqués à ses disciples, mais que les siens sont plus corrects et que dans l'année 1790 ou 1791, en passant par Strasbourg, il l'avait prouvé à Saint-Martin ». Dans une lettre écrite plusieurs mois après, von Meyer avance que Franz von Baader croit posséder des manuscrits de Martines Pasqually : il demande d'emprunter au Prince Chrétien l'exemplaire du *Traité de la Réintégration*. Von Meyer pense que von Baader ne tirera pas grand profit de cette lecture : « Les manuscrits de Pasqualis doivent avoir été écrits originairement en arabe, par leur auteur Al Rachath, traduits ensuite en chaldéen par Rachpah et de nouveau traduits en langue espagnole, et au bout de compte en français. » Ces manuscrits doivent avoir perdu beaucoup par toutes ces traductions ! Le Prince Chrétien, dont la [54] curiosité fut excitée par cette extraordinaire filière de langages par lesquels le *Traité* aurait passé, profita, quelques années plus tard, de la correspondance commencée en 1818 entre Türkheim et Willermoz, pour faire interroger ce dernier à ce sujet.

Türkheim ramena à de plus justes proportions la fable compliquée qu'avait imaginée Hirschfeld et il écrivit à Willermoz en date du 4 août 1821 :

« On a voulu dans le temps me persuader que Pasqualis avait eu son manuscrit, d'un Arabe nommé Al Raschid, que l'original avait été composé en chaldéen et traduit ensuite en arabe et en espagnol. Un Juif nommé Hirschfeld, mort il y a deux ans, et qui avait aussi été lié avec le Landgrave Charles, prétendait posséder une partie de ces manuscrits et en avait parlé à M. Saint-Martin à Strasbourg, comme aussi que plusieurs passages des *Erreurs et Vérités* ² étaient tirés littéralement du *Parthes*, ouvrage classique des cabalistes. »

¹ Je reproduis parmi les « documents » à la fin de ce volume, l'extrait d'une lettre de Willermoz à Türkheim, du 25 mars 1822, qui est très intéressante. Il s'agit d'instructions détaillées sur la seule manière fructueuse de lire et comprendre le *Traité* de Martines. Il conseille à Türkheim de le lire trois fois de suite du commencement à la fin. Dans cette lettre remplie d'enseignements occultes profonds, à chaque ligne se montrent le respect et l'admiration de Willermoz pour l'œuvre capitale de Martines. Türkheim, qui communiqua cet extrait au Prince Chrétien, ajouta : « Convenez, c'est avoir des idées bien fraîches à 92 ans ! » Il est douteux qu'il ait suivi l'injonction de lire trois fois de suite le *Traité* !

² Des Erreurs et de la Vérité, le premier ouvrage de L. C. de Saint-Martin. Edité en 1775 à Edinbourg (Lyon).

La réponse de Willermoz, datée du 12 au 18 août 1821, se trouve en extrait dans la correspondance de Türkheim avec le Prince Chrétien. Elle a été publiée intégralement par M. Dermenghem. Je reproduis le passage relatif au *Traité* : « Quelle que soit la prétendue origine chaldéenne, arabe, espagnole ou française que l'on veuille donner au *Traité de la Réintégration* de Pascualy, je puis dire que je l'ai vu commencer en France et en mauvais français par lui-même, et ce travail a été encore mieux vu et suivi par mes amis intimes, M. le chevalier de Grainville, lieutenant-colonel du régiment de Foix, et M. de Champoléon, alors capitaine des grenadiers du même régiment, qui allaient passer tous leurs quartiers d'hiver auprès de lui, et se mettaient en pension chez lui pendant six mois pour travailler sous lui et corriger ses défauts de [55] style et d'orthographe sur chaque feuille à mesure qu'il les avait tracées. Ils prenaient ensuite la peine de copier pour moi de petits cahiers qu'ils m'envoyaient, ensuite après qu'il les avait approuvés, car il les chicanait souvent, sur certains mots qu'ils jugeaient plus français et il les rayait sous leurs yeux comme contraires au sens qu'il voulait, exprimer. Voilà les faits dont je suis certain. »

Cette réponse est explicite et ne demande aucun commentaire. J'attire seulement l'attention du lecteur sur le fait curieux que le fantaisiste Hirschfeld nomme l'espagnol comme étant la langue dans laquelle le *Traité* aurait été connu immédiatement avant sa rédaction en français. Quant à l'hypothèse relative aux versions hébraïque, arabe et chaldéenne au fond elle ne tend qu'à indiquer la source orientale des idées du *Traité*.

Pour ce qui est l'origine prétendue du livre des *Erreurs et de la Vérité* de Saint-Martin, Willermoz expose dans la même lettre la façon dont il fut composé en 1775 dans sa propre maison des Brottaux à Lyon et il termine ainsi sa longue narration : « Voilà aussi comment cet ouvrage est venu des Parthes. *Risum teneatis !* » Apparemment, Willermoz n'était pas très instruit dans l'histoire de la littérature hébraïque, car il prend le titre, un peu estropié d'ailleurs, du fameux livre de Mozes ben Maimon : *Le Pardes Rimomim (Le Jardin des grenades)* pour le nom des anciens ennemis de Rome !

c) Les manuscrits du *Traité*

Les exemplaires manuscrits du *Traité* n'ont certainement pas été nombreux. L'étendue considérable de cet écrit en rendait la copie très pénible, d'où un sérieux obstacle à sa vulgarisation.

Voici l'énumération des exemplaires que j'ai pu identifier :

[56] a) Deux exemplaires qui ont été en possession du P^r M. Matter ¹, le biographe de Saint-Martin. La provenance de ces exemplaires est douteuse. L'un d'eux a peut-être appartenu à Rudolph Salzman ; dans ce cas, il est parvenu à M. Matter par voie d'héritage, M. Matter étant le petit-fils de Salzman. L'autre a probablement fait partie des papiers de Saint-Martin. L'un de ces manuscrits, probablement le dernier, a été montré par M. Matter à Ad. Franck qui en a publié les premières pages. Le fils de M. Matter permit à M. René Philipon de le publier en entier ² ;

b) Un exemplaire ayant fait partie des archives de la Loge des Amis réunis. Le major von Meyer, dans une lettre du 21 mai 1822, écrit au Prince Chrétien de

¹ MATTER, *Saint-Martin*, p. 13. Bibliographie n° 40.

² Paris, Chacornac, 1899.

Hesse y avoir consulté le *Traité* en 1782. Ces archives sont passées aux Philalèthes et ont participé aux avatars subis par les archives de ce groupement. J'ignore ce qu'est devenu cet exemplaire en fin de compte ;

c) Un exemplaire ayant appartenu à l'Élu Coen Jean-Frédéric Kuhn de Strasbourg, qui habita Bordeaux à l'époque où Martines y était établi. Cet exemplaire est devenu ensuite la possession de Frédéric Tiemann, puis celle du Prince Chrétien de Hesse. A la mort de Prince, en 1830, il a été confié, avec toute sa collection de livres et de manuscrits théosophiques, à Andreas Schleiermacher. Quand celui-ci est mort en 1858, ce dépôt est passé aux archives privées du Grand-Duc. En 1848, le célèbre historien de la Franc-maçonnerie, le docteur en médecine Georg Kloss, professeur à l'École supérieure de Francfort, emprunta à son ami Schleiermacher cet exemplaire du *Traité* et le fit copier entièrement. Le manuscrit primitif a disparu ¹, mais la copie que Kloss en a fait [57] exécuter se trouve conservée dans les archives du Grand Orient à La Haye ;

d) Un exemplaire provenant probablement de l'Élu Coen de Raimond, ex-Maître des Postes à Besançon. Il a été en possession de Türkheim qui le mentionne expressément à côté de l'exemplaire du Prince Chrétien. L'exemplaire de Türkheim était complet, car la première et la dernière phrase qu'il en cite dans sa lettre du 4 août sont identiques à celle du ms. de Saint-Martin imprimé par M. René Philipon. L'exemplaire du Prince Chrétien que Kloss a copié, se termine au contraire au milieu de la harangue de Moïse au peuple d'Israël (fin de la page 306 du *Traité* imprimé). Il lui manque donc plus d'un cinquième du texte. Türkheim a certainement confondu la provenance de son propre exemplaire avec celle de l'exemplaire du Prince Chrétien ;

e) Un exemplaire ayant appartenu à M. de Joux, ministre de l'Église à Genève. De Raimond écrit le 3 mars 1819 au Prince Chrétien de Hesse que ce ministre alors à Londres, lui avait dit, huit ou neuf ans plus tôt, qu'il était possesseur de tous les manuscrits de Martines. J'ignore où ces manuscrits peuvent se trouver actuellement ;

f) Dans une lettre du 8 avril 1822, Franz von Baader écrit au baron von Yxküll que le comte de Divonne a possédé une partie des papiers de Saint-Martin, et de « son Maître Pasqualis », et surtout les manuscrits de son Ordre. On peut admettre avec vraisemblance que von Baader par ce dernier terme a voulu indiquer non pas seulement les rituels ou cathéchismes des grades Coens, mais en premier lieu aussi le *Traité de la Réintégration*;

g) Les Réau-Croix principaux en dehors de Saint-Martin ont certainement possédé chacun un exemplaire [58] du *Traité* : en première ligne de Grainville et de Champoléon, devant lesquels Martines l'a rédigé, puis sans nul doute Willermoz. En outre, au moins quelques-uns des Temples Coens constitués en France et aux Antilles doivent avoir été en possession du traité doctrinal de l'Ordre. Mais de tous ces manuscrits, il ne reste aucune trace.

d) Le texte authentique du Traité

Le manuscrit du *Traité* imprimé par M. René Philipon est-il authentique ? On serait enclin à le croire, puisqu'il provient de Salzmann ou de Saint-Martin.

¹ J'ai fait tous les efforts possibles pour le retrouver. Il n'existe ni dans les archives d'Etat à Darmstadt, où les archives privées ont été incorporées, ni à la Bibliothèque nationale de Hesse, ni dans la collection privée du Grand-Duc. Kloss le décrit comme un beau volume in-8° de 360 pages relié cuir.

Pourtant une certaine réserve est permise. J'ai sous les yeux la copie faite pour Kloss en 1848 d'après le manuscrit de J.-F. Kuhn. Or ce texte est sensiblement différent de celui de M. Matter. Non point que le sens diffère, tout au contraire il y a identité quant à la pensée, mais la forme, la rédaction est tout autre. Quand on compare les deux textes, on voit qu'ils expriment phrase par phrase les mêmes idées, mais ces idées sont exprimées très différemment. C'est comme si deux personnes avaient voulu dire la même chose, mais, systématiquement, s'étaient servies de mots et de tours de phrases complètement dissemblables.

Cette manie d'énoncer les mêmes choses avec d'autres mots conduit souvent à des divergences profondes d'expression, qui finissent par influencer sur le sens, comme dans le cas où le ms. Kuhn porte le mot *créer* là où le ms. Saint-Martin porte : *émaner* ! Autre fait des plus curieux : le ms. Kuhn substitue fréquemment au mot *Homme*, le mot, *Maçon* ! Ainsi, il appelle Adam le premier Maçon.

Enfin, il est remarquable que le texte de Saint-Martin est en général plus succinct, plus clair et d'un style meilleur.

[59] Pour donner au lecteur une idée de la différence qui existe entre les deux textes, je transcris en parallèle quelques passages ayant trait, à la prévarication d'Adam.

Ms de M. Matter

¹Revenons à la prévarication d'Adam.

Si vous connaissiez le genre de prévarication d'Adam et le fruit qu'il en reçut, vous ne regarderiez plus comme injuste la peine que le Créateur a mis sur nous en naissant et qu'il a rendue réversible sur notre postérité jusqu'à la fin des siècles.

Adam fut émané le dernier de toute créature quelconque, il fut placé au centre de la création [60] universelle, générale et particulière ;

il était revêtu d'une puissance supérieure à celle de tout être émané, relativement à l'emploi auquel le Créateur le destinait : les anges mêmes

Ms. du Prince de Hesse

Je reviendrai à la prévarication d'Adam et, je dirai qu'ayant été créé par le Créateur pour être destiné à produire une postérité de Dieu et non une postérité de matière, comme il l'a opérée de sa propre volonté, il n'est pas surprenant qu'un pareil forfait de sa part soit punissable de génération en génération pour un tems immémorial. Si vous connaissiez le genre de prévarication d'Adam et le fruit qu'il reçut de cette même prévarication, vous ne seriez point étonné de la peine que le Créateur nous a infligée en naissant et rendu réversible sur notre postérité jusqu'à la fin des siècles. Voici le principe de l'opération mauvaise du premier homme. Adam fut créé le dernier de toutes les créatures quelconques et au centre de la création [60] universelle générale et particulière. Il le créa libre en créant avec lui la Loi qui devait le soutenir dans ces bornes de puissance spirituelle ainsi qu'il avait fait aux premiers Esprits pervers. Adam dans ce premier état de gloire conçut très bien qu'il était quelque chose de plus que tout Être créé, il sentait encore

¹ [n° 22 selon la numérotation de Robert Amadou]

étaient soumis à sa grande vertu et à ses pouvoirs. C'est en réfléchissant sur un état si glorieux qu'Adam conçut et opéra sa mauvaise volonté,

au centre de sa première couche glorieuse que l'on nomme vulgairement *paradis terrestre* et que nous appelons mystérieusement *terre élevée* [61] *au-dessus de tout sens*. Cet emplacement est ainsi nommé par les amis de la sagesse, parce que ce fut dans ce lieu connu sous le nom de Mor-ia que le Temple de Salomon a été construit depuis. La construction de ce temple figurait réellement l'émanation du premier homme. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à observer que le temple de Salomon fut construit sans le secours d'outils composés de métaux ; ce qui faisait voir à tous les hommes que le Créateur avait formé le premier homme sans le secours d'aucune opération physique matérielle. Cette couche spirituelle, dans laquelle le Créateur plaça son premier mineur, fut figurée par 6 et une circonférence. Par les six cercles, le Créateur représentait au premier homme les six immenses pensées qu'il avait employées pour la création de son temple universel et particulier. Le septième cercle, joint aux six autres, annonçait à l'homme la jonction que l'esprit du Créateur faisait avec lui [62] pour être sa force et son appui. Mais, malgré les précautions puissantes que le Créateur employa pour prévenir et soutenir l'homme contre ses ennemis, cet homme ne laissa pas d'agir selon sa propre volonté, par laquelle il se détermina à opérer une œuvre impure.

Adam avait en lui un acte de création de postérité de forme spirituelle, c'est-à-dire de forme glorieuse, semblable à celle qu'il avait avant sa prévarication : forme impassive et d'une nature supérieure à celle de toutes les formes élémentaires. Adam aurait eu toute la gloire de ces sortes de créations :

qu'il avait en lui une puissance au dessus de tous les Etres Angeliques relativement à l'emploi auquel le Créateur l'avait destiné, il devait agir avec supériorité à tous Etres. Adam ayant réfléchi sur son premier état et ne pouvant définir ni agir par lui-même sur les choses qui n'étaient point de sa puissance, ainsi que je l'ai dit ailleurs, effectua sa volonté suivant la pensée que lui avaient fait naître les principaux chefs demoniaques et opéra sur cette même pensée au centre de sa première couche glorieuse que l'on nomme vulgairement *Paradis terrestre* et que nous appellerons mystérieusement *Terre élevée* [61] *au-dessus de tout sens*. Cet emplacement est ainsi nommé par les Amis de la Sagesse et ce fut à ce Moria où le temple de Salomon a été construit ce qui figure réellement la création du premier homme :

pour se convaincre de cette vérité l'on doit observer que le Temple de Salomon fut positivement construit sans le secours d'outils composés de métaux, pour faire voir à tous hommes que le Créateur n'emploie point dans ses opérations le Physique matériel. Cette couche glorieuse dans laquelle le Créateur plaça son premier Mineur Maçon fut figurée par 6 et 7 circonférences, par lesquelles le Créateur représentait au premier homme les six immenses pensées qu'il avait employées pour la création de sa Loge universelle celle de son Maçon. Le dernier cercle joint aux six premiers annonçait au maçon la jonction que l'Esprit du Créateur faisait avec lui [62] pour être sa force et son appui, mais malgré la précaution que le Créateur employa pour prévenir son premier maçon contre ses ennemis et les siens, l'homme ne laissa pas d'agir selon sa volonté et poursuivit son opération contre le Créateur suivant qu'il le conçut et détermina par son œuvre impure. Adam avait en lui un acte de création de postérité de forme spirituelle c'est-à-dire de forme corporelle glorieuse semblable à celle qu'il avait avant sa prévarication, cette forme

la volonté du premier homme ayant été celle du Créateur, à peine la pensée de l'homme aurait-elle opéré, que la pensée spirituelle divine aurait également agi [63] en remplissant immédiatement le fruit de l'opération du mineur par un être aussi parfait que lui. Dieu et l'homme n'auraient fait tous les deux qu'une seule opération, et c'était dans ce grand œuvre qu'Adam se serait vu renaître avec une vraie satisfaction, puisqu'il aurait été réellement le créateur d'une postérité de Dieu.

Mais, loin d'accomplir les desseins du Créateur, le premier homme se laissa séduire par les insinuations de ses ennemis et par le faux plan d'opération apparente divine qu'ils lui tracèrent.

Ces esprits démoniaques lui disaient : « Adam, tu as inné en toi le verbe de création en tout genre, tu es possesseur de toutes valeurs, poids, nombres et mesures. Pourquoi n'opères-tu pas la puissance de création divine qui est innée en toi ? Nous n'ignorons point que tout être [64] créé ne te soit soumis : opère donc des créatures puisque tu es créateur. Opère devant ceux qui sont hors de toi ! Ils rendront tous justice à la gloire qui t'est due. »

Adam, rempli d'orgueil, traça six circonférences en similitude de celles du Créateur, c'est-à-dire qu'il opéra les six actes de pensées spirituelles qu'il avait en son pouvoir pour coopérer à sa volonté de création. Il exécuta physiquement et en

présence de l'esprit séducteur sa criminelle opération. Il s'était attendu à avoir le même succès que le Créateur éternel, mais il fut très surpris, ainsi que le démon, lorsqu'au lieu d'une forme glorieuse, il ne retira de son opération qu'une forme ténébreuse et tout opposée à la sienne. Il ne créa en effet qu'une forme de matière, au lieu d'en créer une pure et glorieuse, telle [65]

glorieuse aurait été impassible et toute la gloire de cette création aurait été donnée à lui directement par le Créateur : le Créateur ayant joint son opération divine à celle de son Mineur spirituel, ils auraient fait à tous les deux qu'une seule opération, la volonté du premier homme ayant été celle du Créateur, à peine la pensée du Créateur des formes glorieuses aurait opéré que la pensée spirituelle divine aurait agi [63] en remplissant immédiatement l'opération du Mineur d'un Être aussi parfait que lui ; c'était dans ce grand œuvre qu'Adam se serait vu renaître avec satisfaction puisqu'il aurait été le vrai Créateur d'une postérité de Dieu, mais Adam n'agit point comme je viens de le dire, il agit à l'opposé et je vais vous l'expliquer.

Adam étant induit en erreur par ceux en qui il avait mis toute sa confiance par les vives sollicitations qu'ils lui faisaient à chaque instant et par le faux plan d'opération apparente divine qu'ils lui avaient tracé, par les conseils que ces mêmes esprits démoniaques lui donneraient en disant : « tu as inné en toi le verbe de création en tout genre, tu es possesseur de toute valeur, poids et mesure, nombre et puissance de création divine, pourquoi n'opères-tu pas ce qui est inné en toi devant ceux qui [64] sont hors de toi, qui te rendront la justice qui t'est due, nous n'ignorons pas que tout Être créé t'est soumis de par le Créateur : opère donc en Créateur des Créatures » ;

Adam, rempli de l'orgueil de son conseil, traça six circonférences en similitude de celles du Créateur, c'est-à-dire qu'il opéra six actes de pensées spirituelles qu'il avait en son pouvoir pour coopérer à sa volonté de création, qu'il exécuta physiquement selon son conseil au préjudice du Créateur et du sien. Il manifesta sa puissance orgueilleuse, sa puissance spirituelle en présence de son mauvais conseil, qui fut ainsi que lui surpris du peu de succès qu'il retira de son opération qu'il croyait être égale à celle de son Créateur, mais il s'en fallut de beaucoup, car au lieu

qu'il était en son pouvoir.

Que devint donc Adam après son opération ?

Il réfléchit sur le fruit inique qui en était résulté,

et il vit qu'il avait opéré la création de sa propre prison, qui le resserrerait plus étroitement, lui et toute sa postérité, dans des bornes ténébreuses et dans la privation spirituelle divine jusqu'à la fin des siècles. Cette prison n'était autre chose que le changement de forme glorieuse en forme matérielle et passive.

La forme corporelle qu'Adam créa n'était point réellement la sienne, mais c'en était une semblable à celle qu'il devait prendre après sa prévarication. On me demandera peut-être si la forme corporelle glorieuse dans laquelle [66] Adam fut placé par le Créateur était semblable à celle que nous avons à présent ? Je répondrai qu'elle ne différait en rien de celle qu'ont les hommes aujourd'hui. Tout ce qui les distingue, c'est que la première était pure et inaltérable, au lieu que celle que nous avons présentement est passive et sujette à la corruption.

C'est pour s'être souillé par une création si impure que le Créateur s'irrita contre l'homme. Mais, dira-t-on, à quel usage a donc servi à Adam cette forme de matière qu'il avait créée ? Elle lui a servi à faire naître de lui une postérité d'hommes,

en ce que le [67] premier mineur Adam, par sa création de forme passive matérielle, a dégradé sa propre forme impassive, de laquelle devaient émaner des formes

d'avoir opéré une création de forme glorieuse, il créa une forme ténébreuse tout opposée à la sienne ; il créa donc une femme de matière au lieu d'en créer une pure et [65] naturelle telle qu'il était en son pouvoir s'il avait opéré à la volonté du Créateur ; mais que devint Adam après son opération ? que fit-il après avoir réfléchi sur sa créature impure et privée d'Être pensif et spirituel ? Que comprit-il du fruit inique de ces opérations ? qu'il vit si imparfait ? Il vit son crime orgueilleux, il vit donc que son forfait de prévarication lui avait fait opérer la création de sa propre prison, qui le contiendrait plus étroitement dans les bornes ténébreuses en privation spirituelle divine jusqu'à la fin des siècles de cet Univers ; en quoi faisons-nous consister cette prison ? Au changement de forme glorieuse en forme matérielle apparente et passive :

me demandera-t-on si la forme corporelle de gloire dans laquelle Adam fut [66] créé par le Créateur était la même que nous avons à présent ? Je répondrai qu'elle ne différait en rien de celle que les hommes ont aujourd'hui ;

me demandera-t-on encore quelle était cette forme de matière qu'Adam a créée et de quel usage elle a été à Adam pour que le Créateur ait été si fortement courroucé contre lui ? Je répondrai que la grande colère que Dieu eut contre l'homme fut de voir Adam ou son Mineur spirituel se souiller par sa prévarication dans une forme de matière impure et passive : me demandera-t-on, mais de quel usage a donc servi à Adam cette forme corporelle de matière qu'il a créée, je réponds qu'elle lui a servi à faire naître une postérité d'homme et non de Dieu, elle est appelée une postérité d'homme en ce que l'homme

glorieuses comme la sienne, pour servir de demeure aux mineurs spirituels que le Créateur y aurait envoyés. Cette postérité de Dieu aurait été sans bornes et sans fin, l'opération spirituelle du premier mineur aurait été celle du Créateur, les deux volontés de création n'auraient été qu'une en deux substances.

Mais pourquoi le Créateur a-t-il laissé subsister le fruit provenant de la prévarication d'Adam, et pourquoi ne l'a-t-il point anéanti lorsqu'il a maudit le premier hom-

me et toute la terre ? Le Créateur laissa subsister l'ouvrage impur du mineur afin que ce mineur fût molesté de génération en génération, pour un temps [68] immémorial, ayant toujours devant les yeux l'horreur de son crime. Le Créateur n'a point permis que le crime du premier homme s'effaçât de dessous les cieux...

ayant créé [67] la forme passive, il a dégradé la forme impassive que le Créateur lui avait donnée pour qu'il fit émaner d'elle toutes celles dans lesquelles le Créateur avait inséré des Mineurs spirituels pour être une vraie postérité de Dieu qui aurait subsisté sans bornes et sans fin, cette société aurait été immortelle et impassive, parce que l'opération du Mineur premier aurait été celle du Créateur, de cette façon la volonté des deux opérations n'aurait été qu'une en deux substances, celle du corps glorieux donnée à Adam et celle du Mineur spirituel donnée au Créateur divin. On peut me demander encore pourquoi le Créateur a laissé subsister le fruit provenant de la prévarication d'Adam et pourquoi ne l'a-t-il point anéanti puisqu'il maudit non seulement toute la terre, mais encore le premier homme, je dirai que le Créateur voulant molester le premier homme de génération en génération pour un tems immémorial, laissa subsister [68] l'ouvrage inique de son premier Mineur créé, afin qu'il eût toujours devant lui pendant son tems de privation l'horreur de son crime et pour que le crime du premier homme ne s'effaçât point de dessous les Cieux.

La copie que le P^r Kloss a faite du manuscrit ayant appartenu au Prince Chrétien de Hesse, porte une grande figure illustrative du Cosmos qui manque au manuscrit de M. Matter. Je reproduis cette figure qui forme l'illustration fidèle de l'exposé des pages 295 à 322 du *Traité* imprimé et qui, évidemment, est le tableau original dont il est question au bas de la page 295. Ce tableau complète d'heureuse façon la reconstruction hypothétique que M. Forestier a tâché de réaliser à la page 63 de son livre. Je transcris le texte des deux manuscrits se rapportant à ce tableau :

Ms. de M. Matter

¹Écoute donc, Israël, avec attention, la démonstration et l'explication que je vais te donner des différents cercles et des différentes parties qui composent le tableau universel que je vais mettre sous tes yeux.

²Je parlerai peu de l'immunité divine, parce

Ms. du Prince Chrétien de Hesse

Écoute Israël avec attention la démonstration et l'explication que je vais te faire de la première, de la seconde (2) de la troisième (3) et de la quatrième figure contenue ou représentée dans le Tableau suivant.

Je ne parlerai point de l'immensité

¹ [Ce paragraphe correspond à la dernière partie du n° 223, selon la pagination de Robert Amadou].

qu'il faudrait être la divinité [69] elle-même pour pouvoir vivre dans ce lieu, où les êtres spirituels les plus parfaits ne sauraient pénétrer, si ce n'est Dieu lui-même. La première partie de ce tableau est composée de quatre cercles : le premier cercle portant le nombre dénaire 10 est le cercle spirituel divin : le centre de ce cercle est le type ou la figure de la Divinité d'où proviennent toute émanation et toute création. Tu vois sortir du centre une forme triangulaire qui a deux cercles placés à ses extrémités inférieures ; tu vois en outre, en aspect de ce cercle dénaire, un quatrième cercle, du centre duquel sort également une forme triangulaire. Ce sont ces quatre cercles qui sont le véritable type de la quadruple essence divine, savoir :

le premier cercle, par son nombre dénaire 10, représentant le nombre absolu de la Divinité. C'est de cette unité qu'est sortie [71] toute pensée d'émanation spirituelle et de création de puissance spirituelle temporelle, de même que le principe de l'action de toute forme de corps apparente. Le second cercle, portant le nombre 7 est celui des esprits majeurs : c'est la première émanation spirituelle que le Créateur a émancipé du cercle de la Divinité.

[72] Enfin le quatrième cercle, portant le nombre 4, et qui est en aspect du nombre dénaire, est celui des esprits mineurs. C'est la troisième émanation émancipée du cercle de la Divinité ; aussi ces esprits sont dépositaires du commandement spirituel

divine parce qu'il faut être [69] la divinité même pour lire dans cet espace divin où les Esprits les plus purs et les plus parfaits ne sauraient lire et pénétrer sans être la divinité même. La première figure est composée de quatre cercles : le premier est le cercle supérieur spirituel divin et son centre est la figure ou le type de la divinité duquel toute émanation et toute créature sort ainsi que je vais te l'expliquer ; tu vois Israël sortir ma forme triangulaire du centre du premier cercle divin, tu vois aux extrémités inférieures de ce triangle deux cercles et un quatrième au dessus du centre duquel sort une répétition de la figure triangulaire, dont les deux côtés correspondent aux extrémités de la base du premier triangle, cette première figure est le véritable type de la quadruple essence divine ainsi que je vais te le faire concevoir, le premier cercle dénaire par son no. 1 t'explique l'unité divine dont toutes pensées d'émanation spirituelle et de [71] création de puissance spirituelle temporelle, de même que toute forme de corps de matière apparente est sortie tu concevras par le cercle d'Esprits Majeurs marqués au no. 7 placés sur le côté droit du premier triangle, la première Émanation spirituelle divine que le Créateur a émancipé du sein de sa divinité, mais aussi cette première émanation fut-elle dépositaire de Loi du Créateur, le second cercle d'Esprits inférieurs marqués sur le côté gauche du [72] même triangle au no. 3 fut la seconde émanation spirituelle que le Créateur a émancipée du sein de sa divinité ; aussi celui-là fut-il le dépositaire du précepte de la divinité et le troisième cercle qui est en aspect du cercle dénaire, marqué au no. 4 fut la troisième émanation

² [n° 224].

divin. Ils ont toute puissance sur tout être spirituel émancipé par le Créateur dans l'immensité céleste.

Il ne te sera pas difficile, Israël, de concevoir combien la puissance de cet esprit mineur est supérieure à celle de tous les esprits émanés et [73] émancipés avant lui,

soit de ceux qui opèrent dans l'immensité surcéleste, soit de ceux qui opèrent dans l'immensité de la création universelle. Pour cet effet, considère la position des deux angles dont je t'ai parlé ; tu vois que, du centre du cercle quaternaire, ou cercle mineur, il émane un triangle dont les deux côtés vont aboutir aux extrémités de la base du premier triangle, tu vois qu'aux extrémités de cette base sont placés deux cercles, savoir : celui des esprits majeurs 7 et, celui des esprits inférieurs 3. Ceci te prouve donc bien clairement la puissance de la parole du commandement qui est donné au mineur sur les habitants, de ces deux cercles.

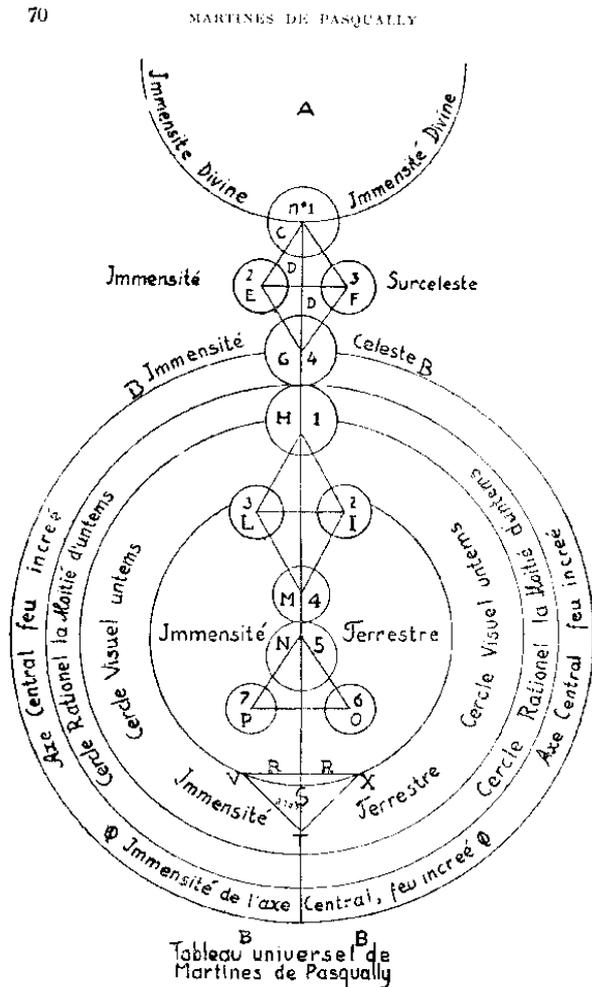
Tu vois d'ailleurs l'assujettissement de ces deux [74] cercles à l'être spirituel mineur par la jonction intime qu'il y a de la base du triangle supérieur avec la base du triangle inférieur ; et cette jonction apprend encore à connaître la parfaite correspondance que tous ces êtres spirituels ont avec le Créateur dont ils sont émanés....

spirituelle mineure que le Créateur a émancipée du sein de sa divinité, aussi fut-il dépositaire du commandement spirituel divin et eut toute puissance sur tout Etre spirituel émané de la divinité dans l'immensité du Surcéleste ; cette puissance supérieure divine fut donnée à ce dernier Etre mineur spirituel par rapport à la prévarication des premiers Esprits qui sont sortis au premier cercle majeur et ont entraîné avec eux une quantité d'Esprits du second cercle inférieur, ainsi qu'ils en avaient entraînés du majeur d'où ils sont sortis, il ne te sera pas difficile Israël de concevoir combien est grande la puissance du Mineur par ce que je viens de te dire [73] et combien elle est plus forte que celle des Esprits divins émanés de la divinité avant lui qui opèrent et agissent encore dans l'immensité du Surcéleste et dans le cercle universel créé ; ce qui le confirme, c'est les deux extrémités des deux côtés du second triangle qui émane du cercle dénaire : ce second triangle émane du centre du Cercle mineur ainsi que tu le vois, Israël, par la figure que je t'ai présentée, apprend donc que c'est cette même figure seconde triangulaire dont les deux extrémités vont aboutir au centre des deux cercles spirituels majeurs et inférieurs qui t'explique bien clairement la puissance et la parole de commandement que le mineur spirituel divin a sur les dits Esprits qui habitent dans les dits Cercles majeurs et inférieurs ; la forte puissance que le Créateur a donnée à son Mineur spirituel dernier émané de sa divinité se prouve encore par l'intime liaison et la forme triangulaire qui [74] émane du Cercle mineur et se réunit à la base de la figure triangulaire qui émane du cercle dénaire, ou cercle de la divinité ; c'est encore par l'intime jonction de ce second triangle avec le premier que tu dois apprendre à

connaître la parfaite correspondance que tout Etre spirituel a avec le Créateur divin d'où ils sont émanés

La concordance des idées et la différence des rédactions de ces deux textes posent un problème très spécial devant la critique littéraire. Lequel des deux s'approche le plus de celui que l'hiérophante a écrit à Bordeaux sous les yeux de Grainville et de Champoléon ? Les disciples intelligents de Martines auraient-ils traduit de leur mieux, chacun avec l'expression qui lui était propre, le langage rudimentaire et incorrect du Maître ? Cette supposition s'accorderait avec le fait que le texte de M. Matter, qui a passé par les mains de Saint-Martin ou de Salzmann, est plus précis et moins prolixe que le texte de Kuhn, et qu'il évite les termes spécifiquement maçonniques. Cette question reste à élucider. Si l'on réussissait à découvrir d'autres manuscrits du *Traité*, leur comparaison permettrait sans doute de faire la lumière à cet égard.

[70] Tableau



[71] Explication de la figure
LEGENDE DU TABLEAU UNIVERSEL DE
MARTINES DE PASQUALLY

- A. Immensité divine, Unité absolue.
- B. Universalité créée.
- C. Cercle dénaire ou des Esprits divins du Supérieur.
- D. Les trois Cieux surcélestes ou Cercles spirituels divins contenant les trois Cercles, Septénaire quaternaire.
- E. Cercle Septénaire ou des Esprits majeurs contenant la Loi divine.
- F. Cercle ternaire ou des Esprits inférieurs contenant le Précepte Divin.
- G. Cercle quaternaire ou des Esprits mineurs, contenant le Commandement divin en aspect du Cercle dénaire. Ces quatre premiers cercles forment la quadruple Essence divine ou la Cour Spirituelle divine.
- H. Cercle Saturnaire ou Supérieure Planétaire autrement Premier Ciel.
- I. Cercle Planétaire Solaire ou Second Ciel, il actionne, réactionne et vivifie la végétation qui provient de tous les corps particuliers et du général terrestre.
- L. Cercle Planétaire de Mercure ou troisième Ciel.
- M. Cercle Planétaire de Mars ou quatrième Ciel. Les quatre cercles sont appelés Majeurs ou Célestes.
- N. Cercle de Jupiter ou Cinquième Ciel. Ce Cercle préside à la putrefaction et en contient le principe.
- O. Cercle de Vénus ou Sixième Ciel. Ce Cercle a la conception et contient le Séminal ou principe reproductif.

- P. Cercle Lunaire ou septième Ciel. La lune modifie par son fluide l'action et la réaction du feu central et solaire.
- Q. L'axe donne le principe de vie à tout corps.
- R. Forme terrestre, dont le Centre a été habité par Noël.
- S. Ame terrestre.
- T. Ouest, mercure, partie habitée par Adam et Sem.
- V. Midi ou Sud, Souffre, partie habitée par Caïn et après par Cham.
- X. Nord, Septentrion ou Aquilon. Sel, habitée par Seth, après par Japheth.

V. - L'ORDRE DES ÉLUS COENS

1. *But et hiérarchie de l'Ordre*

Il est hors de doute que l'Ordre de Martines a eu pour but d'enseigner à ses membres la base doctrinale de son système théosophique, savoir la théorie de la Chute et de la Réintégration, telle que le Maître l'a développée dans son Traité. Au cours des initiations correspondant aux grades successifs, on faisait entrevoir au candidat la possibilité des hautes opérations évocatoires en tant que moyen approprié d'obtenir la Réconciliation avec Dieu ou tout au moins les signes avant-coureurs de cette Grâce de laquelle devait résulter la « Régénération » du « Mineur », après sa mort, prélude à sa Réintégration dans l'état de gloire primitif.

On ne connaît avec certitude ni la hiérarchie exacte des grades, ni l'intégralité de leurs rituels et catéchismes. Probablement rien de tout cela n'est jamais parvenu à se cristalliser dans l'esprit du Maître. Tout y est resté à l'état flottant sans atteindre l'état fixe et solide. Martines a changé et rechangé continuellement grades et rituels. Il a reformé son Ordre avant même qu'il fût formé et assis sur de bases solides. Cela explique les informations contradictoires qu'on trouve dans la littérature. Deux seuls points sont avérés, comme nous allons l'exposer.

D'une part à la base de l'Ordre, il existait des grades de contenu et d'apparence presque entièrement maçonniques : les grades symboliques ou grades bleus. Leur utilité consistait à donner à l'Ordre l'apparence d'un « Régime » maçonnique. Le symbolisme en était presque [76] identique à celui des loges ordinaires, on y trouvait quelques allusions seulement à la doctrine secrète du Maître. D'autre part au sommet, se situait la classe des Réau-Croix qui formaient plus même qu'un groupe ou un grade : c'était presque un Ordre à part. Dans cette classe, toute fiction maçonnique était abandonnée : elle était de nature spécifiquement mystique.

Entre ces deux classes, se plaçait une série de grades qui perdaient de leur caractère maçonnique au fur et à mesure qu'ils gagnaient en valeur ésotérique.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la hiérarchie complète des grades de Martines n'est pas connue en détail : leur dénomination est incertaine et leur succession est douteuse. Ce qui est assuré, c'est qu'il y avait une tendance à grouper les grades en « Classes ». On distinguait la classe symbolique, la classe du Porche, la classe du Temple et, enfin, la classe secrète de l'unique grade suprême de l'Ordre : les Réau-Croix.

Les trois grades bleus de la classe inférieure ne sont point controversés, c'étaient ceux de la Maçonnerie symbolique : 1° apprenti ; 2° compagnon et 3° maître. Les grades de la seconde classe, dite du Porche, formaient le pendant des précédents : 5° apprenti Élu Coen ; 6° compagnon Élu Coen ; 7° maître Élu Coen ; mais il y a doute au sujet d'un grade supplémentaire, dit « Grand Élu ». Thory, Bord et le Prince Chrétien de Hesse en font état comme d'un quatrième grade intermédiaire entre la classe symbolique et celle du Porche. Papus l'ignore, mais il intercale un grade de « Maître particulier » parmi ceux du Porche.

La troisième classe, dite du Temple, est composée, tous les auteurs en sont d'accord, de deux grades dont le dernier a été peut-être subdivisé ; 8° Grand Maître Élu Coen ou Grand Architecte ; 9° Chevalier ou Commandeur d'Orient ou

Grand Élu de Zorobabel. Il est à remarquer que dans les statuts de l'Ordre tels qu'ils [77] sont conservés dans les archives de Papus, ce neuvième degré est encore subdivisé en deux grades : celui de Chevalier d'Orient et de Commandeur d'Orient, tandis que le titre de Grand Élu de Zorobabel ne s'y trouve pas ¹ ! Ces statuts proclament les Commandeurs d'Orient, membres nés du Tribunal Souverain de l'Ordre.

La quatrième classe secrète des Émules ne comportait que les Réau-Croix.

Si l'on admet la hiérarchie telle que, le premier, Thory l'a donnée et avec les subdivisions qu'en a faites le Prince Chrétien de Hesse dans son carnet de notes, il faudrait remarquer une particularité numérique qui ne paraît pas sans intérêt en raison de la tendance de Martines à la mystique des nombres :

La IV ^e classe comporte 1 seul grade,	I
La III ^e	2 grades, II
La II ^e	3 grades,
La I ^e	4 grades. □

La structure de l'Ordre serait donc pyramidale. Ce pourrait être une allusion aux mystères des premiers nombres dont parle fréquemment le *Traité* : $1 + 2 + 3 + 4 = 10$. Nous allons entrer maintenant, dans les détails des différentes classes de l'Ordre.

Les grades symboliques. — Les catéchismes des trois ou quatre premiers grades ne contenaient que des allusions très rares et très discrètes à ce qui ne rentrait pas dans le cadre normal de la Franc-maçonnerie symbolique.

Les degrés du Porche. — Les rituels et catéchismes des trois degrés du Porche maintenaient suffisamment le caractère maçonnique ; toutefois, ils étaient entremêlés d'allusions, d'expressions, d'enseignements énigmatiques, en partie incompréhensibles, mais qui faisaient entrevoir un monde de connaissances secrètes et merveilleuses et [78] semblaient contenir la promesse de leur révélation dans les grades suivants.

Le Temple. — Les deux grades du Temple, qui étaient les véritables hauts grades Coens : Grand Architecte et Grand Élu de Zorobabel, conservaient encore des emblèmes maçonniques, mais leurs catéchismes transportaient le candidat en plein ésotérisme et précisément dans l'ésotérisme particulier du *Traité de la Réintégration des Êtres*. Plus d'initiation dans ces grades : le récipiendaire y était « ordonné ».

Au Grand Architecte, on apprenait à se purifier par le régime ascétique de l'Ordre, à chasser les mauvais esprits, à coopérer sympathiquement aux « Opérations » du Souverain Maître. Mais il restait encore « prisonnier de la Matière » : il était encore loin d'être un « homme spirituel », capable de réaliser l'évocation des bons esprits pour la parfaite opération de la réconciliation. Le grade de Grand Architecte jouissait d'une très haute considération parmi les Élus Coens. Pourtant, Martines l'équivalait expressément à la simple dignité d'« Apprenti Réau-Croix ».

¹ Voir, Doc. XIV.

Le grade suivant de Chevalier ou Commandeur d'Orient ou de Grand Élu de Zorobabel pourrait être appelé : compagnon Réau-Croix. Il a, comme le grade de compagnon dans toutes les hiérarchies maçonniques et para-maçonniques, un caractère indéfini et ambigu. C'était un grade dont l'ésotérisme se basait sur une légende biblico-maçonnique.

Vu sous l'angle des exercices pratiques, qui étaient suspendus, il présentait plutôt un recul par rapport au grade précédent : Le Forestier suppose que Martines avait « jugé prudent de faire trêve pendant quelque temps aux exercices pratiques et de revenir sur les théories fondamentales avant de procéder à l'admission définitive au grade suprême de Réau-Croix. » Quoi qu'il en soit, les Élus de Zorobabel apprenaient une série d'allégories [79] fantaisistes sur le héros de ce nom, mais ils devaient arriver à cette conclusion qu'ils ne possédaient pas encore les outils dont Zorobabel s'était servi pour briser les arceaux du pont. Ces outils, — les cérémonies magiques qui mettent l'homme en rapport avec les esprits, — étaient réservés au suprême degré de l'Ordre.

Les Réau-Croix. — Il ne peut y avoir aucun doute sur ce que le but secret de l'Ordre des Élus Coens a été de mettre les membres du grade suprême en rapport avec le Monde des Esprits, des bons esprits, s'entend, et cela par la magie évocatoire. Ces évocations ne visaient point à l'acquisition d'un bien temporel quelconque : argent, puissance, prescience de l'avenir, connaissances médicales ou autres. Le but était uniquement d'obtenir des signes qui donneraient aux opérateurs l'assurance qu'ils étaient entrés en rapport avec des entités supérieures, saints, apôtres, anges. Ces signes étaient considérés comme la preuve que les opérateurs étaient réconciliés avec Dieu. Les signes avaient une valeur d'autant plus consolatrice que les esprits dont ils étaient la manifestation étaient censés se trouver plus haut placés sur l'échelle des êtres. La dernière et la plus sublime fin auquel l'Ordre tout entier aspirait, en une coopération sympathique, était d'évoquer l'image du Christ et d'obtenir sa présence visible.

L'Ordre n'avait donc aucun but intéressé d'ordre temporel et l'on ne saurait trop insister sur ce point. Il enseignait à ses membres l'histoire occulte de l'humanité, la doctrine ésotérique de la chute, ou des chutes primordiales, et les moyens de se régénérer par la discipline de vie prescrite aux membres de ses grades successifs, comme aussi d'acquérir la certitude d'être rendu digne de la réconciliation à venir, gage assuré elle-même de la grâce suprême de la future réintégration.

Les Grands Architectes et les Élus de Zorobabel apprenaient à se purifier eux-mêmes et leur entourage, [80] en chassant par exorcisme les esprits mauvais. Les Réau-Croix travaillaient à se rendre propices les entités bonnes.

En résumé, les Élus Coens étaient donc bien loin de pratiquer la magie noire. Leurs opérations n'avaient aucun point commun ni avec la goétie vulgaire, ni avec la nécromancie, pas même dans sa récente forme spirite. Le but était théosophico-moral, réellement pur et élevé.

Quant à la technique magique enseignée par Martines, elle a des rapports de ressemblance, d'analogie et même d'identité avec les rites de la magie théurgique telle qu'elle a été professée et pratiquée à travers les siècles, chez tous les peuples de la terre et telle que des auteurs nombreux en ont enseigné les principes immuables, chacun avec son caractère propre. Il est fort possible que Martines ait connu et étudié le fameux IV^e livre de Cornélius Agrippa et d'autres traités du genre, mais sa magie était différente de toute autre en ce qu'elle n'avait

aucun but matériel ou temporel, et qu'elle faisait partie d'un système théosophique entièrement idéaliste.

Les supérieurs inconnus. — Il reste encore un problème à élucider : quelle est l'origine et quelles sont les attributions correspondant au titre de Supérieur Inconnu (S. I.) dont quelques-uns des Élus Coens se sont réclamés ? En tout cas, il est certain que la dignité de S. I. n'a jamais été un grade dans l'Ordre à la façon dont elle l'a été et l'est encore dans le Martinisme contemporain. A l'origine, elle a été l'attribut supplémentaire de quelques Réau-Croix.

Quelle est l'origine du titre ? L'encyclopédie de Lenning ¹ en impute l'invention à l'imposteur Johnson a Fuenen (1763), mais bien avant cette époque, en 1743, [81] peu après son initiation à la Maçonnerie templière, von Hund avait déjà fait allusion à des supérieurs mystérieux de l'Ordre du Temple renouvelé ou continué. M. René Philippon pense que les Supérieurs Inconnus sont une fiction inventée par von Hund et par le célèbre Marschall von Bieberstein ², quand, sous le nom de Stricte Observance, ils introduisirent la Franc-maçonnerie templière en Allemagne.

Pour ce qui regarde l'Ordre de Martines, selon M. Vulliaud ³, le titre de Supérieur Inconnu est mentionné pour la première fois dans la lettre du Souverain Maître du 2 octobre 1768.

Un peu plus tard, il apparaît dans une correspondance que rapporte M. Steel Maret dans ses cahiers des loges martinistes de Lyon ⁴, entre la Grande Loge Anglaise de la Candeur à Strasbourg et la Grande Loge des Maîtres réguliers de Lyon, cette dernière étant composée des Loges de la Parfaite Amitié, de l'Amitié et des Vrais Amis. Dans une lettre adressée de la part des loges lyonnaises et datée du 29 novembre 1772 ^[1], Willermoz signe avec les titres suivants : Ancien Grand Maître Président, garde des Sceaux et Archives de la Grande Loge de l'A(igle) N(oir), R(ose) Cr(oix), conducteur en chef du Chapitre des Élus Coens -S. I. -R.†. Il est certain que les dernières initiales ne peuvent se traduire autrement que par Supérieurs Inconnus ^[2] et Réau-Croix. D'autre part, il est également très probable que l'on doit rapporter le titre S. I. de Willermoz aux Élus Coens : il est terme moyen entre les dignités Coens : conducteur du Chapitre et Réau-Croix.

Enfin, un peu plus tard encore, en 1778, les Chevaliers [82] bienfaisants de la Cité Sainte auraient porté, à ce qu'affirme J. Kostka ⁵, le titre de Chevaliers du Parfait Silence : S(ilencieux) I(nconnus). Mais cela n'ajoute rien à la solution du problème.

Quoi qu'il en soit, on ne possède aucune précision sur l'importance et les fonctions des S. I. Une seule hypothèse me paraît sinon probable, du moins acceptable : comme nous le verrons plus loin le marquis François de Chef de Bien de Saint-Amand, le fameux Franciscus Eques a Capite galeato, rapporta en 1782 au Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt qu'avant de partir pour Saint-Domingue,

¹ *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei, zweite völlig umgearbeitete Auflage von Lenning's Encyclopaedie der Freimaurerei*, Leipzig, Brockhaus, 1861. Vide sub verbo : *Obere* (unbekannte).

² C. G. Marschal von Bieberstein. Mort entre 1750 et 1753.

³ *Rose-Croix Lyonnais*, p. 72, note. Bibliogr., 61.

⁴ M. Le Forestier a eu l'obligeance de me donner à lire ses notes sur ces cahiers de Steel Maret avant que j'eusse enfin pu mettre la main sur un exemplaire de cet ouvrage presque introuvable.

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « Ligne 20 : 29 novembre 1772 ; lisez : 25 novembre 1772. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

^[2] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « Ligne 26 : Supérieurs Inconnus ; lisez : Supérieur Inconnu. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

⁵ Jean KOSTKA (pseudonyme de Jules Doinel), *Lucifer démasqué*. Paris, Lyon.

Martines avait désigné un successeur et cinq *supérieurs*, parmi lesquels Willermoz. Il me semble donc très possible que Martines, avant son départ, ait refondu ou complété son Tribunal Souverain et qu'il ait eu l'habitude d'appeler « Supérieurs Inconnus » les membres de ce tribunal. Ainsi s'expliquerait que Martines ne parle pas de S. I. avant l'année 1768 et que Willermoz se pare de ce titre en 1772. Nous reprendrons cette question dans le paragraphe suivant.

2. Les substituts et successeurs de Martines

Nous avons vu que Martines avait établi un chapitre Coen à Paris, à l'équinoxe du printemps 1767 ; Il est probable que parmi les membres Réau-Croix de ce chapitre, il en choisit cinq pour former le tribunal Souverain de l'Ordre entier. A la tête de ce Tribunal, il nomma Bacon de La Chevalerie, qui était son substitut général. Il est également probable qu'au nombre des membres, il faut compter Henri de Loos ¹, Bonnichon du Guers et de Lusignan. Selon M. René Philippon ², Bacon de [83] La Chevalerie fut destitué par Martines, en 1772, peu avant son embarquement et fut remplacé par De Serre.

Une information toute différente est donnée par le Prince Chrétien de Hesse, dans son carnet de notes autographes où il reproduit une note qu'il avait écrite le 12 janvier 1782 et dont je traduis la partie se rapportant au fait mentionné plus haut :

« Ayant décidé un voyage, il (Martines) élit pour son successeur un nommé Bacon de La Chevalerie et au-dessous de lui cinq autres :

« 1. Saint-Martin, qui est devenu célèbre par le livre *Des Erreurs et de la Vérité*. Il vit à Paris, près de la marquise de La Croix qui le maltraite assez durement, ce qu'il subit avec patience pour pouvoir toucher sa pension du Roi.

« 2. Willermos (*sic*) est le second. Il vit à Lyon et a une bonne tête, mais il se tourmente le jour et la nuit pour augmenter ses revenus : il ne possède plus de proches parents et ne compte pas parmi les marchands vendant bon marché. En outre, il a un esprit très despotique, mais il est d'une vertu stricte. Il a introduit l'Ordre de Martines dans la Franc-maçonnerie et en a caché l'origine réelle.

« 3. Desert ou Deserre, officier d'artillerie est le troisième, il vit à part. Il a eu dans sa jeunesse des querelles avec son frère cadet et, à cause de ces différents, préfère distribuer sa fortune à ses amis, plutôt que de la laisser à ses neveux.

« 4. Du Roi d'Auterive (*sic*) est le quatrième. Celui-ci a (dit-on) prétendu le 10 pour cent (c'est-à-dire qu'il pratiqua l'usure). Mais ce fait n'est pas complètement prouvé. Il vit, du reste, honnêtement et est toujours jovial Il donne beaucoup aux pauvres, et sans faire montre d'une vertu austère, il est profondément pieux.

« 5. Le cinquième (de Lusignan) ne m'est pas encore connu d'une façon certaine pour que je puisse en parler.

« Ces cinq personnages n'ont pas voulu reconnaître [84] Bacon de La Chevalerie comme chef, parce qu'il est encore très inconstant dans la vraie discipline de la vie ³. »

¹ Qui a donné lieu à un quiproquo avec le peintre Van Loo.

² *Notice historique*, p. XXXVII.

³ Ceci concorde pleinement avec le sentiment exprimé par Salzmann à Willermoz dans sa lettre rapportée plus haut.

Le Prince poursuit ainsi : « Le fils de Pasqualis est à peu près dans sa 15^e année ; on l'élève de façon à ce qu'il puisse être un jour le successeur de son père. L'abbé (le nom manque : c'était Fournié) qui reçoit une pension de la Loge des Amis réunis, est son instituteur. »

D'où le Prince Chrétien a-t-il tiré ces informations ? Il le dit lui-même dans une lettre, rédigée en français, au Grand Profès Metzler, sénateur de Francfort-sur-le-Mein : Je la reproduis partiellement :

« Dans une conférence que j'eus avec le Marquis de Chef de Bien à Strasbourg, au mois de janvier 1782, j'appris que Don Martines Pasqualis était le Chef de cette secte ; qu'elle avait un tout autre but que la Franche Maçonnerie et qu'elle y avait été entée par l'inconsidération d'un des chefs de cette secte. Pasqualis prétendait que ses connaissances venaient d'Orient, mais il était à présumer qu'il les avait reçues de l'Afrique. Avant de quitter la France, Pasqualis institua pour son successeur Bacon de La Chevalerie et sous lui cinq supérieurs. » (Suivent les cinq noms rapportés dans le carnet de notes.)

Dans les communications du marquis de Chef de Bien transpire son animosité contre tout ce que l'on peut appeler « Martinisme ». Cela peut même être considéré comme une preuve de la vérité du récit. Enfin, la façon d'écrire les noms s'accorde bien avec le fait qu'ils ont été communiqués de vive voix.

Comme je l'ai déjà noté plus haut, il se pourrait fort bien que Martines n'ait pas du tout destitué son substitut général Bacon de La Chevalerie, mais qu'avant de s'embarquer, il ait renforcé son Tribunal Souverain.

[85] Comme par ailleurs, il apparaît bien qu'en 1775, Deserre était vraiment le substitut général du Grand Souverain, une autre supposition se présente à l'esprit qui éclairerait tout le problème. Il est possible que Martines destitua Bacon de La Chevalerie, qu'il constitua son Tribunal Souverain avec les cinq supérieurs indiqués, en nommant l'un d'eux, Deserre, son substitut. Ceci admis, l'information que le marquis donna au Prince Chrétien semble tout à fait exacte, sauf sur le seul point qui a rapport à Bacon de La Chevalerie, dont la destitution n'était peut-être pas aussi généralement connue que sa nomination en 1768. Cette hypothèse gagne encore en vraisemblance du fait que Bacon éliminé, il reste précisément le chiffre originel de cinq membres du Tribunal Souverain.

Un seul fait contredit cette hypothèse, mais il est d'importance : c'est que Bacon de La Chevalerie lui-même n'a jamais admis d'avoir été destitué. Nous avons vu au contraire au chapitre III que Bacon en 1779 déclare expressément de conserver la dignité qui lui a été conférée, et « que des hommes aveugles et livrés à un instant d'inconséquence ont cru trop légèrement que j'avois perdue ». Il semble probable que Bacon a eu une querelle avec Martines avant le départ de celui-ci. Peut-être Martines a-t-il menacé de destituer Bacon ; quelqu'un a surpris dans la bouche du Maître des propos de ce genre ; la nouvelle s'en est propagée, et voilà la légende de la destitution de Bacon formée.

Il y a encore ceci : beaucoup plus tard dans les années 1805 et 1806 Bacon de La Chevalerie eut une correspondance avec le marquis de Chef de Bien Saint-Amand. Elle est publiée dans le livre écrit par M. B. Fabre sur ce dernier personnage ¹, Bacon écrit textuellement (lettre du 20 janvier 1806) : « ... je suis comme vous le [86] savez Substitut Universel pour la partie Septentrionale du Rev.: Ordre des Élus Coens .: Rit extrêmement peu connu. » Si l'on accepte comme véridique cette affirmation de Bacon de La Chevalerie, il faudrait recourir à

¹ B. FABRE, *Un Initié des Sociétés secrètes supérieures, Franciscus, Eques a Capite Galeato*, 1753-1814. Paris, La Renaissance française, 1913, p. 411-422.

une nouvelle supposition et admettre que Martines, sur le point de partir pour Saint-Domingue, a laissé en France deux substituts généraux : Bacon pour la partie septentrionale, Deserre pour la partie méridionale.

Il est impossible de résoudre ce problème douteux avec les documents dont nous disposons actuellement.

Quant aux cinq membres du Tribunal Souverain, les noms que le Prince Chrétien a notés correspondent sans discussion à ceux des membres les plus actifs et les plus en vue de l'ensemble de l'Ordre à l'époque du départ de Martines. Il est donc très probable que Saint-Martin, Willermoz, Deserre, du Roy d'Hauterive et de Lusignan ont été vraiment les Supérieurs Inconnus de l'Ordre après le départ du Grand Souverain.

Voyons maintenant ce qu'il est advenu des successeurs de Martines dans la dignité de Grand Souverain. Son fils aîné, qu'il avait destiné dès sa naissance à lui succéder, est disparu dans la tourmente révolutionnaire et ni Saint-Martin, ni Willermoz, ni Fournié, qui, cependant, fut pendant plusieurs années son instituteur, n'ont rien connu de son sort. Du deuxième fils de Martines, on ne sait absolument rien en dehors de sa naissance.

Martines lui-même a été souvent hésitant sur le choix de son successeur. De Grainville écrit à Willermoz ¹ que le Maître « souvent inconséquent » flatte tantôt l'un, tantôt l'autre de ses émules en lui donnant à supposer qu'il lui succéderait à la tête de l'Ordre. Toutefois, de Grainville ajoute très sagement : « Cela ne dépend pas de lui : Que la volonté de l'Éternel soit faite. »

[87] Il ressort pourtant de façon certaine des recherches de M. Philipon que Martines, vers la fin de sa vie, désigna pour son successeur un des Réau-Croix de Saint-Domingue : Caignet de Lestère, qui entra en fonction de Grand Souverain à la mort du Maître, le 20 septembre 1774. Caignet n'exerça que peu de temps ses pouvoirs, car il mourut à son tour le 19 décembre 1779, après avoir transféré sa dignité à Sébastien de Las Casas. Celui-ci ne porta son titre que pendant deux ans : en 1780, au mois de novembre, il y renonça en fait, puisqu'il conseilla de se dissoudre aux Orientés Coens qui s'étaient adressés à lui (le 16 août 1780) pour faire un appel à sa direction, à son autorité et à son énergie ! Ainsi prit apparemment fin l'Ordre des Élus Coens et la descendance directe de la souveraineté de Martines.

Par contre, si l'on ajoute foi à l'information très curieuse donnée par M. Fabre, on devrait admettre la survivance de l'Ordre des Élus Coens, non seulement par quelques membres épars, mais en tant qu'organisation occulte active, possédant un chef suprême, jusqu'au commencement du XIX^e siècle. Dans la correspondance déjà citée, entre le marquis de Chef de Bien et Bacon de La Chevalerie, ce dernier, dans une de ses lettres datées du 26 janvier 1807, faisant allusion à sa délégation au Grand Orient de France, parle du « silence absolu des Élus Coens toujours agissant sous la plus grande réserve en exécution des ordres suprêmes du Souverain Maître ∴ le G ∴ Z ∴ W ∴ L ∴ ».

M. Fabre affirme que malgré de minutieuses recherches il n'a pu parvenir à découvrir à quel Supérieur Inconnu des Élus Coens, Bacon faisait allusion. Les deux premières lettres pourraient signifier : « Grand Zorobabel ». Les deux dernières représenteraient alors le nom du Grand Souverain, mais il est bien curieux qu'elles soient précisément deux signes presque inusités de l'alphabet français. Il semblerait plus probable que les quatre [88] lettres soient les initiales d'une phrase hébraïque

¹ Voir la lettre du 11 novembre 1772 parmi les *Documents* reproduits à la fin du livre.

ou d'un chiffre cryptographique. Peut-être ces initiales n'indiquaient-elles pas un personnage réel, mais seulement le chef occulte de l'Ordre. La présence des lettres J.W.Z. dont l'importance dans les cérémonies théurgiques des Élus Coens n'a pas échappé au lecteur attentif, pourrait faire songer à quelque chose de semblable. A moins que Bacon n'ait inventé tout bonnement cette suite d'initiales pour éblouir Chef de Bien.

3. Histoire des Temples Coens

En France, il a existé en tout une dizaine de chapitres d'Élus Coens au complet : à Foix (1760), à Bordeaux (1761), à Paris (21 mars 1767), à Lyon (1768), à La Rochelle (1767), à Avignon et Eu (1770 ?), à Versailles, Metz et Libourne (1771). Il y eut quelques chapitres incomplets : à Amboise, Blois, Tours, Poitiers (1767). Dans l'île de Saint-Domingue, il y eut un Temple à Port-au-Prince (1772 ?) et à Léogane.

Après la mort de Martines en 1774, les établissements Coens se sont désagrégés lentement. Les causes de ce déclin peuvent se réduire à trois. En premier lieu et avant tout, il se faut rappeler qu'à la mort du Souverain Maître l'organisation de l'Ordre était loin d'être achevée. Deux forces dissolvantes ont ensuite agi. C'est d'abord l'attraction que la Stricte Observance Germanique exerça sur les âmes éprises de romantisme, avec sa légende templière merveilleuse, l'apparat de ses Chevaliers, ses mystérieux Supérieurs Inconnus et ses éblouissantes promesses de récompenses terrestres et célestes. Ensuite, c'est l'action de Saint-Martin.

Le Philosophe Inconnu professait beaucoup d'admiration pour Martines, car il avait constaté par lui-même l'efficacité des rites évocatoires : il montra au baron de Gleichen les dessins des « Passes », c'est-à-dire les figures [89] fugitives, les hiéroglyphes lumineux qu'il avait entrevus. Pourtant, Saint-Martin se rendit bientôt compte que cette manière tout extérieure de se mettre en rapport avec le Monde de l'Esprit ne le satisfaisait pas ; il changea alors de méthode, abandonna le chemin de ceux qui, forts de leur volonté, prenaient le ciel d'assaut, et s'engagea sur la voie du mysticisme, tout intérieure, qui semble avoir été pour lui une voie toute paisible, toute de douceur et d'abandon. Tout en restant convaincu de l'efficacité des pratiques théurgiques des Coens, il apprit par son expérience personnelle que la voie mystique donnait une certitude intime incomparablement supérieure à celle des signes obtenus pendant les Travaux de l'Ordre. Il déserta donc complètement la vie des loges aussi bien Maçoniques que Martinésistes et s'efforça de persuader plusieurs groupes de Coens d'abandonner leurs pratiques pour adopter comme lui la voie intérieure. Mal lui en prit ! Mal leur en a pris ! N'ayant eu que peu de succès dans leurs expériences magiques, les Élus Coens en eurent encore moins dans leurs tentatives extatiques. On ne s'improvise pas plus mystique que mage. *Inde irae !* Saint-Martin les avait déviés de la voie par laquelle ils avaient du moins atteint à quelques illusions, pour les conduire dans une autre voie plus pénible encore et qui, pour eux, ne fut qu'une sorte de cul-de-sac, sans issue et sans retour. Il dut subir leur indignation. Cette activité de Saint-Martin eut une influence destructive pour l'Ordre dans la sphère où elle s'exerça : à Eu, à Versailles, peut-être même à Lyon.

Toutes ces causes activèrent la décomposition de l'Ordre, mais elles n'en furent pas la raison effective. La cause profonde pour laquelle l'Ordre se désagrégea dut être la difficulté extrême de suivre intégralement sa discipline et la rareté désespérante des résultats obtenus ; des « Passes », même pour ceux qui s'en étaient tenus strictement aux prescriptions secrètes. Il est en effet bien [90] difficile de concilier l'exercice de la haute magie, les règles d'abstinence et d'ascétisme, de prière et de préparation, d'entraînement et de concentration de la volonté, avec les devoirs et les exigences de la vie courante. Quels furent aussi les sentiments de ceux qui, après avoir vaincu tous les obstacles, de ceux qui, après avoir pratiqué des jeûnes prolongés, avoir proféré de longues prières, s'être prosternés allongés à même le sol pendant des heures entières, ayant ainsi suivi en tout et à la lettre le rituel, n'obtenaient aucun indice d'une manifestation spirituelle quelconque, et n'arrivaient qu'à une légère horripilation, seul résultat de ceux qui ne parvenaient à aucun signe auditif ou visuel ? Tant que Martines fut là pour soutenir ses disciples, les encourager, les pousser, ils continuèrent bon gré mal gré le travail entrepris, mais quand, par sa mort, l'action de sa volonté magique eut disparu, leurs efforts défailirent et l'Ordre en vint à se dissoudre.

En juillet 1775 encore, le substitut maître général Deserre pria Saint-Martin d'ériger un Temple Coen à Maux ¹, mais l'année suivante, la défection commença : le Temple de La Rochelle rentra sous l'obédience de la Grande Loge de France. Libourne et Marseille suivirent à peu de distance. En 1780, plusieurs Élus Coens écrivirent au Grand Souverain Sébastien de Las Casas (le deuxième successeur de Martines), qui voyageait alors en Italie, pour le prier de s'occuper des intérêts de plusieurs loges, où des influences étrangères à l'Ordre s'étaient infiltrées. Huit Orients Coens désiraient se dissoudre. Le Grand Souverain répondit de Bologne que chacun devait savoir ce qu'il faisait : celui qui sortait de l'Ordre se privait par là des avantages de la coopération sympathique de l'organisation, c'est-à-dire de l'appui donné par la chaîne [91] magique. Quant aux Orients qui ne voulaient plus continuer leurs travaux, ils avaient à se ranger sous la correspondance des Philalèthes et à consigner leurs archives sous plis cachetés aux sceaux ordinaires, entre les mains de M. de Savalette de Lange. En 1781, ces recommandations furent suivies et, par la suite, d'autres Orients firent probablement de même.

Il n'apparaît pas que des établissements Coens aient fonctionné postérieurement à l'année 1781.

Pour terminer cette rapide esquisse de l'histoire des Temples Coens, il est nécessaire de préciser quel fut le sort des archives capitales. J'en résume les péripéties d'après les données de différents auteurs ².

Nous avons vu que Sébastien de Las Casas conseilla aux huit Orients qui avaient invoqué son appui, de se dissoudre et de déposer leurs archives sous le sceau ordinaire, dans les archives des Philalèthes, dont le marquis Savalette de Lange était le conservateur. Cela semble avoir eu lieu en 1781. Après la mort de Savalette de Lange, tous ses papiers et instruments furent vendus à l'encan et dispersés. Mais, heureusement, l'un des groupements maçonniques qui s'étaient reconstitués peu à peu après la Terreur, la Loge Saint-Alexandre-d'Écosse, racheta en 1806 à différentes personnes la plus grande partie des archives des Philalèthes.

¹ Saint-Martin fut évidemment invité à cette réalisation en sa qualité de Supérieur Inconnu, membre du Tribunal Souverain.

² Surtout Papus, *Martinésisme, etc.*, et Philippon, *Notice historique*

Celles des Temples Coens, qui y avaient été jointes, furent ainsi récupérées dans leur presque totalité et remises à deux membres de la loge qui étaient Élus Coens : Fourcault et de Pont-carré. En 1809, ces deux frères remirent leur dépôt à Destigny, Élu Coen de Saint-Domingue, revenu en France quand cette île fut perdue pour elle. Destigny avait déjà rapporté les archives de tous les chapitres Coens de l'Île de France, excepté celles de Léogane, qui furent détruites [92] par un incendie. En outre, il avait reçu du marquis d'Ossun et de de Bonnefoy les archives du Temple d'Avignon. Il conserva ce précieux dépôt jusqu'en 1868, année où il l'incorpora aux archives Villareal. M. de Villareal possédait déjà les archives des chapitres de Versailles, provenues d'une autre source. Les archives Villareal sont donc riches de celles de onze Orientés Élus Coens. J'ignore où elles se trouvent et si elles sont ouvertes aux chercheurs sincères de la vérité historique.

Les archives de Lyon ont eu un sort plus mouvementé. A l'origine, elles ont été certainement conservées chez Willermoz lui-même. Plus tard, quand, en 1784, il fut bâti un édifice pour la Loge de la Bienfaisance et pour le Chapitre Métropolitain de la Stricte Observance réformée (Chevaliers bienfaisants de la Cité Sainte), elles y furent placées. Quand, pendant le siège de Lyon en 1793, cet édifice, situé aux Brotteaux, c'est-à-dire au delà du Rhône et en dehors de l'enceinte de la ville, se trouva exposé directement au feu de l'ennemi, Willermoz sauva ce qu'il put des archives en l'emportant dans sa maison située dans la ville même. Mais là, elles ne furent pas encore en complète sûreté, car, tandis que l'édifice aux Brotteaux prenait feu et brûlait complètement, il tomba une bombe sur la maison de Willermoz et un coffre plein de documents fut incendié. Après la mort de Willermoz, en 1824, ses papiers passèrent en partie à son neveu Jean-Baptiste Willermoz jeune, fils d'Antoine (1741-1793) et restèrent dans la famille Willermoz, dont les survivants actuels, MM. Gabriel, Joseph et Édouard, en possèdent encore des éléments très importants. Une autre partie, parmi laquelle certainement les archives Coens, passèrent à Joseph du Pont, Chevalier Grand Profès, ami intime du défunt. J'ignore quand du Pont est mort. En tout cas, il vivait encore en 1829 et possédait à cette époque tous les documents Coens. Ce qu'il est advenu de ces papiers à sa mort, je ne le sais. [93] Toutefois il semble qu'ils aient passé des mains d'un M. Cavarnier entre celles d'un libraire de Lyon, M. Élie Steel. Ce dernier commença à écrire un volume, qui resta inachevé, sur l'histoire du Martinisme. De M. Élie Steel, les archives passèrent en 1895, en tout ou en partie, à Papus (D^r G. Encausse). A la mort de Papus (1917), le fils vendit le tout à un libraire de Paris, M. E. Nourry, qui le mit à la disposition de M. Vulliaud. Celui-ci effleura la surface des choses et composa son livre au titre attrayant mais décevant *Les Rose-Croix Lyonnais au XVIII^e siècle*. Peu de temps après l'éminent bibliothécaire de la Ville de Lyon, M. Joly, obtint du maire de Lyon, M. Herriot, un crédit extraordinaire pour acheter la collection entière. Par cet acte généreux, la ville de Lyon est actuellement comme de droit, en possession d'une partie très importante des archives de Willermoz, cet homme qui a été un Lyonnais de naissance, de cœur et d'âme, qui a été un citoyen éminent auquel Lyon doit beaucoup et qui dans sa ville paternelle est tombé très injustement dans un oubli complet.

J'ai encore à indiquer un autre dépôt de documents qui pourraient peut-être se retrouver. Dans une lettre du 8 avril 1822, François von Baader écrit au baron von Yxküll : « Le comte de Divonne possède une partie considérable des papiers laissés par Saint-Martin, et aussi du Maître de ce dernier M. Pasqualis, et précisément les manuscrits de l'Ordre, qui, à vrai dire, s'est dissous par la faute des disciples... ¹. »

¹ Franz VON BAADER, *Sämtliche Werke*, band XV, Nachgelassene Werke. *Biographie und Briefwechsel*, p. 377. Leipzig, Bethmann, 1857.

J'ai noté ces différents avatars pour que ceux qui seraient tentés de reprendre en détail l'histoire de l'Ordre des Élus Coens possèdent un fil d'Ariane qui puisse les conduire aux documents originaux.

[94]

4. Les membres de l'Ordre des Élus Coens

Essayons maintenant de dresser le tableau de composition de l'Ordre :

Grands Souverains

Martines de Pasqually.	Mort le 20 sept. 1774.
A. R. Caignet de Lestère.	Mort le 19 déc. 1778.
Sébastien de las Casas.	Retiré en nov. 1780.

Substituts généraux

J. J. Bacon de la Chevalerie	1768 — ?
Deserre.	1772 — ?
D'Ossun.	? --_. 1780

Tribunal Souverain pour la France (Supérieurs Inconnus de l'Ordre)

1768-1772.

1. BACON DE LA CHEVALERIE (Substitut) ; 2. de Loos ; 3. Bonnichon du Guers ; 4. de Lusignan ? ; 5. Fauger d'Ignécourt ?

1772 ?

1. Bacon de La Chevalerie ? ; Deserre, d'Ossun successivement ou concurremment substitués ; 2. de Saint-Martin ; 3. Willermoz ; 4. du Roy d'Hauterive ; 5. de Lusignan.

Tribunal Souverain pour l'Île-de-France

1. Caignet de Lestère (substitut) ; 2. Destigny ; 3-5 ?

Membres de l'Ordre

Papus ¹ le premier a donné une liste chronologique de 37 membres de l'Ordre. Dans la suite on parvint à [95] connaître les noms de plusieurs autres. Je les énumère suivant les Orientaux auxquels ils paraissent avoir appartenu, mais ce tableau est loin d'être complet.

Orient de Bordeaux

Blanquet (expulsé de l'Ordre en 1772), de Balzac (1768) R. **†**, Deserre (1770), de Grainville (1768)R. **†**, de Saint-Martin (1768)R. **†** et S.I., 1772, du Roy d'Hauterive (1770) R. **†** et S.I., de Calvimont oncle et neveu 1770, de Montillac, de Pitrail de Puységur, Caraccioli. Isnard, l'abbé Fournié (1770), de Champoléon (1768)R. **†**, l'abbé Bulet (aumônier au Régiment de Foix) ², de Barbarin 1770) G. A., d'Aubenton, Maillal d'Abzac, de Case, de Bobie, de Jull Tafar, de Lescouet, Saignant de Serre, de Ségur, de Grivau, de Brulle, Defore, Schild, Mercadi ^[1], .I.-F. Kuhn.

¹ PAPUS, *Martines de Pasqually*, p. 202-203.

² FABRE, *L'Éques*, p. 80 suiv.

Lyon

J. B. Willermoz (1768 R. I et 1772 S. I.), Dr J. Willermoz (1768), Orcel (1773), de Cressac (1773, suspendu), Amar ^{1 2}, Prunelle de Lierre ^{1 2}, Epremenil ¹⁻², l'abbé Rozier, Mme Provensal (1774) R. I, d'Epernon, G. Sellonf, Bruyset, Mlle de Chevrier, Dessalles, Perisse du Luc.

Paris

Bacon de La Chevalerie (1768 R. I, et S. I.), de Lusignan (1769 R. I et S. I.), Henri de Loos (1769 R. I, et S. I. ?), Henri de Virieu, Fourcanet ⁴, d'Ossun R. I ³, de Pont-Carré ³, Mme de Lusignan, Lamarque, du Guers (1768 R. I expulsé de l'Ordre), de Tavannes, de Serre, Fauger d'Ignécourt, d'Havré de Croy.

[96]

Avignon

Labory (1771) ³, de La Martinière ³.

Normandie

Dumainiel, Wuberick, de Varlette, Felix, Duval, Frémicourt (« a été le plus loin dans l'Ordre opératif ») ⁴.

Metz

Fred. Disch. ³.

Versailles

Royer ^[2], Boisroger, Mallet, Gence, Monet ⁵, Salzac, Gaicheux ⁵.

Strasbourg

Salzmann ⁶, Trompowski ⁷, Heisch ⁷.

Saint-Domingue

Caignet de Lester (1772), Timbale, Destigny, Séb. de Las Casas.

Besançon

De Raimond.

La Rochelle

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « l[igne] 13, Mercadi, lisez Marcadi. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

¹ PHILIPON, *Notice historique*.

² Nommée aussi par BRICAUD, *Revue d'histoire de Lyon*, 1905, p. 207 et 208.

³ PHILIPON, *Notice historique*.

⁴ Ces six personnages sont nommés par SAINT-MARTIN dans son *Portrait*.

^[2] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « l[igne] 5, Royer, lisez Roger. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

⁵ PHILIPON, *Notice historique*, p. XXXVIII.

⁶ Admet avoir reçu l'initiation Coen, dans sa lettre du 16 février 1817 à Türkheim.

⁷ LAVATER, cf. *Handbibliothek*, 1791, VI, 25.

[Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 96. Note (7 [3 ici]) : VI, 25 ; lisez : VI, 24. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

Basset.

Libourne

Jean Mathiers. ^[1]

[97]

Étrangers

Danemark : le Prince Charles de Hesse-Cassel (1782, admis au Convent de Wilhelmsbad par Willermoz jusqu'au « troisième degré » c'est-à-dire probablement au grade de Maître Coen).

Autres Élus Coens nommés à différentes occasions par différents auteurs :

Gilbert, Ribas, Cagnet (1771 R \cdot I), frère du successeur de Martines, de Foix (1770), de Bonnefoy, de Saint-Amand ¹. Faure, Chaland, Barmond, Guyon (Razura ?) ².

Enfin, je reproduirai encore une liste de noms qui se trouve à la page 114 du carnet de notes autographes du Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt :

F(rères) L(oges) M(artinistes), membres du Système de M(artines) P(asqually).
^[2]

à Paris

M. du Roy d'Autherive R \cdot I

M. de Saint-Martin R. \cdot I

M. de Lusignan R. \cdot I

Mad. de Lusignan.

M. le Vicomte de Tavanès.

Le Prés. de Viarnès, de Pont Carré

M(aître) C(oen).

M. Courbi.

M. Dulac.

M. Casautte (Cazotte ?)

M. Langeois.

M. Garreau.

[98] M. Diego Nasselli de Naples.

M. Serisse.

M. Selonf de S.-Gal.

M. Bori.

à Lyon

M. de Willermoz R \cdot I

M^{me} Provencal

M. Provencal.

M. Willermoz cadet F.

M. Maisonneuve.

M. Paganucci.

M. Frédéric Tiemann Saxon.

M. Court de Gebelin.

Mad. de Brancas.

M. de Grainville.

M. de Champoleon (Champollon).

M. Willermoz médecin.

M. l'abbé Roziers.

M. Lalane (Lalande ?).

M. Leberton.

M. Laborie.

M. Schilde.

M. Pasqualis le jeune (fils du

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « [P. 96,] dernière l[igne]. Jean Mathiers, lisez Jean Mathieu. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.]

¹ BERALDI, I, p. 43, note : S'agit-il du marquis François de Chef de Bien de Saint-Amand, l'Éques a Capite Galeato ?

² Ces cinq derniers nommés par Bacon de La Chevalerie, dans sa lettre du 3 juin 1778 à Willermoz (*Doc.*, XII, 2).

^[2] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 97 et 98, par suite d'une erreur typographique, quelques noms ont été déplacés dans la liste des Elus Coens que Willermoz a envoyée au Prince Charles de Hesse.]

Barberin, Duperron, de Galifet et Calon auraient dû être réunis dans une colonne à part ;

Chataigner, Mouette, Gence, de Coalin, de Gleichen, de Zinard, Savalette de Lange auraient dû être ajoutés dans la colonne des Elus Coens de Paris. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.]

M. Mathias à Bergerac.
M. Barberin à l'Orient. (Lorient.)
M. Duperron dans le Génie.

M. de Galifet.
M. Calon.
M. Chataigné.
M. Mouette (Muet ?).
M. Jance (Gence ?).
Mad. de Coalin.
M. le baron de Gleichen.
M. Le Chev. de Zinard.
M. Savalette de Lange.

Turin

M. Giraud.
M. le Marquis d'Albany.
M. Rivoire aux Échelles.

à Bordeaux

M. Fournier

S(ouverain).

Mad. Delobaret, veuve du S(ouverain).

à Toulouse

M. Deserre de Pelefique R. I.
M. de Mazale (de l'Isle de France).
M. du Boury de Rochemontes.
M. Mathieu.
M. le Chev. Du Bourg.
M. Maric.
M. Du Bourgmeri (Bourgmère ?).
M. Castillon de Montp(ensier) ^[1].
M. de la Foirade.

M. Johannat d'Annonaz.

M. Vialet.

Cette liste est très probablement la copie d'une liste que Willermoz a envoyée, le 12 févr. 1781, sur sa demande, au Prince Charles de Hesse, et que celui-ci a transmise au Prince Chrétien.

[99]

5. La survivance directe et indirecte de l'Ordre des Élus Coens Métamorphose Willermosiste (Chapitres de Grands Profès) et Martiniste (Martinisme de Saint-Martin et de Papus)

a) La survivance directe de l'Ordre

Nous avons vu que la plupart des chapitres Coens se sont dissous vers 1780 et que leurs membres sont en partie rentrés sous l'obédience des puissances maçonniques régulières ; la Grande Loge et le Grand Orient de France. Toutefois à cette époque et pendant les quarante années qui suivirent, des Réau-Croix isolés vécurent et cela jusqu'en 1824, année de la mort de Willermoz. Il est même plus que probable qu'il y en eut encore beaucoup plus tard, car tandis que les Réau-Croix ordinaires ne pouvaient ordonner d'autres Réau-Croix, ceux qui étaient membres du Tribunal Souverain et qui paraissent avoir eu le droit de s'appeler les Supérieurs Inconnus de l'Ordre, purent pratiquer des ordinations. C'est ainsi qu'il est certain qu'en 1774, Willermoz ordonna Réau-Croix sa sœur Mme Provensal. D'autres membres du Tribunal Suprême, parmi lesquels les substitués Bacon et Deserre, et plus tard le marquis d'Ossun, successeur de Deserre, ont initié peut-être eux aussi des Élus Coens jusqu'au grade suprême. Une allusion à la possibilité

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 108. [Il faut lire P. 98.] Castillon de Montp(ensier) ; lisez : Castillon de Montp(ellier) ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.]

d'une initiation à un grade supérieur Élu-Coen, qu'aurait faite Saint-Martin, se trouve dans une lettre de 1829 que Joseph Pont, ami et héritier intellectuel et spirituel de Willermoz, adresse au sénateur J.-F. von Meyer (le Meyer de la Bible). Il y parle de Gilbert comme d'un ami intime de Saint-Martin, très renseigné sur la doctrine de Martines de Pasqually, « mais comme chercheur des choses extraordinaires et *des moyens d'opérer* ». Or, il est évident que Gilbert n'a pu connaître les moyens d'opérer, c'est-à-dire la manière [100] de faire des évocations que s'il a été Réau-Croix, grade qu'il n'a pas pu recevoir de Martines et qu'il a donc presque certainement reçu de Saint-Martin. Si les choses se sont réellement passées ainsi, on peut admettre que tous ces Élus Coens (les anciens et les nouveaux) bien que n'étant plus constitués en temples réguliers, mais restés libres ou inscrits à d'autres établissements maçonniques, sont demeurés fidèles aux rites et ont entretenu des rapports initiatiques entre eux. La première supposition est certainement exacte pour Gilbert.

Il est même probable que ces Élus Coens, que nous appellerons posthumes, ont eu un chef et que tout en restant dans l'ombre, ils ont exercé de temps à autre une certaine influence dans l'organisation maçonnique suprême. Ainsi s'expliqueraient les phrases qui, autrement, seraient incompréhensibles, des lettres de Bacon de La Chevalerie au marquis de Chef de Bien où il parle encore en 1806 des Élus Coens comme d'un Ordre toujours en pleine activité. Jusqu'à quelle époque cette survivance occulte des Élus Coens proprement dits est-elle admissible ? Je l'ignore. Tous les documents que j'ai pu consulter se rapportent à Saint-Martin et à Willermoz, c'est-à-dire précisément, aux deux membres incontestablement les plus importants, mais, qui, tous les deux, ont entrepris une mission initiatique, conforme à leurs vues personnelles qui les fit dévier de la tradition stricte de l'Ordre et les sépara de ceux de leurs frères qui voulurent conserver cette tradition dans sa pureté.

En tout cas, Willermoz, sur lequel nous possédons beaucoup d'informations grâce à une foule de documents, n'a rien su ou du moins jamais manifesté avoir eu une connaissance quelconque de la survivance de cercles occultes et privés où la doctrine primitive de Martines aurait continué à être enseignée, ses rites maintenus et ses opérations pratiquées comme à l'origine de l'Ordre.

Ce qui n'empêche pas que des Élus Coens isolés ont [101] pu continuer individuellement quelques opérations théurgiques rituelles. Dans une lettre du 23 mars 1790 de Périsset du Luc à Willermoz ¹ il y a une allusion évidente au travail de l'équinoxe que Saint-Martin et Willermoz cette année-là auraient accompli chacun de son côté.

b) Le Willermosisme : les deux professions

Willermoz fit ratifier par le Convent National des Gaules en 1778 à Lyon une modification importante au système de la Maçonnerie templière ou Stricte Observance Germanique.

Les adhérents de son système templier rectifié s'appelleront désormais Chevaliers bienfaisants de la Cité Sainte.

¹ Conservée à la Bibliothèque de Lyon. Je dois la connaissance de ce passage à la courtoisie de Mme Joly. Voir Doc. XV.

Cette réorganisation jeta un voile léger sur la nature templière du système. Elle eut dans un certain sens un caractère public.

Mais Willermoz fit plus. Il profita de la réunion de tant de Maçons éminents pour créer une classe supérieure et très secrète de deux grades nouveaux : ceux des Chevaliers Profès et Grands Profès. Il définit l'origine de ces deux grades, expose la part qu'il a prise à leur création, et précise les rapports de leur base doctrinale avec les renseignements de Martines, tout ceci de façon très claire et explicite au cours d'une lettre écrite le 12 octobre 1781 au Prince Charles de Hesse-Cassel. Les passages de cette lettre ayant trait à ce point de l'histoire sont reproduits tout au long à la fin de cette étude. Ici, je les résume simplement. Willermoz rapporte qu'il entra en relation avec Martines au commencement de l'année 1767. Celui-ci le fit rapidement avancer par les six premiers degrés. Un an plus tard, il obtint le septième et [102] dernier de Réau-Croix. En 1772, Willermoz commença par former un groupe d'Élus Coens en initiant son frère Jacques, le médecin, Paganucci et Périsset du Luc ; peu à peu d'autres suivirent : en 1781 il y avait une petite société d'Initiés Coens à Lyon. En 1778, Willermoz réussit à faire accepter au Convent National l'établissement d'une classe secrète dont les instructions étaient puisées dans celle des degrés théoriques de l'Ordre des Élus Coens : c'est-à-dire dans les grades inférieurs à celui de Grand Architecte. Willermoz dit expressément qu'il a institué ces deux grades pour dégager les Maçons de leur assujettissement, donc pour apporter à la maçonnerie les bienfaits d'une doctrine spiritualiste et théosophique, idéaliste et profonde. Ces grades, dont les instructions ont été publiées entre autres par M. Vulliaud, ont un caractère éthique, irénique, chrétien. Elles se basent sur le *Traité de la Réintégration* et ne font entrevoir que de loin la possibilité de « pratiques », c'est-à-dire d'opérations magiques évocatoires. Les deux professions sont donc des rameaux poussés sur le tronc Coen et nourris par sa sève, mais leurs fruits ne portent pas son caractère. Les grades Profès n'en sont pas moins considérés comme la continuation indirecte de l'initiation de Martines. Le P^r Kloss résume, dans son histoire de la Franc-maçonnerie en France, en une phrase heureuse l'origine et la nature des deux professions : « Quand Willermoz modifia en 1778 au Convent de Lyon le Rituel de la Stricte Observance, il y ajouta les deux grades théosophiques de Chevalier Profès et Grand Profès, dans lesquels étaient élaborées les idées de Martinez Pasqualis, mais purifiées et anoblies. La pierre de fond en était le *Traité de la Réintégration*. »

Il paraît bien que les instructions des deux grades aient trouvé un accueil favorable : on trouve des Chevaliers Profès isolés, aussi bien que des collèges constitués de Grands Profès en plusieurs villes de France, [103] d'Allemagne, de Suisse, d'Italie, de Danemark. Il me semble utile d'énumérer les chevaliers que j'ai pu identifier, en utilisant comme base le « *Tableau Général des Frères Grands Profès, Chev. Maçons de l'Ordre Bienfaisant de la Cité Sainte, composans tant le College Metropolitain de France établi à Lyon en dec. 1778 que les Colleges particuliers qui ont été formés ailleurs par celui-ci, fait pour l'année 1782.* », imprimé dans le livre de M. Steel Maret, en y ajoutant les chevaliers initiés après l'année 1782 que j'ai trouvé mentionnés ailleurs.

College metropolitain de France à Lyon de la II^e (prov.)

Gaspard chev. de Savaron, ancien Eq. Gaspard a Solibus, Préf. de Lyon
lieut. col. d'artillerie.

Visit. G^{al} de la II^e Praeses Colleur. 1778

J. B. W(illermoz) aîné, négociant.	Eq. Baptista ab Eremo, Chanc. Prov. de la II ^e . Dépositaire G ^{al} du Collège.	1778
Jean Paganucci, négociant.	Eq. Joannes ab Armelino, Censeur du Collège.	1778
Jean André Périsset du Luc, imprimeur-libraire.	Eq. Andreas a Tribus Lunis, Substitut du Dépositaire G ^{al} .	1778
Henry Lambert de Lissieux, Seigneur de Lissieux-Montfort, etc.	Eq. Henricus a Turri Alba.	177 8
Louis Aug. Barbier de Lescoët, chan. de l'Église, Comte de Lyon.	Eq. Augustus a Leone Coronato.	177 8
[104] Gaspard Selonf, négociant, actuellement, résidant à S ^t . Gal ¹ .	Eq. Gaspard a Venatione.	177 8
Pierre Jac. W(illermoz), D ^r en médecine.	Eq. Petrus a Fascibus.	1778
Henry de Cordon, chan. de l'Église, Comte de Lyon.	Eq. Henricus a Griffone Alato.	177 8
Jean Marie Bruyset fils, imprimeur-libraire.	Eq. Joannes a Tribus Globis.	177 8
Antoine W(illermoz), le jeune, négociant.	Eq. Antonius a Concordia.	177 8
Jean Pierre Molière, directeur d'imprimerie.	Armiger.	177 9
Pierre Marie Bruyset fils, imprimeur-libraire.	Eq. Petrus a Tribus Angulis.	177 9
Pierre Paul Alex. de Monspey, chevalier de Malte.	Eq. Paulus a Monte Alto.	177 9
Ant. Louis Sabat de Pizey fils, Seigneur de Pizey.	Eq. Antonius a Pelicano.	178 0
Marie Agate Ange de Bernard de Rully, chanoine de l'Église, Comte de Lyon.	Eq. Ferdinandus a Stella.	1780
Jean Antoine de Castellias, doyen de l'Église, Comte de Lyon.	Eq. Joannes a Malleo.	1780
Claude Policarpe, chevalier de Hachais.	Eq. Policarpus a Leone Strenuo.	178 1
[105] Jacques Milannois, 1 ^{er} avocat du Roi à la Sénéchaussée de Lyon.	Eq. Jacobus a quatuor Palis, 12 déc.	178 1
Jean Paul Braun, négociant.	Eq. Joannes a Manu, 5 nov.	178 1
Jean-Baptiste Willermoz, neveu. Rochair.		

College de Strasbourg de la V^e (prov.)

Jean de Turkeim, Magistrat de la	Eq. Joannes a Flumine, Président	177
----------------------------------	----------------------------------	-----

¹ En 1782 Selonf était domicilié à Saint-Gal, mais toujours porté sur la liste du Col. Métr.

ville de Strasbourg.	du College.	8
Fréd. Rod. Saltzmann, conseiller de la légation de la 5 ^e Cour ducale de Saxe Cobourg Meiningen.	Eq. Rodolphus ab Hedera, Dépositaire.	1778
Daniel Ullmann, Cons. de Régence Grd Baillif de Lahr en Brisgau.	Eq. Daniel a Mistagogo, Censeur.	1779
Jean Laurent Blessig.	Eq. Joannes a Cruce Sancta.	177 9
Joseph Fabry, négociant.	Eq. Josephus a Pallio.	177 9
Massenet ¹ . ^[1]	Eq. a tribus crinibus.	
Saume aîné, notaire.	Eq. a Petra Vivente.	1813
Saume le jeune.		
[106] Châtelain, ami de Galeato ¹ .	Eq. a Columba.	
J. F. Ehrmann, professeur au Collège protestant.	Eq. a Cubo.	
Eschenauer (négociant) ² .	Eq. a Cinere.	
Hickel, notaire.	Eq. a Monte.	
C. B. de Meyer ^[2] major, plus tard à Francfort.	Eq. a Falce Saturni.	
Baron de Berckheim ¹ .	Eq. a Campo Aureo.	
A. Witgenstein.	Eq. ab Adamante.	182 3

College de Chambéry de la II^e (prov.)

Hipolite, chev. de Ville. Sénateur au Sénat de Chambéry.	Eq. Hipolitus a Castro, Président du Collège.	1779
Max Rivoire aîné, Bourgeois.	Eq. Marcus a Leone alato, Dépositaire.	1779
Joseph, Comte de Maistre avocat général, substitut au Sénat.	Eq. Josephus a Floribus	177 9
Jean-Baptiste, Comte Salteur avocat général, substitut au Sénat.	Eq. Baptista a Cane.	1779

College de Grenoble de la II^e (prov.)

De Sayve, Commandeur de l'Ordre de Malte.	Eq. a Cruce Rubra.	177 9
Yves Giroud, Greffier en chef au Baillage du Graisivaudan (<i>sic</i>).	Eq. Yvo a Tribus Larvis, Dépositaire.	177 9
[107] Léonard-Joseph Prunelle de Lieres, Ecuyer.	Eq. Josephus a Tribus Oculis. Censeur.	177 6
André Faure, avocat au Parlement.	Eq. Andreas a Rupe	177 9
François-Henry, Comte de Virieu,	Eq. Henricus a Circulis.	177

¹ Nommés dans une lettre du 20 février 1813 de Rudolph Saltzmann à Willermoz.

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 105. Massenet (1) Eq. a tribus crinibus ; lisez : Massenet (1). Eq. a tribus crucibus. Saume le jeune ; lisez: Saume le jeune. Eq. a vellere aureo. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

¹ Nommés dans une lettre du 20 février 1813 de Rudolph Saltzmann à Willermoz.

^[2] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 106. C. B. de Meyer; lisez : C(hristian) D(aniel) de Meyer. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

Maître de camp en second du Rég^t de Monsieur Infanterie. 9

College de Montpellier de la III^e (prov.)

Guillaume Castaing de la Deveze, Conseiller en la Cour des Aides, Chambre des Comptes du Languedoc.	Eq. Guillelmus a Castanea, du Collège.	Président	177 9
Ant. Castillon aîné, négociant.	Eq. Antonius ab Arce,	Dépositaire.	177 9
De Ferand, gentilhomme.	Eq. a Ferro,	Censeur.	177 7
EstienneVioletted'Aignan, à Montauban.	Eq. Stephanus ab Agno.		177 9
Du Bousquet, Ingénieur du Roi à Montpellier.	Eq. (?)		

Besançon

De Raimond. Eq. a Garba.

Autun

Jean Eustache Marie Alexandre, Comte de Scorailles, gentilhomme.	Eq. Alexander ab Angelo.		178 0
Antoine Le Seurre, avocat et ancien échevin d'Autun.	Eq. Antonius a Piramide.		178 1

[108]

Avignon

Le Comte de Vaucrose de Vernetty. Eq. (?)

ITALIE. — College de Turin de la VIII^e (prov.)

Gabriel, Comte de Berneze, Majordome de Sa Majesté le Roi de Sardaigne.	Eq. Gabriel a Turri Aurea,	M. Prov. de la VIII ^e , Présid ^t du College.	177 9
Sebastien Giraud, D ^r en médecine.	Eq. Sebastianus a Serpente,	Chancelier du Grd Prieur d'Italie de la VIII ^e , Dépositaire du College.	177 9
Alex. Valpergue de Mazin, d'Albarey ^[1] , cap. Au Rég ^t de Piémont Cavalerie.	Eq. Alexander a Rupecapra,	Censeur.	1779
Jean Amédée Valpergue de Mazin, M ^{is} de Caluse.	Eq. Amedeus a Stapiis.		1780
Ferd. Scarampi de Courtemille, au rég ^t des gardes inf.	Eq. Ferdinandus a Zonis Aureis.		1781

College de Naples de la VIII^e (prov.)

Diégo, chev. Naselli des princes d'Haragone, Brigadier de l'armée	Eq. Deditacus a Falcone,	Préfet du Chap., Président du College.	178 0
---	--------------------------	--	----------

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 108. Le marquis d'Albarey ; lisez : Le marquis d'Albany. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.]

de S. M.		
[109] Joseph Pepe, professeur de mathématiques, prêtre séculier.	Eq. Josephus a Globo eburneo, Censeur du College.	1780
François, Chev. Valignani des Comtes de Miglianico.	Eq. Franciscus a Telescopio, Dépositaire du College.	1780
Chiliane Caracciolo des princes de Pettoranello, abbé Ulivetain.	Eq. Kilianus ab Altari.	1780
Nicolas Boccapionala, Noble et avocat.	Eq. Nicolaus ab Hirundine	1780
Vincent de Revertera, Noble et avocat.	Eq. Vicentius a Quadrante.	1781
Marzio Mastrilly, m ^{is} de Gallo, cap. et gentilhomme de la chambre de S. M.	Eq. Martius ab Ave paradisiaca.	1781
Caetano Montalto, duc de Fragnito, Gentilhomme de la Chambre de S. M.	Eq. Gaetanus a Rupi Vetusta.	1781

ALLEMAGNE. — Francfort sur le Mein

J. F. Molitor, professeur d'Hébreu.	Eq. a Lingua Sancta.	1821
J. F. von Meyer, sénateur.	Eq. a Cruce.	
W. F. von Metzler, échevin.	Eq. a Rosa Rubra.	
George Kloss, professeur de médecine ^[1] .	Eq. (?)	
M. Kloss, avocat ^[2] .	Eq. a Jordano.	1817
Leonhardi.	Eq. a Pyramide.	1812

[110]

Stoutgard

Charles Eberard de Waechter, Chambellan de S. M. danoise et son envoyé aux Cercles.	Eq. Eberardus a Ceraso, Chanc. du Grand Prieur d'Allemagne dans la VIII ^e .	1780
---	--	------

Krappitz en Silésie

Court, baron de Haugwitz.	Eq. Curt a Monte Sancto.	1780?
---------------------------	--------------------------	-------

Danemark

Charles Adolphe baron de Plessen, Chambellan de S. M. danoise, Chevalier de l'Ordre de Danebrogue, Seigneur de Vittemoldt à Vittemoldt.	Eq. Adolphus a Tauro Rubro.	1779 ?
S. A. S. Charles Prince de Hesse-Cassel à Slesvig.	Eq. Carolus a Leone Resurgente, M. Prov. Coadjutor de la VIII ^e et VII ^e .	1780

Darmstadt

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 109. George Kloss, professeur de médecine. Eq. (?) ; lisez : Eq. Georgeus a Jordane. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

^[2] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 109. M. Kloss, avocat. Eq. a Jordano ; lisez : Eq. (?) ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

Le Prince héréditaire, plus tard Grand-duc Louis II de Hesse- Darmstadt.	Eq. a Leone Armato	
Le Prince Chrétien de Hesse- Darmstadt.	Eq. a Cedro Libani.	
Andreas Schleiermacher, secrétaire privé du Grand-Duc.	Eq. a Stella Magorum.	182 3
Julius Siegfrieden.	Eq. a Pace.	182 7
Le docteur Carl Kreiser ^[3] .	Eq. a Nunciatore.	182 7
[111] Le colonel Schûler.	Eq. a Schola Salutis.	182 4
August Ruick Stärck ^[4] .	Eq. a Turri Forti.	182 9
C. V. Isenburg.	Eq. a Porta Hierosolyma.	182 7

^[3] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 110. Le docteur Carl Kreiser ; lisez : Le docteur Carl Kayser. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

^[4] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 111. Ligne 2 : August Ruick Stärck ; lisez : August v. Riedt Stärck. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

SUISSE. — Genève

Türkheim communique le 24 septembre 1817 au Prince Chrétien que de Raimond a préparé à Genève un établissement de neuf Grands Profès, dont le préfet sera Bourdillon. Parmi les membres il y aura Mouliniez, ministre protestant¹.

Par la date de l'investiture que j'ai ajoutée pour plusieurs chevaliers, on voit que depuis l'année 1778 jusqu'au plus tard en 1829, on a travaillé dans ces grades. Mais il semble bien que l'activité dans ce grade a diminué. En 1849, Kloss écrit qu'autant qu'il le savait il ne vivait alors à Darmstadt qu'un seul Grand Profès : Andreas Schleiermacher, et à Francfort seulement lui-même et le P^r Molitor. Il semble bien aussi qu'après la mort du Prince Chrétien (1830) la Grande Profession est entrée en décadence dans sa province.

Je ne possède aucune donnée documentaire sur les autres collèges qui existaient en France, en Suisse et en Italie.

Voici donc terminée une rapide esquisse de l'histoire des grades Willermosiens. Il me faut maintenant exposer l'activité propre à Saint-Martin.

c) *Le prétendu Martinisme*

Le problème qui nous occupe ici est de savoir si Saint-Martin, après son retrait des loges maçonniques [112] et son abandon des pratiques rituelles de l'Ordre des Élus Coens et des initiations suivant le rit de Martines, a continué à transmettre quelques-uns des enseignements secrets de ce dernier, mais suivant une ligne de conduite adaptée aux vues spirituelles qui lui étaient propres. Il existe une tradition suivant laquelle Saint-Martin aurait propagé une doctrine mystique issue des enseignements de Martines, des doctrines de Böhme et de ses propres expériences intérieures et mystiques. Il aurait communiqué cette doctrine par initiations individuelles, et l'aurait portée jusqu'en Russie même. Ce prétendu voyage en Russie est certainement légendaire. Saint-Martin a eu plusieurs amis russes ; des Russes ont fondé à Saint-Pétersbourg et à Moscou des loges maçonniques de la Stricte Observance rectifiée, appartenant au régime des Chevaliers bienfaisants. Ils y ont mis en pratique et propagées les idées maîtresses qu'il a rendues publiques dans ses livres, mais lui-même ne s'est certainement jamais rendu en Russie². Ce qu'on appelle le Martinisme russe n'est que la maçonnerie templière réformée selon le système lyonnais. J'ignore s'il y eut des Grands Profès en Russie.

Le problème russe, ainsi résolu, il reste l'énigme générale : Saint-Martin n'aurait-il pas fait des initiations individuelles suivant une doctrine qu'on pourrait appeler à juste raison Martiniste ? Bien que tous les auteurs sérieux le nient, je suis enclin à l'admettre.

Très peu de faits positifs se peuvent citer, il est vrai, à l'appui de cette thèse. Parmi eux je rappellerai d'abord ce que le comte de Gleichen écrit dans ses *Souvenirs*³, rapportant que Saint-Martin avait ouvert à Paris une [113] petite

¹ Auteur de plusieurs livres : *Promenades philosophiques et religieuses au Mont-Blanc*, Genève, 1817 ; *Lettres à une Chrétienne : Le Moyen de connaître Dieu*, etc.

² Voyez pour l'histoire de ce qu'on appelle le Martinisme en Russie les œuvres, malheureusement imprimées en langue russe, de LONGINOFF (*Novikoff et les Martinistes de Moscou*, Moscou, 1867) et de BOGOULJUBOFF (*Novikoff et son temps*, Moscou, 1916).

³ Edition L. Techener Fils, Paris, 1868, p. 155.

école où il (de Gleichen) était devenu son disciple. Qu'est-ce que cela peut signifier, sinon que Saint-Martin avait voulu attirer autour de lui un petit nombre d'esprits choisis, auxquels, comme à des disciples, il a voulu transmettre sa doctrine mystique ? Rappelons-nous que de Gleichen avait été reçu Élu Coen par Saint-Martin même au plus tard en 1779.

Une autre information importante se trouve dans un article de Varnhagen von Ense, sur Saint-Martin ¹. Cet article contient plusieurs erreurs de dates et de faits, mais son auteur semble pourtant bien avoir disposé de quelques informations de première main et authentiques. L'article a été écrit en 1821. En voici deux passages très significatifs :

« Saint-Martin fut attiré dans plusieurs sociétés qui tendaient ou semblaient tendre vers des connaissances supérieures. Mais son esprit supérieur découvrit bien vite leurs défauts profonds, et il se retira de toute société. Il décida plutôt de fonder lui-même une société (communion) dont le but ne serait que la spiritualité la plus pure, et pour laquelle il commença d'élaborer à sa guise les doctrines de son Maître Martinez... » « Mais la fondation de sa société ne s'effectua que lentement : il n'acceptait que peu de membres, et en usant d'une très grande prudence. Dans tout cela il y a beaucoup qui est resté obscur et qu'on ne pourra peut-être éclaircir jamais. La nouvelle société me semble n'avoir eu au commencement que la forme d'une loge maçonnique ordinaire : le but des grands voyages qu'il fit plus tard, a été probablement de lui procurer une participation plus étendue. »

On le voit, les détails que Varnhagen von Ense donne sur la prétendue société de Saint-Martin sont très restreints, mais on ne peut nier que n'ait une valeur [114] historique que réelle le fait en soi que des hommes sérieux et vraiment renseignés sur leur temps aient parlé de l'existence de cette société comme d'une chose certaine et vérifiée.

Il existe une autre information très curieuse. Un correspondant inconnu a communiqué au professeur de théologie Köster de Göttingue des notes datées de Paris, 20 décembre 1795. Elles ont été publiées dans un périodique allemand de l'époque. Ce document me paraît avoir une valeur historique véritable pour ce que l'on a coutume d'appeler le Martinisme. Je l'ai traduit en français ² et j'en résume la partie présentant un intérêt direct pour la question qui nous intéresse.

Il en résulte d'abord qu'à Strasbourg, Paris et Lyon, des amis de Saint-Martin formaient des groupes très restreints, liés entre eux par leur amitié pour Saint-Martin, mais très probablement aussi par quelque autre lien. Le correspondant du P^r Köster, pour caractériser ces groupes, se sert à plusieurs reprises des mots de « Société de Saint-Martin », « cercle intime de Saint-Martin à Paris », « filiale de la Société de Saint-Martin à Strasbourg ». Qu'a-t-il voulu indiquer par là ? Des chapitres d'Élus Coens ? Nous verrons, et il fallait s'y attendre, que parmi les hommes que l'auteur indique par des initiales, il y avait certainement des Élus Coens. Mais le problème concret consiste à savoir si ces Élus Coens de 1795 formaient cercle intime, société, avec Saint-Martin, parce qu'ils étaient Élus Coens, ou au contraire parce qu'ils avaient été détournés des pratiques Coens par le Philosophe inconnu et qu'ils l'avaient suivi dans sa nouvelle voie intérieure, à laquelle ils les avaient initiés ^[1]. La seconde supposition semble exacte, parce

¹ Préface pour : Rahel; *Angelus Silesius und Saint-Martin*. Voyez aussi le n° 57 de la bibliographie.

² V. *Doc.*, IX.

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 114. Ligne 31 : A laquelle ils les avaient initiés ; lisez : à laquelle il les avait initiés. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

qu'elle concorde avec ce que nous savons des tentatives faites par Saint-Martin auprès des Élus Coens de Versailles.

[115] Examinons maintenant quels personnages ont été indiqués par le correspondant au P^r Köster, et dont il n'a pas voulu imprimer en entier les noms dans le périodique.

Il y a là *caput listae* un prince régnant. Sur son identité, on ne peut faire que des conjectures vagues. Ce pourrait être le prince Charles-Guillaume de Nassau Usinger (1735- ?) qui fut mêlé très activement à différentes entreprises de la Stricte Observance (Gugomos), au Convent de Wiesbaden (1776), de la Franc-maçonnerie et des sociétés secrètes en général.

Le prince qui a accompagné le correspondant anonyme, pourrait être un des nombreux membres de la famille régnante de Hesse-Darmstadt, qui ont pris une part importante au mouvement de la maçonnerie templière française réformée : les princes Louis (a Leone aureo coronato 1749-1823), George (a Cruce Hierosolomytana...-...), Chrétien (a Cedro Libani 1763-1830), peut-être même celui qui, en 1795, était prince héritier et qui régna sous le nom de Louis II (a Leone armato 1777-1848).

Quant aux amis de Saint-Martin à Strasbourg, j'ignore qui peut être le digne D. B., peut-être est-ce l'Élu Coen de Bory ? S. désigne certainement Rudolphe Salzmann et von W., von Wittinghof, parent de Mme de Krüdener ; T. doit être Türkheim; C. et E. restent douteux pour moi.

Les initiales des amis de Paris peuvent se compléter facilement : le vicomte de Tavannes, le duc d'Havré de Croy, le comte Henri de Virieu. Tous trois étaient Élus Coens.

Des trois Lyonnais : V. est certainement Willermoz, car il est à noter que dans plusieurs autres articles parus dans les *Neueste Religionsbegebenheiten*, son nom est toujours écrit avec un V. ; M. peut être Monspey ou Milanois, tous deux Grands Profès et intimes de [116] Willermoz. B. pourrait bien être Le Bruyset, libraire et éditeur de Saint-Martin, Grand Profès lui aussi.

Il faut bien convenir que l'identification de ces personnages n'avance pas beaucoup la solution de l'énigme, il paraît difficile d'admettre que tous aient été des Initiés particuliers de Saint-Martin. Pour Willermoz, il faut abandonner immédiatement une telle hypothèse. Willermoz n'a jamais été tout à fait satisfait des évolutions mystico-philosophiques du Philosophe inconnu et il n'y a aucune probabilité qu'il ait fait partie d'une société ou d'un groupe d'Initiés formé autour de Saint-Martin. Mais ici encore je voudrais faire le départ entre l'appréciation superficielle basée uniquement sur des détails insignifiants ou erronés et le jugement fondé sur l'ensemble et le fond des choses. Il me paraît impossible que des contemporains aient pu être persuadés de l'existence d'une société initiatique fondée par Saint-Martin et aient pu exprimer cette conviction sans que, si cela n'avait aucun fondement, ils n'aient été immédiatement contredits. En tout cas, la conviction de l'existence d'une société Martiniste très secrète paraît bien avoir été générale déjà à l'époque où Saint-Martin était encore vivant. Il ne s'agit donc point d'une légende posthume. Bien entendu, cette « Société » n'avait pas de ressemblance en quoi que ce soit avec un Ordre ou régime maçonnique. Elle n'était pas non plus la continuation directe de l'Ordre des Élus Coens tout en étant basée en partie sur la doctrine enseignée par Martines. Elle se composait exclusivement d'hommes de désir auxquels Saint-Martin avait communiqué le fruit de ses propres méditations, et indiqué la voie intérieure qui peut mener à l'extase et à la communion avec la « Cause active et première ». Les Initiés à cette

doctrine ne travaillaient ni en loges ni en chapitres. Ils n'avaient ni rituels, ni symboles, ni noms d'initiation. Peut-être même ne se connaissaient-ils pas tous entre eux. L'unique grade ou titre distinctif que [117] Saint-Martin leur conféra fut peut-être celui d'I(nitiés) S(olitaires), de S(ages) I(solés), de S(upérieurs) I(nconnus) enfin. Ce titre, que Saint-Martin avait reçu lui-même régulièrement de son Maître vénéré Martines aurait traduit exactement sa propre pensée sur le point de l'initiation : elle rend l'homme qui l'a reçue supérieur à ses frères en humanité, mais elle l'isole, elle lui impose de cacher sous son manteau la lumière qu'il porte, parce que, imprudemment découverte, elle menace d'aveugler le profane ¹.

Si tout ceci paraît acceptable, peut-être peut-on aussi y trouver une indication, pour fragile qu'elle soit, sur la manière dont le grade de S. I. du Martinisme moderne peut avoir été transmis au fondateur de celui-ci, le docteur en médecine Gérard Encausse (Papus). On assure qu'Henri Delaage, connu comme auteur de plusieurs œuvres spiritualistes, quand il sentit approcher la mort, fit appeler à son chevet le jeune docteur qu'il avait retenu comme digne de recevoir le dépôt initiatique qu'il voulait lui transmettre. Ce dépôt était constitué « par deux lettres et quelques points »². Il est évident que ce ne peut être que le signe du grade S. I. Papus l'appelle « le résumé de cette doctrine de l'initiation et de la trinité qui avait illuminé tous les ouvrages de Delaage ».

D'où celui-ci avait-il reçu les symboles de cette initiation ? Papus laisse entrevoir que Delaage ne faisait à ses intimes aucun mystère qu'il s'agissait d'une initiation « dont la tradition lui avait été transmise par l'intermédiaire de son grand-père M. Chaptal (le ministre), initié lui-même par Saint-Martin ».

On s'est toujours étonné et à juste titre que le Philosophe inconnu ait pensé à distribuer ce grade à ses disciples. Or, suivant ce que j'ai exposé dans un chapitre [118] précédent, l'explication, semble-t-il, se présente d'elle-même à l'esprit : Saint-Martin n'a transmis que ce qu'il avait reçu lui-même régulièrement de son propre Maître Martines. Au premier abord, il peut sembler bizarre que Saint-Martin ait donné à ses disciples, comme signe de l'initiation reçue de lui, l'appellation distinctive de la dignité suprême des membres du Tribunal Souverain de l'Ordre des Élus Coens. Mais quand on cherche à pénétrer plus à fond dans ce qui peut avoir dirigé Saint-Martin, une explication simple et vraisemblable se présente. Dans la plupart des sociétés secrètes l'initiation s'accomplit par degrés. Pour Saint-Martin la chose a dû se présenter d'une manière différente : on possède la clef des choses occultes ou on ne la possède pas. On sait ouvrir la porte intérieure de l'âme, par laquelle on communique avec les sphères de l'Esprit, ou cette porte reste close. A ces hauteurs, nulles conditions, nuls états intermédiaires, il n'y a qu'une alternative. L'initiation confère la possession de cette clef et le pouvoir sur cette porte ou elle y prépare. Elle est une et indivise comme le Mystère même de l'Unité est un tout en se manifestant sous mille aspects divers. L'Initié est Roi, dans le Règne de l'Esprit, Souverain Ignoré du Monde des Profanes.

Ce raisonnement pourrait avoir été celui de Saint-Martin et l'aurait décidé à conférer à ses disciples, plutôt que des grades successifs, un titre unique et suprême à la fois, celui des Supérieurs Inconnus de l'Ordre ^[1] dans lequel il avait lui-même reçu l'initiation.

¹ Neuvième arcane du Tarot.

² PAPUS, *Martinésisme, Willermosisme, Martinisme et Franc-maçonnerie*. Paris, Chamuel, 1899, p. 42, 43, 44, 45.

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 118. Ligne 27 : Supérieurs Inconnus de l'Ordre ; ajoutez : Souverains Juges de l'Ordre. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

C'est ainsi que pourrait se concevoir la filiation indirecte par Saint-Martin des Martinistes modernes avec Martines de Pasqually.

[119]

VI. - CONCLUSION : MARTINES ET SON ŒUVRE DEVANT LA POSTÉRITÉ

Étant parvenus au terme de notre rapide esquisse historique sur Martines de Pasqually, un problème s'impose : quel jugement définitif devons-nous porter sur cet homme énigmatique, sa doctrine, sa théurgie, son Ordre ?

1. Valeur morale de l'Ordre des Élus Coens

En premier lieu, se pose la question de la portée de l'activité initiatrice de Martines : son Ordre des Elus Coens, actuellement sombré dans un oubli presque absolu, a-t-il existé en vain ? La réponse du lecteur dépendra de sa propre attitude devant le Mystère. Mais si l'on a la volonté d'envisager les choses d'une façon objective et impartiale, il apparaît hors de doute que cet Ordre mérite le respect et la considération de tout esprit jugeant sainement.

Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, les sciences exactes s'enrichirent de connaissances merveilleuses dans l'ordre naturel et elles sapèrent en partie les affirmations plus ou moins dogmatiques que les religions, sortant du domaine spirituel qui leur est propre, s'étaient aventurées malencontreusement à préférer dans l'ordre temporel et matériel.

Il faut ajouter à cela l'état de dissolution des mœurs du clergé d'alors et l'ensevelissement du pur esprit chrétien originel sous le formalisme et le matérialisme d'un culte dégénérant en pratiques superstitieuses.

[120] Dès lors, ceux, parmi les hommes, pour qui une nourriture purement intellectuelle n'était pas suffisante et dont le cœur, comme l'esprit, — ce sommet supérieur de l'intelligence, — aspiraient ardemment, quoique souvent confusément, à des vérités d'un ordre plus élevé et plus proche du Mystère, durent chercher refuge dans les asiles où s'enseignent les doctrines hétérodoxes sur les problèmes de l'Esprit, du Monde invisible et de l'Absolu.

Ainsi, au déclin du XVIII^e siècle, les conflits étaient plus violents et plus profonds que jamais entre la Foi, qui ne pouvait plus s'éveiller dans les Temples des religions connues, et la Science, dont les triomphes parvenaient à enivrer l'intelligence de l'homme, mais non à satisfaire son excès. Toute tentative pour élever les âmes à des vérités ésotériques constituait donc alors un bienfait réel pour l'humanité désorientée et menacée de naufrage moral et spirituel.

Martines de Pasqually ne fut pas un penseur profond et original, mais son oeuvre, bien que remplie de lacunes et d'illogisme, contient des éclairs de génie, de Voyant, d'Adeptes. En outre, Martines donna un enseignement ésotérique élevé aux hommes de désir qu'il réunit autour de lui. En ce sens, on ne peut nier que l'Ordre des « Élus Coens de l'Univers » constitua un groupe d'hommes animés de la spiritualité la plus haute.

Comparons cet Ordre aux autres régimes maçonniques de son temps.

Certes, la maçonnerie, au XVIII^e siècle, marqua également, sinon dans ses loges bleues, du moins dans ses chapitres des grades supérieurs, dits Écossais, des aspirations timides vers une métaphysique théosophique et un ésotérisme mystique. C'est ainsi qu'à la base du système templier de la Stricte Observance, on trouve des sentiments artistiques et poétiques et que les Chevaliers, restaurateurs de l'Ordre du Temple, rêvèrent de combats [121] romantiques, d'armes médiévales, de remparts flanqués de tourelles et de créneaux, imaginant en des mirages lointains, un Orient reconquis, où, au prix d'une dure servitude acceptée, le Temple de Salomon devait être reconstruit dans une Jérusalem redevenue chrétienne et l'autel du Seigneur relevé dans leurs âmes pécheresses ! Mais à côté, que de soucis terre à terre, quels violents appétits de récompenses toutes matérielles et que de vulgaires, d'âpres convoitises pour l'or, soit qu'ils pensaient l'obtenir comme le produit d'expériences alchimiques, soit qu'ils l'attendaient d'un Pactole légendaire fluant quelque part en Orient, soit encore qu'ils espéraient le voir ruisseler hors des trésors secrets de la Grande Maîtrise fantastique de Chypre.

Comparons, je le répète, à ce mélange trouble de valeurs sacrées et profanes, l'esprit et le but purement ésotériques des Prêtres choisis, des émules de Martines de Pasqually et nous devons alors donner pleinement raison au Maître qui, loin de France, épuisé et malade, fut rempli d'amertume jusqu'au plus profond de son âme, en apprenant que, parmi ses disciples les plus élevés, certains, notamment Bacon et Willermoz, avaient abjuré en fait sa doctrine, pour se revêtir de la ferblanterie teutonne des « Chevaliers du Temple ».

Combien il est évident que, non seulement comparé à tout autre régime maçonnique de l'époque, mais encore simplement considéré en lui-même, l'Ordre des Élus Coens appelle et mérite tout le respect dû à une communauté dont le but élevé, éloigné de tout profit temporel ou terrestre, ne pouvait être atteint qu'au prix d'efforts longs et pénibles, de sacrifices réels, et d'une volonté sérieuse, soutenue par une foi vive et tendue tout entière vers un idéal purement spirituel.

Dans toute la maçonnerie d'alors, un seul système, par son contenu ésotérique, peut se comparer au Régime Coen : c'est celui des hauts grades très secrets du prince [122] Charles de Hesse, dont le but peut se résumer ainsi : la vraie maçonnerie doit préparer le retour du Christ sur la terre. Le système Carlisle, comme on l'appelle en Allemagne, contenait, à côté de nombreuses données extravagantes, des enseignements très profondément ésotériques. Je n'en donnerai qu'un seul exemple : la doctrine de la Réincarnation que le prince Charles de Hesse a défendue et propagée en Europe un siècle avant Mme Blavatsky, cinquante ans avant Allan Kardec.

A la seule exception du système Carlisle, quel autre groupement ésotérique du temps peut se mettre au point de vue spiritualiste sur le même rang que l'Ordre de Martines ? Notons seulement que divers systèmes d'importance inégale en ont été les ramifications indirectes : les Collèges de Grands Profès Willermosiens, le Martinisme de Saint-Martin, les Philalèthes et les Illuminés d'Avignon.

Une dernière question se pose encore. L'Ordre des Élus Coens appartient-il complètement et exclusivement au passé et Martines a-t-il abandonné sa mission sur cette terre, ne reste-t-il actuellement aucune trace de son Ordre ? On serait tenté de le croire si l'on ne tient compte que des apparences. En effet, s'il existe à notre époque de nombreux mouvements plus ou moins spiritualistes et ésotériques dans lesquels peuvent se réfugier les esprits inquiets, mécontents à

la fois des cultes officiels et du rationalisme matérialiste, ces mouvements n'ont aucune filiation avec Martines de Pasqually. Nous allons en faire une revue rapide.

Le spiritisme originel est au déclin. D'autres systèmes : les théosophies de Mme Blavatsky et de Mme Catherine Tingley, l'anthroposophie du D^r Steiner, le Rosecrucianisme de M. Heindel ont des centaines de milliers d'adhérents dans toutes les parties du monde. Aucun de ces courants ésotériques n'a sa source dans la doctrine de la Réintégration. Aucun d'eux ne s'appuie sur des preuves théurgiques, à l'exception du spiritisme. Encore sa méthode passive ne se rapproche-t-elle que par une analogie des plus lointaines de la méthode évocatoire des Réau-Croix.

Quant aux filiations indirectes des Élus Coens : les Grands Profès, ceux-ci ont apparemment disparu. On m'a assuré toutefois que le grade se serait maintenu, caché et dans un cercle très restreint, et qu'il subsisterait encore, dans le Sud-Est de la France, quelques rares Initiés ayant droit à ce titre.

Des Martinistes de Saint-Martin, plus aucune trace. Le Martinisme de Papus et de Bricaud n'existe plus comme régime que d'une manière squelettique. Il est vrai toutefois que des milliers d'S ✨ I ✨ vivent encore disséminés de par le monde et que le feu couve sous la cendre.

Enfin, en fait de filiation directe, existerait-il encore actuellement des Réau-Croix et des chapitres d'Élus Coens fonctionneraient-ils toujours ? Pour incroyable que cela puisse paraître, on me l'a assuré. Il subsisterait, en effet, des héritiers spirituels de Martines qui pratiqueraient aujourd'hui ses règles de vie, s'exerceraient dans ses cérémonies théurgiques et s'efforceraient d'obtenir des entités spirituelles majeures les signes de leur réconciliation avec le Créateur.

2. Martines, l'homme, sa doctrine, sa théurgie

a) L'homme

Il me semble que, parmi tous les brouillards mouvants de l'équivoque et du doute qui enveloppent et couvrent la personnalité de Martines, sa figure morale a commencé à s'affirmer. Il eut bien des défauts de caractère ; sa moralité, au sens bourgeois et commun du mot, laissa peut-être à désirer, mais il est certain qu'il ne s'est [124] soumis au travail énorme et ingrat de formuler une doctrine mystique en un ouvrage considérable et de fonder à lui seul un Ordre initiatique, ni pour un motif léger, ni par un désir d'ambition ou de gloire, ni par l'espoir d'un avantage temporel ou d'un gain.

Il fut un inspiré, un illuminé, un esprit brûlant, qu'il nous souvienne que Willermoz a écrit qu'il possédait ce feu intérieur et cette foi vive qui font surmonter tous les obstacles. N'oublions pas la plainte de de Grainville : que conduit par un homme droit et zélé, Martines aurait étonné par son goût et son assiduité au travail. Encore doit-on s'étonner de la somme d'énergie formidable qu'il a dépensée en si peu d'années.

b) La doctrine théosophique de Martines

Cette doctrine, contenue surtout dans son *Traité*, mélange bizarre de traditions cabalistiques et d'ésotérisme chrétien hétérodoxe, est loin d'être exposée d'une manière qui la rende facilement abordable et compréhensible. Le *Traité* manque absolument d'ordre et de logique ; le style en est trop confus, si toutefois l'on peut même parler de style ; les raisonnements sont trop souvent incomplets et les voies enseignées, sans issue. Sa lecture est désespérante et l'on se perd à chaque page. Pourtant, tout lecteur un peu féru de philosophie mystique, doit éprouver au contact de cette œuvre étrange l'angoissante impression qu'à travers cette phraséologie si souvent enfantine et maladroite, transparaisent des vérités occultes d'un ordre spécial, indéfinissable et inquiétante. On peut dire de Martines ce que m'en écrivait un ami très cher, mystique chrétien et connaisseur véritable de tous les ésotérismes : Il a exploré un secteur particulier des régions spirituelles.

[125]

c) La théurgie de Martines

Parler sans se moquer de magie évocatoire, en plein xx^e siècle, cela semble un anachronisme et une absurdité. Il est nécessaire, en tout cas, pour examiner cette manifestation de l'occulte, ou considérée comme telle, de partir d'un scepticisme absolu pour n'admettre l'origine transcendente de ces phénomènes qu'une fois épuisées toutes les explications naturelles et logiques.

En quoi consistaient donc les résultats obtenus par les pratiques de théurgie de Martines ? Dans les « Passes » c'est-à-dire dans la vision rapide de lueurs ou de caractères et d'hiéroglyphes de feu, quelquefois dans l'audition de voix. L'apparition de phantasmes complets paraît douteuse : Saint-Martin, qui montra au baron de Gleichen les dessins des « Passes » observées par lui, n'en parle pas, il se borne à affirmer que dans ce qu'il a vu, « les signes » du Réparateur (c'est-à-dire du Christ) étaient manifestes.

Quelles explications de ces visions, les sciences naturelles peuvent-elles fournir ? Il se présente d'abord à l'esprit qu'il s'agissait d'illusions habilement produites par Martines, mais s'il est exact que les phénomènes aient été plus évidents lorsque le Maître était présent, il n'est pas moins avéré qu'ils se sont produits lorsqu'il était absent. Il faut bien aussi noter qu'aucun de ses contemporains n'a jamais émis l'hypothèse de tricheries de la part de Martines.

On peut aussi supposer que Martines, à force de suggestion, a imposé d'abord ces visions à ses disciples et que par la suite ses suggestions se sont reproduites indépendamment du suggestionneur, comme des hallucinations visuelles aussi convaincantes que des réalités. Cela aurait pu être, mais, dans tous les documents se rapportant à la théurgie de Martines, absolument rien ne donne l'impression qu'il ait voulu persuader ou suggérer ses disciples, ou leur en imposer.

[126] Une troisième hypothèse admettrait qu'il s'est agi simplement d'images optiques posthumes rétinienne ou cérébrales. Si l'on fixe longuement un objet ou une figure fortement éclairés ou colorés et que l'on en détourne le regard, on peut voir apparaître pendant un temps variable, une image de la forme observée ; c'est ce que l'on appelle une image consécutive. Dans le cas des évocations de

Martines, il n'a pu s'agir d'un tel phénomène physiologique simple, car, si ceux qui exécutèrent ces invocations possédaient les dessins des hiéroglyphes qu'on espérait percevoir, la cérémonie magique ne permettrait pas aux officiants de s'attarder à fixer leur regard sur ces dessins. De toute façon, le rituel ne le prescrivait pas.

Une quatrième hypothèse se fonderait sur des découvertes et des hypothèses récentes en psychologie. Le D^r Jaensch de Munich a démontré que certains êtres humains possèdent à un degré exceptionnel la faculté d'évoquer des images nettes et positives de choses qu'ils ont une fois vues. Cette faculté existe en germe chez tous les hommes car nous pouvons tous en pensant à une chose vue, en évoquer la vision, mais ces images sont faibles et vagues et se voient plutôt les yeux fermés qu'ouverts. La forme très développée de cette faculté a été appelée eidétisme visuel. Elle ne se rencontre presque jamais chez la femme. L'eidétisme acoustique ou auditif, semble être plus rare.

Les visions théurgiques telles qu'elles ont été décrites chez les Élus Coens peuvent-elles se ranger parmi les phénomènes d'eidétisme ? Je ne le crois pas. La faculté eidétique se trouve surtout chez les enfants. Chez les adultes, elle a été peu observée. De plus, il y a une notable différence entre les phénomènes eidétiques et les « Passes ». Celles-ci, le nom l'indique, étaient des visions rapides, des éclairs entrevus à peine. Au contraire, chez les eidétiques, les images se forment lentement, se [127] complétant au fur et à mesure que le sujet y fixe son attention et elles restent flottantes devant lui pendant une durée appréciable.

Il est donc tout à fait douteux que les Passes aient été des phénomènes eidétiques.

Cette dernière explication physiologique éliminée, nous devons enfin considérer les visions magiques des Réau-Croix du point de vue de la tradition occulte. Pour quiconque n'est pas foncièrement hostile à tout ce qui dépasse les habitudes quotidiennes de la vie matérielle, il n'est pas si difficile d'accepter une explication ésotérique.

Notre époque ressemble beaucoup sous un certain point de vue à celle où vécut Martines de Pasqually. Actuellement comme alors, se trouvent côte à côte, en opposition irréconciliable le rationalisme scientifique et la foi mystique. Les Élus Coens ont exécuté aux équinoxes leurs évocations théurgiques tandis que se publiait l'*Encyclopédie*. Aujourd'hui que l'évolution vertigineusement rapide des sciences exactes a permis aux hommes d'atteindre une maîtrise inouïe sur la matière, l'on pourrait croire que l'occultisme et la mystique ont dû disparaître complètement, de même que les cultes religieux et il semblerait que le jugement sur un homme comme Martines ne pourrait s'exprimer autrement qu'en le déclarant un illusionné ou un illusionniste, un halluciné ou un hallucinateur. Il n'en est rien.

Avec des méthodes empruntées à ces mêmes sciences exactes, dont les triomphes semblaient devoir faire disparaître les tendances occultes, la possibilité de toute une série de faits extraordinaires, supranormaux, paranaturels a été reconnue au contraire de façon indubitable. La lecture de la pensée, la télépathie spontanée ou provoquée, les phénomènes de médiumnité physique (la télécinésie) ont fait l'objet d'observations et d'études expérimentales innombrables ; elles ont résisté à la critique objective.

[128] Il en résulte que les opérations du Mage de Bordeaux apparaissent sous un jour tout différent de celui qui semblait devoir être la conséquence du progrès des sciences exactes. S'il existe vraiment ce que les Élus Coens appelaient avec

Paracelse « l'astral », c'est-à-dire un véhicule extracorporel des puissances de l'Esprit, une matière « immatérielle », invisible substratum des Œuvres Magiques, les « Passes » que Martines fit entrevoir à ses Réau-Croix rentrent dans l'ordre des faits « métapsychiques » dont la possibilité ne peut être contestée.

Martines lui-même ne nous apparaît plus comme un aventurier, un escroc, un simulateur de miracles : il se présente au contraire à notre jugement comme l'un de ces hommes exceptionnels, doués d'un dynamisme psychique extraordinaire qui, par intervalles, au cours des siècles, étonnent l'humanité par l'éminence de leurs pouvoirs occultes.

DOCUMENTS

I. Lettres de J.-B. Willermoz au baron von Türkheim

La correspondance échangée par le baron Johannes von Türkheim (*in ordine Johannes Eques a Flumine*) de Strasbourg et Jean-Baptiste Willermoz (*in ordine Baptista Eques ab Eremo*) est presque entièrement inédite. Elle commença en 1811, à la suite d'une visite de Rudolph Salzman de Strasbourg (*in ordine Rudolphus Eques ab Hedera*) à Lyon. Elle n'a été conservée *in originali* que très fragmentairement dans ce qui reste des archives de Willermoz, actuellement en possession de ses descendants latéraux MM. Joseph et Édouard Willermoz. M. E. Dermenghem a pu en publier deux lettres. Mais il reste heureusement à Darmstadt dans les archives grand-ducales plusieurs documents qui contiennent des fragments importants de cette correspondance. En effet, le baron de Türkheim tint régulièrement le Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt au courant de sa correspondance avec les personnages les plus en vue dans l'Ordre de la Stricte Observance ; un lot important de ces lettres, d'une écriture spirituelle et fine a été conservé par le Prince Chrétien et est passé après la mort ^[1] dans les archives grand-ducales. Il s'est conservé ainsi des extraits de plusieurs lettres de Willermoz et pour d'autres, le résumé des passages les plus importants. J'en reproduis ce qui a trait au sujet dont je m'occupe dans cette étude.

1. Extrait d'une lettre inédite de Willermoz à Türkheim (juin 1818)

« Dans le cinquième (grade du système maçonnico-mystique du Landgrave Charles de Hesse Cassel) que je n'ai pas connu en entier, la pierre de touche que mon initiateur (Pasqualis) auquel je tiens de cœur et d'âme, m'avoit mis dans mes mains pour distinguer au besoin l'or d'avec le cuivre, m'a fait connaître ce jour-là du cuivre un peu déguisé et je ne crus pas devoir aller plus loin. »

2. Extrait d'une lettre inédite de Willermoz à Türkheim (juillet 1821)

Cet extrait se trouve cité dans une lettre du 10 août 1821 de Türkheim au Prince Chrétien. (Archives Grand-ducales IV, 591.5, n° 141.) Le Prince, en raison de l'importance de ce passage l'a copié en entier de sa main dans son carnet de notes : *Colleclaneenband*, p. 135-136.

« Je remplirai tant ce que je pourrai ce que je vous ai offert pour faciliter l'intelligence du Traité de la réintégration des Etres de Don Martines de Pasqualis, dont vous allez vous occuper.

« Vous me demandez à son sujet s'il était Juif, comme on vous assure. Je répons *non*, il ne l'était pas et ne l'a jamais été. Comme initié dans la haute science secrète de Moise il était grand admirateur des vertus des premiers Patriarches Juifs, mais il ne parlait qu'avec mépris des chefs modernes de cette nation, qu'il ne considerait plus que comme plein de mauvaise foi.

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 129. Ligne 18 : après la mort ; lisez : après sa mort. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

« Ses inconséquences verbales et ses imprudences lui ont suscité des reproches et beaucoup de désagréments, mais il était plein de cette foi vive qui les fait surmonter. Dans son Ministère il avait succédé à son père homme savant, distinct et plus prudent que son fils, ayant peu de fortune et résident en Espagne.

« Il avait placé son fils Martines encore jeune dans les gardes Wallonnes où il eut une querelle qui provoqua un duel dans lequel il tua son adversaire ; il fallait s'enfuir promptement et le père se hâta de le consacrer son successeur avant son départ. Après une longue absence le père sentant approcher son fin, fit promptement revenir le fils et lui remit les dernières ordinations.

« Je n'ai connu le fils qu'en 1767 à Paris longtemps après la mort du père. Il y était venu pour solliciter la croix de S. Louis pour ses deux frères cadets domiciliés à S. Domingue, qu'il venait d'obtenir ¹. Il prit pour moi beaucoup d'amitié [131] une grande confiance qui s'est soutenue jusqu'à sa mort. Il prolongea de quelques mois son séjour à Paris pour m'avancer plus rapidement dans les hauts grades et me mit à la porte du dernier, réservé pour lui seul comme chef.

« Veuf, sans enfants, il retourna à Bordeaux pour se marier avec une femme vertueuse et se donner par elle un successeur. Il fit baptiser celui-ci solennellement par le curé de la paroisse. Au retour de l'Église il s'enferma seul avec l'enfant et quatre de ses amis avancés en connaissances et là fit avec eux la première consécration de son fils ce qui fut remarqué et donna lieu à bien des propos contre lui. J'avais été prévenu par lui et invité avec plusieurs frères des hauts grades, quoique absents et éloignés, pour y assister. – Quelque temps après il partit pour St. Domingue où il est mort (en 1774) avancé en âge. Au moment de sa mort il fit à 2000 lieues de là un salut d'adieu à sa femme occupée d'un ouvrage de broderie, *et traversant (la chambre ?) en ligne diagonale du levant au couchant* d'une manière si frappante qu'elle s'écria devant plusieurs témoins : « Ah, mon Dieu, mon mari est mort ! » Fait qui a été vérifié et confirmé.

« La mère a donné pendant bien des années des soins maternels à l'éducation de son fils et s'est remarié à un capitaine de vaisseau marchand. La révolution survenue ne m'a pas permis de savoir ce qu'est devenu le fils, et j'ignore s'il est mort ou vivant. -- J'ai appris depuis par une autre voie sûre (la somnabule) que Don M. a expié dans l'autre monde par des souffrances pendant plusieurs années ses fautes et imprudences humaines et qu'il a ensuite été récompensé de sa grande foi et élevé à un haut degré de béatitude, où il a été vu en portant sur la bouche le signe respectable qui caractérise le sacerdoce et l'épiscopat. Voilà, mon ami, ce que puis dire de plus certain de ce prétendu Juif dont vous me parlez, de cet homme extraordinaire auquel je n'ai jamais connu de second. Vous connaîtrez bien par les lectures du Traité que souvent l'auteur était dicté et dirigé par un agent invisible. »

[132]

¹ M. Le Forestier a fait sur ma prière des recherches suivies pour établir l'identité des deux frères (frères de sang ? beaux-frères ? frères maçonniques ?) de Martines pour lesquels il aurait obtenu en 1767 la croix de Saint-Louis. Il m'écrivit à ce propos de n'avoir pu découvrir absolument rien qui pourrait justifier l'assertion de Martines : elle lui paraît une vantardise faite dans le but d'éblouir Willermoz, provincial peu au courant de la vie parisienne. Dans la période de paix qui a suivi la guerre de Sept ans, le Roi suspendit tout travail relatif à la croix de Saint-Louis. Il n'y eut que quelques promotions individuelles. Mais suivant Mazas (*Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, 1860*) les registres de l'Ordre de 1762 à 1781 contiennent des lacunes regrettables. Il reste donc un petit espoir de pouvoir trouver les chevaliers manquants dans les matricules et contrôles des corps et régiments.

3. Résumés et extraits, copiés par Türkheim, d'une lettre que lui avait adressée Willermoz le 25 mars 1822

a) Résumé de Türkheim; de quelques passages

« Quant à ce qui concernoit Pasqualy, il avoit toujours dit, qu'en sa qualité de *Souverain Réaux* établi tel pour sa région, dans laquelle était comprise toute l'Europe, il pouvoit faire et maintenir successivement *douze Réaux*, qui seroient dans sa dépendance et qu'il nommoit ses *Emules* ; qu'il n'en avoit cependant ordonné plus de douze, dont ab Eremo avoit connu particulièrement huit, six plus anciens que lui, qu'il en avoit choisi précédemment quelques-uns assez mal (peut-être entre autres Bacon de la Chevalerie) s'étant laissé entraîner par trop de précipitations et de considérations plus ou moins répréhensibles, qui lui ont donné beaucoup de regrets, ayant été obligé de les expulser et de les exclure des travaux sans retour après plusieurs punitions ; que pareille profanation ne s'effaçoit pas dans ce monde et que Pasqualy l'a payé sévèrement et longtemps dans l'autre, mais que la divine miséricorde voulant récompenser sa grande foi et virtualité lui avoit fait racheter une partie de la durée de la peine encourue par la rigueur et l'intensité de la peine même avant de l'élever au bonheur suprême qui lui était destiné et dont il jouissait depuis longtemps pour sa consolation. (D'après rapport de la somnambule dont le fr. a Falce prétend qu'elle n'a pas oublié son catéchisme.)

Maintenant, écrit Türkheim au Prince Chrétien, écoutez le dernier passage de la première feuille :

« De tous les *Réaux* qu'il a connu particulièrement il n'en restoit point de vivant, ainsi qu'il lui était impossible de m'en indiquer un après lui : il *doutoit* même que le tems présent soit propre à en préparer, mais que le Tout-puissant plein d'amour et de miséricorde peut, quand il voudra faire naître des pierres mêmes des enfants d'Abraham. »

Viennent ensuite des instructions très détaillées sur la seule manière fructueuse de lire et comprendre le *Traité de la Réintégration des Êtres*.

b) Copie littérale d'autres passages de la même lettre :

« Le *Traité de la Réintégration des Êtres* est une pierre d'achoppement pour la multitude des lecteurs légers et frivoles qui foisonnent partout depuis un certain temps, surtout en [133] Allemagne, où l'on s'accoutume plus que dans les autres contrées à juger les choses les plus graves par leur superficie. L'auteur n'avait destiné son ouvrage qu'à ses *Réaux* ou à ceux qui se montroient les plus prêts à le devenir. La mort et celle de ceux qui en avoient des copies en a changé la destination. Elles (= les copies) sont tombées en des mains étrangères et ont produit beaucoup de tristes effets ; l'une d'elles Vous est parvenue. Dieu l'a voulu ou permis, sachez en profiter. Ne commencez pas la lecture que vous ne puissiez pas la suivre journallement et faites vous un devoir rigoureux de la suivre ainsi sans interruption ; si cela ne dépend pas de vous, différez encore pendant dix ans, s'il le faut, de la commencer. Quand vous en aurez fait une première lecture entière, commencez-en de suite une seconde, de même sans trop approfondir les difficultés ou les obscurités que vous n'aurez pas encore percé. Après cette seconde lecture, faites en de même une troisième et vous reconnaîtrez à une troisième que Vous avez bien avancé votre travail et que ce que Vous aurez ainsi acquis par vous même, vous restera plus solidement empreint, que si Vous l'aviez reçu par des

explications verbales, qui toujours s'effacent plus ou moins. Il faut encore avant tout vous interroger et scruter dans quelles intentions vous vous livrez à ce désir et au travail pénible qui le suivra. Vous reconnaîtrez bientôt en vous un double motif : dans le premier le plus naturel de tous, celui d'acquérir et d'augmenter Votre propre instruction, mais ne s'y glissera-t-il point un peu de cette curiosité inquiète de l'esprit humain, qui veut tout connoître, tout comparer, tout juger de sa propre lumière et qui par là empoisonne tout le fruit de ses recherches. — Dans le second, celui de pouvoir Vous rendre le plus utile à Vos semblables, qui est le plus louable de tous en apparence puisqu'il rentre dans l'exercice de la charité chrétienne si recommandée à tous. Mais s'il est entré dans votre plan de l'appliquer à telle ou telle personne, société, localité, tenez vous en garde car souvent l'amour propre se glisse insidieusement derrière des motifs si louables, en altère la pureté, en corrompt tous les fruits. J'ai reconnu pour le plus sûr, de se concentrer sans choix personnel dans la multitude des hommes préparés par la providence qui les mettra ainsi préparés en rapport avec Vous quand leur temps sera venu. C'est dans la multitude ainsi disposée que se trouvera dans sa plénitude et sans danger l'exercice de cette charité chrétienne si recommandée. Imposez-vous, avant de commencer votre première lecture, un [134] plan regulier, déterminé pour chaque jour et bien médité, en prévoyant les obstacles accidentels ou journaliers qui pourront survenir, une règle fixe, mais libre pendant sa durée, dont vous ne vous permettrez point à Vous écarter de sorte que chaque jour ait son tems consacré à cette lecture jusqu'à la fin du Traité. Livrez-vous y alors de tout votre cœur et avec toute l'attention dont votre esprit sera capable en repoussant chaque distraction. Je distingue ici *l'esprit* et le *cœur* parce-que ce sont deux puissances ou facultés intellectuelles qu'il ne faut point confondre. L'esprit voit, conçoit, raisonne, compose, discute et juge tout ce qui lui est soumis. Le cœur sent, adopte ou rejette et ne discute point ; c'est pourquoi je n'ai jamais été éloigné de penser que l'homme primitif pûr [*sic*], qui n'avoit pas besoin de sexe reproductif de sa nature, puisqu'il n'étoit pas encore condamné, ni lui ni tous les siens à l'incorporation matérielle qui fait aujourd'hui son supplice et son châtiment, eut deux facultés intellectuelles inhérentes à son être, lesquelles étoient vraiment les deux sexes figuratifs réunis en sa personne, mentionnés dans la Genèse, dont les traducteurs et les interprètes ont si complètement matérialisé les expressions dans les chapitres suivans, qu'il est presque impossible d'y connaître aucunes vérités fondamentales. Car par *l'intelligence* dont le siège réside nécessairement dans la tête, il pouvait, comme il peut encore, connaître et adorer son créateur, et par la *sensibilité* qui est en lui l'organe de l'amour et dont le siège principal est dans le cœur, il pouvait l'aimer et le servir, ce qui complétait le culte d'adoration, d'amour et de gratitude qu'il lui devait en esprit et en vérité. »

4. Lettre de Willermoz à Türkheim du 12 août 1821

Des extraits de cette lettre se trouvent dans la correspondance de Türkheim au Prince Chrétien. En outre, M. Dermenghem en a trouvé le brouillon complet parmi les papiers de la famille Willermoz. Je ne rapporte ici que les passages intéressant mon sujet :

« Je reviens avec vous sur l'article de Pasqualy et de son manuscrit sur lesquels on vous a fait tant d'historiettes, comme sur l'ouvrage de Saint Martin qui est, dit-on, tiré littéralement des Parthes, et qui en sort comme j'en suis sorti. J'ai connu très anciennement un Monsieur Kuhn, de Strasbourg : il était alors un

curieux empressé auquel je n'avais pas grande confiance. Quelle que soit la prétendue origine chaldéenne, [135] arabe, espagnole ou française que l'on veuille donner au Traité de la Réintégration de Pascualy, je puis dire que je l'ai vu commencer en France et en mauvais français par lui-même, et ce travail a été encore mieux vu et suivi par mes amis intimes, M. le chevalier de Grainville, Lieutenant-Colonel du régiment de Foix, et M. de Champoléon, alors capitaine des Grenadiers du même régiment, qui allaient passer tous leurs quartiers d'hiver auprès de lui, et se mettaient en pension chez lui pendant six mois pour travailler sous lui et corriger des défauts de style et d'orthographe sur chaque feuille à mesure qu'il les avait tracés. Ils prenaient ensuite la peine de copier pour moi de petits cahiers qu'ils m'envoyaient ensuite après qu'il les avait approuvés, car il les chicanait souvent sur certains mots qu'ils jugeaient plus français et il les rayait sous leurs yeux comme contraires au sens qu'il voulait exprimer. Voilà les faits dont je suis certain. Tirez-en les conséquences que vous jugerez convenables.

« M. de Saint-Martin, officier dans le même régiment où M. le duc de Choiseul, voisin de son père, l'avait placé, reçu dans les hauts grades de l'Ordre, très longtemps après ces deux Messieurs et deux ans après moi, a tenu habituellement la même marche, et s'établissait pensionnaire de Pasqualy pendant tout le temps d'hiver qu'il ne donnait pas à son père. Ayant quitté le service avec le blâme de son père et de M. de Choiseul, il vint à Lyon et vint d'amitié loger chez moi qui demurois alors aux Brottaux où il a composé son livre des *Erreurs et de la Vérité*. Il aurait voulu y dire beaucoup de choses importantes, mais lié comme moi et les autres par des engagements secrets, il ne le pouvait pas. Désespéré de ne pouvoir pas se rendre par cet ouvrage aussi utile qu'il le désirait, il le fit mixte et amusant par le ton de mystère qui y régnait. Je ne voulus y prendre aucune part. Deux de mes amis et principaux disciples littérateurs lui persuadèrent enfin de refaire son ouvrage. Il le refit avec eux sous mes yeux tel que vous le connaissez. Aux hautes connaissances qu'il avait acquises de Pasqualy, il en joignit de spéculatives qui lui étaient personnelles. Voilà pourquoi tout n'y est pas élevé et qu'il s'y trouve quelques mélanges ; voilà aussi comment cet ouvrage est venu des *Parthes ! Risum teneatis !* »

[136]

II. — *Extraits et résumés de lettres inédites de de Raimond*

Ces lettres ont été adressées par de Raimond (*in ordine Eques a Garba*) ex-Grand Maître des Postes à Besançon, vice-président de l'Académie de Besançon, etc., au Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt (*in ordine Christianus Eques a Cedro Libani*) ;

1) *Extrait.*

« Besançon, 9 Decembre 1817.

« SÉRÉNISSIME ET RÉVÉRENDISSIME FRÈRE,

« Le bienaimé Frère a Flumine m'ayant informé que Votre Altesse avait le projet de former un dépôt qui intéresse la science Divine... ce bienaimé Frère m'a fait espérer que V. A. ne dédaignerait pas l'hommage que je prends la liberté de lui offrir de quelques manuscrits assez rares. »

2) Résumé.

« Besançon, 25 mars 1818.

« A Garba promet de faire bientôt un nouvel envoi de manuscrits qui contiendra entre autres le Ms. des E(lus (Coens) ^[1], qu'il espère trouver à Paris et en Bretagne. »

3) Résumé.

« Besançon, 26 mai 1818.

« A Garba réitère la promesse faite pour le Ms. des Elus Coens, mais il demande de l'argent, car il doit copier tout de sa propre main, et la longueur du texte est considérable. »

4) Extrait.

« Besançon, 13 mars 1819.

« M. de Joux, ministre de l'Église de Genève, maintenant à Londres, m'a dit, il y a 8 ou 9 ans, qu'il était possesseur de tous les manuscrits de Paschalis. Je vais lui écrire pour en avoir le catalogue. J'ai cependant raison de croire qu'il (M. de P.) n'a rien laissé sur la nouvelle Alliance, que ses connaissances tenaient plus particulièrement aux cabales Judaiques dont il y a quelque raison de se méfier aussi que de quelques opérations plus dangereuses encore que curieuses et qui font la base et la doctrine des Élus Coens. »

[137]

5) Extrait.

« Besançon, 30 juillet 1825.

« Il y a un an que nous avons perdu notre patriarche ab Eremo. Il a laissé tous ses manuscrits et tous ceux de l'Ordre à M. Joseph Antoine Pont, négociant à Lyon (in ordine a Ponte alto). C'est avec lui qu'on doit correspondre pour la suite des affaires de l'Ordre et, si le Ser. Grand Maître a Leone resurgente a quelques demandes à faire qui y soient relatives, c'est à lui qu'il peut s'adresser. Les provinces françaises sont dans une véritable nullité et d'après ce que m'écrivit il y a quelques mois le Fr. a Ponte alto, il paraît qu'il est très disposé à communiquer aux Chefs sur leur demande, le dépôt qui lui a été confié. »

III. — Lettres du major C.-F. de Meyer ^[1]

Les lettres du major C.-F. de Meyer (*in ordine Christianus Eques a Falce Saturni*) sont adressées au Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt et se trouvent aux archives grand-ducales, IV, 591,1.

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 136. Dans la lettre datée de Besançon, 25 mars 1818 : le Ms. des E(lus (Coens) ; lisez : le Ms. des E(lus) C(oens). ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 137. C. F. de Meyer ; lisez : C. D. de Meyer. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

1) *Extrait.*

« Francfort, le 11 Octobre 1813.

« Dans la lettre qu'il (Salzmann) vient de m'écrire, il me parle du voyage qu'il a fait à Lyon et de Willermoz qui à l'âge de 84 ans se porte encore passablement bien, et qui entre autres désire avoir des nouvelles du Prince Charles de Hesse, beau-frère à ce qu'il suppose du roi de Danemark et qui fut au congrès de Wilhelmsbad. »

2) *Extrait.*

« Francfort, le 1^{er} Janvier 1817.

« ...il me tarde de lui (au Prince Chrétien) faire part de ce que m'a mandé un de mes amis qui vient de voir Villarmoz à Lyon, et qui s'est entretenu avec ce vieillard de 86 ans au sujet de somnambulisme et de Martinez Pasqualis. »

3) *Extrait.*

« Francfort, le 19 Avril 1817.

« ...Molitor ne s'occupait que de l'étude de l'hébreu et de la cabale et il s'était convaincu que la doctrine des Martinistes, en plus grande partie du moins, avait été puisée dans cette dernière science. »

[138]

4) *Extrait.*

« Francfort, le 3 Mai 1817.

« (Molitor lui a raconté qu') « Hirschfeld s'est mis en tête de vouloir rétablir l'Ordre des Frères d'Asie. Les manuscrits qu'il possède doivent être fort intéressants, mais il ne les fait voir à personne. Les manuscrits de Pasqualis doivent avoir été écrits originairement en Arabe par leur auteur Al Rachath, traduits ensuite en Chaldéen par Rachpah et de nouveau traduits en langue espagnole et au bout du compte en Français. Hirschfeld prétend qu'une partie au moins, ce sont les mêmes que Martines Pasqualis a communiqués à ses disciples, mais que les siens sont plus corrects que ceux-là et que dans l'année 1790-1791 en passant par Strasbourg il l'avait prouvé à Saint-Martin. »

5) *Résumé.*

« Francfort, le 1^{er} Mars 1818.

« Franz von Baader croit d'être sûr de posséder des Ms. de Martinez P. ; il prie le Prince Chrétien de lui prêter son exemplaire du Traité de la Réintégration. Mais le Major de Meyer pense que cela n'aura pas beaucoup d'utilité pour lui, car ces Ms. doivent avoir perdu beaucoup par suite de leur traduction successive de l'arabe en chaldéen, puis en espagnol et enfin en français ! »

IV. — *Extraits du carnet de notes autographes du Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt*

1. Les successeurs de Pasqually

« Die folgenden Nachrichten waren von mir (a Cedro) den 21 Januar 1782 geschrieben.

« Die Sekte des Martinismus, welche bey dem National Convent zu Lyon (der den 10. December 1778 geschlossen worden) erschienen, ist von einem Don Martinez de Pasqualis gestiftet. Sie soll einen ganz anderen Zweck als die Freymaurerey haben. Durch eine Unüberlegung aber eines ihrer Chefs (écrit au crayon en marge : Bacon de la Chevalerie) dahin gegeben worden. Pasqualis gab vor, er hätte diese Geheimnisse aus dem Orient bekommen, es ist aber zu vermuten, dass er sie in Africa erhalten habe.

[139] « Nachdem er eine Reise vorhatte, erwählte er zu seinem Nachfolger einen Namens Bacon de la Chevalerie und unter ihm noch fünf andere Vorsteher.

1. Saint-Martin, welcher durch das Buch des Erreurs et de Vérité merkwürdig worden ist, er lebt in Paris bey einer Marquise de la Croix von welcher er sehr mishandelt wird, aber um seine Pension vom König in den Sack zu stecken leidet er alles gehorsam.
2. Willermoz ist der andere welcher ein gutes Haupt in Lion hat, der sich aber Tag und Nacht quält um mehrere Einkünfte zu erhalten, indem er dorten keine Verwandten mehr hat und keiner von den wohlfeilen Kaufleuten ist. Zudem hat er einen sehr despotischen Geist, doch aber sehr strenge Tugenden. Er hat diese Secte in der Freymaurerey eingeführt und dadurch den wahren Ursprung verdunkelt.
3. Desert oder Deserre, Officier von der Artillerie ist der dritte, lebt vor sich und weil er mit seinem Bruder in jungere Jahre kleine Zwistigkeiten gehabt, so giebt er lieber sein Vermögen an Fremde als den Kindern von seinem Bruder.
4. Du Roi d'Autérive ist der vierte, derselbige, sagt man, habe vom 100, zehn Procent genommen, doch ist es aber nicht ganz bewiesen, sonst lebt er ordentlich und immer freudig und munter. Er giebt vieles an die Arme, und ohne schwermütig heilig zu sein, ist er von gründlicher Frömmigkeit.
5. Der fünfte ist mir noch nicht genügsam bekannt um von ihm etwas sagen zu können. (Vermutlich de Lusignan) ¹.

« Diese fünf wollen den Bacon de la Chevalerie nicht vor ihrem Oberhaupt erkennen indem er noch sehr unbeständig in den wahren Lebensregeln ist.

« Der Sohn des Pasqualis ist ohngefähr in seinem fünfzehnten Jahr und wird auferzogen um einst der Nachfolger seines Vaters zu werden. Der Abbé... welcher von der Loge des Amis réunis pensionniert wird, ist sein Institutor. »

Cette note, plus tard, fut résumée en français par le Prince Chrétien et communiquée au sénateur W.-F. Metzler à Francfort (*in ordine Eques a Rosa rubra*). En voici le texte !

[140] « Dans une conférence que j'eus avec le marquis de Chef de Bien à Strasbourg au mois de Janvier 1782, j'appris que Don Martinez Pasquali était le chef de cette secte, qu'elle avoit un tout autre but que la Franc-maçonnerie et qu'elle y avoit été entée par l'inconsidération d'un des chefs de cette secte. Pasquali prétendoit que ses connoissances venaient de l'Orient, mais qu'il était à

¹ Cf. p. 83.

présumer qu'il les avait reçues de l'Afrique. Avant de quitter la France, Pasquali institua pour son successeur Bacon de la Chevalerie, et sous luy cinq supérieurs :

1. Saint Martin, auteur du livre des E. et de l. V.
2. Willermoz, négociant de Lyon, on disait qu'il avait un esprit despotique, mais d'une vertu vigile.
3. Deserre, officier d'artillerie.
4. Du Roi de l'Autérive, il est honnête, gaye et content, donne beaucoup aux pauvres, et sans être d'une dévotion mélancolique, il est consciencieusement religieux.
5. de Lusignan.

« Ces cinq supérieurs ne voulaient pas reconnaître Bacon de La Chevalerie pour leur chef, le trouvant trop inconstant dans sa conduite. Le fils de Pasquali avait alors environ 15 ans et devait un jour succéder à son père ; un abbé pensionné par la Loge des Amis réunis de Paris est son instituteur. »

2. La progression des grades de l'Ordre des élus Coens

Progression des grades

Apprentif symbolique.

Compagnon symbolique ou Maître particulier du Porche.

Maître particulier au premier degré de l'Ordre.

Grand Maître ou Grand Élu sous la grande bande noire.

.....
Apprentif Coen ou fort marqué ¹ ou Apprentif Écossais.

Compagnon Coen ou double fort marqué, ou Compagnon Écossais.

Maître Coen ou triple fort marqué, ou Maître Écossais,
.....

Grand Architecte.

[141] Chevalier d'Orient.

Grand Commandeur d'Orient.

Reaux 

V. – Extrait d'une lettre d'E.-F.-H. Falcke

Cette lettre fut adressée par E.-F.-H. Falcke (*in ordine Eques a Rostro*) à Mund à Francfort-sur-le-Mein ; elle est écrite vers la moitié de l'an 1779.

Texte allemand :

« Martinez Pasqualis, ein Spanier, will die Geheimnisse besitzen als ein Familiengut welcher seit 300 Jahren bey seiner Familie in Spanien sey, und sie bey der Inquisition warunter die Vorfahren von ihm gewesen, erhalten.

« Er hat vor Geld unterrichtet, doch was er davon des Morgens eingenommen, des Abends mit Mädchen verzehrt. ; var liederlich.

« Sein deputierter Meister (Bacon de) la Chevalerie. Dieser hat die Verbindung nachher verlassen. Er verführte einen seiner Brüder mit ihm in einen Bordell einen Ehebruch zu begehen. Pasqualis war in Bordeaux und schrieb ihm, er würde 14 Monate krank werden ; es geschah ; kein Arzt werde ihn helfen können ; es

¹ Les marques sont les attouchements magiques qui accompagnaient l'initiation.

geschah ; und er verliess hierauf die Verbindung. Ehebruch und Todschatz sind ihm (d. h. Pasqualis) höchste Sünden. »

Traduction française :

« Martinez Pasqualis, un Espagnol, prétend posséder les connaissances secrètes comme un héritage de sa famille, qui habite l'Espagne et les posséderait ainsi depuis 300 ans. Elle les aurait acquises de l'Inquisition, auprès de laquelle ses ancêtres auraient servi. Il a enseigné pour de l'argent, mais ce qu'il gagnait le matin, il le dépensait le soir avec des filles ; il était licencié.

« Son Maître délégué est (Bacon de) la Chevalerie. Celui-ci a abandonné plus tard la Société. Il entraîna une fois un de ses frères, à commettre avec lui un adultère dans une maison de tolérance. Pasqualis, qui était alors à Bordeaux, lui écrivit qu'il resterait malade pendant 14 mois, ce qui arriva ; qu'aucun médecin ne pourrait le soulager : ce qui se réalisa aussi ; après cette affaire, Bacon abandonna la société.

« L'adultère et l'homicide sont pour lui (c'est à dire pour Pasquali) les péchés les plus graves. »

[142]

VI. – Extrait d'une lettre de Rudolph Salzmänn

Cette lettre a été adressée par Rudolph Salzmänn (*in ordine Rudolphus Eques ab Hedera*) à Türkheim. Elle est datée de Strasbourg, 16 février 1817 :

« Pour obtenir ce que vous semblez désirer, il faudrait faire le voyage de Lyon, pendant qu'il en est temps encore. Il est vrai que j'ai obtenu les communications. J'en ai encore reçu à mon dernier voyage de Lyon ; mais je n'ai pas le pouvoir de conférer les grades ; je l'aurais et je ne m'en servais pas. Ce n'est pas que je n'en fasse beaucoup de cas. Mais je ne les crois pas indispensables. Je connais des frères qui sont plus loin, et qui sont plus ignorants que moi. La science divine a une toute autre marche que les sciences humaines ; elle agit dans l'intérieur et par de voies secrètes et toutes spirituelles. Les hommes n'en peuvent être que les instruments passifs. Ils ne peuvent en donner l'intelligence qui vient d'une source divine. Cette force divine agit comme elle veut et elle produit des effets divers. St. Paul nous les indique en plusieurs passages de ses lettres ; les uns sont apôtres, dit-il, les autres prophètes, d'autres ont le don d'expliquer les prophètes, d'enseigner, de faire des miracles, de parler des langues inconnues etc. C'est cependant le même esprit qui agit, et là où l'esprit divin n'agit pas, toute instruction humaine reste sans fruit. »

VII. – Lettre de Joseph-Antoine Pont

Cette lettre est adressée par J.-A. Pont (*in ordine Josephus Eques a Ponte alto*) Grand Profès, au P^r J.-F. Molitor (*in ordine Franciscus Eques a Lingua Sancta*). Elle est datée de Lyon, 7 septembre 1829 :

« Lyon, le 7 Septembre 1829.

« M. et. T. C. fr.,

« Je m'empresse de répondre à la bien agréable lettre que m'adresse le T. C. et R. f a Lingua sancta à la date du 14 août, que je reçois à l'instant.

« Les Traités qui devraient suivre celui de la (Réintégration) n'ont pas eu lieu, ou n'ont pas parû, ou sont restés inconnus à ab Eremo. Il n'a point connu le moment de la mort de M.(artinez) P.(asqually). Il savait seulement qu'il allait s'embarquer pour l'Europe, il m'en témoigna bien des fois le [143] regret qu'il avait de ne savoir ce qu'était devenu son fils ; toutes ses recherches ont été vaines. Il étoit persuadé que dès le berceau, le père lui avoit donné une onction mystérieuse et l'avoit préparé à recevoir *son manteau*.

« Après la naissance de l'enfant, il s'enferma seul avec lui et resta ainsi pendant trois heures ce qui donna lieu à divers bruits, divers contes. On disoit qu'il l'avoit circoncis, etc. Tenez donc pour certain ces deux choses 1. C'est que rien n'est venu à la connaissance d'ab Eremo depuis le Traité de la R., 2. que notre ami ignoroit le sort de son maître et celui de l'enfant qu'il avait laissé.

« L'abbé Fournier qui est mort à Londres, il y a une ou deux ou trois années, qui se disoit le successeur de M. P. et me semble avoir été un être extraordinaire a dû en connaître plus que notre ami. Mr. de Vaucrose qui a vû M. Fournier à Londres, Mr. de Divonne, pair de France qui s'est dit disciple de Fournier, pourroient peut-être en dire davantage. Notre ami, qui avait vu beaucoup l'abbé Fournier auprès de M. P. et qui ne voyait qu'un bon homme, notre ami, sourioit ironiquement quand on parloit de Fournier comme d'un homme distingué, comme du successeur de M. P. et il disoit que M. P. le regardoit comme un *broyeur de couleurs*.

« Quant à M. de St.-M. j'ajouterois peu de créance à ce qu'il a pu dire à telle ou telle époque, parce qu'il a été bien peu fixe dans ses opinions. Il a ri longtemps de tout ce qui tenoit à l'O. Cependant ab Eremo l'initia ¹ et pendant quelque temps il en fut le partisan zélé. Il reçut ensuite de M. P. ou de notre ami le grade de *Cohen* ou de *Réaux* et longtemps il opéra avec plus ou moins de succès. Dans les derniers temps il sembla tenir fort peu à tout cela et surtout à plusieurs de ses écrits qui, à l'exception du 'Tableau naturel' plaisoient fort peu à notre ami. Je suis convaincu qu'il n'a rien su de plus au sujet de M. P. que feu notre ami avec lequel il a toujours été lié. Quant à moi je n'ai plus eu de rapports avec lui depuis la mort de Mme P(rovinc)^{a1} et même avant sa mort. C'est elle seule qui avoit formé et soutenu notre correspondance ; elle fut de courte durée.

« Un sieur Gilbert, qui étoit intime ami de St. M(artin) qui vit encore à Paris (chez Mr. Dubran rue des Marais du Temple n^o 17) et qui est en rapport avec quelques uns de mes amis, n'en sait pas plus que nous sur M. P. de la doctrine [144] duquel il est très engoué, mais comme chercheur des choses extraordinaires et des moyens d'opérer... Toutes choses, à mon avis, aussi vaines que dangéreuses et, j'ose bien le dire, qu'inférieures à la vraie foi, à cette foi, non seulement *au fils*, mais *foi (s?) du fils*, hélas nous oublions que tout ce que nous appelons, ou créons de visible et saississable ne représente plus ce qui est du domaine céleste. Rien dans le temps et la matière ne peut nous le représenter. Aussi Paul se tait-il après avoir épuisé les expressions de son admiration : nulle langue ne peut le dire, nulle intelligence le comprendre, dit-il et il ignore si son corps y étoit.

« Le temps de la vision n'est pas celui de la foi : cependant le dernier peut être celui du bonheur. *Beati qui non videntes credunt*, quand la saison des ténèbres des énigmes sera passée, *tunc in lumine videbimus lumen*, mais maintenant tout est sous voile. Ah, T. C. f. ne désirons pas que ce voile tutélaire soit levé ! Ce

¹ Ici du Pont est probablement en erreur.

moment viendra, mais fions nous à Dieu et tenons nous à la place de la servante qui tient les yeux attachés sur les mains de son Maître et se tient prête à l'obéir.

« Votre lettre me console en ce qu'elle me donne l'assurance de votre amitié fraternelle. *Quam bonum fratres esse in unum.*

« Recevez tous, je vous prie, l'assurance de ma sincère réciprocité, de mon désir d'être uni à vous tous dans le fonds intime où nous ne voyons pas goutte, mais où est le Royaume de Dieu ; où est tout germe de vie, de résurrection, de sanctification par J. S. C. notre Seigneur, par qui seul le salut peut être en nous et par qui il y est et y sera à jamais.

« Votre ami et bien affectionné frère,

ainsi que pour tous n.n. R.R. f.f.

« 24 Août 6 7bre 1829 a Ponte alto.

« Je ne lis ni parle L'Allemand. Rue bât d'argent, mais mon nom suffit.

« Adresse. Monsieur Molitor,

« aux soins obligeans de M. le Sénateur J. F. de Meyer.

« Francfort s /M. »

VIII. — Lettres de Grainville à Willermoz

La plupart de ces lettres ont été conservées dans la famille Willermoz, et se trouvent déposées actuellement à la Bibliothèque de la ville de Lyon, Ms. 5425. Trois autres lettres se sont égarées de la collection : la première, du 13 juin 1768, se trouve [145] dans les archives de feu M. Bréghot du Lut au Château de Confolin ; la deuxième, datée du 19 février 1769, a été publiée par Papus (*Martinez de Pasqually*, p. 172-173), la troisième, du 1^{er} juin 1769, a été reproduite dans le *Voile d'Isis*, mai 1934, p. 202-205. J'ignore comment la rédaction de ce périodique est venue en possession de cette lettre.

1. «? le 13 juin 1768.

« Au nom du Grand Architecte de l'Univers ☩ Amen.

« L'an Maç. 333. 337. 2448. 45. 3728. 1768 le 13 juin.

« Joye Paix et Bénédiction.

« J'ai eu l'avantage de recevoir la présentation que le R. M^e de la Chevalerie a faite de vous du 11 au 12 pense savoir cependant de qui il était question. Soyez le bienvenu au nom du G. A. connoissé bien toute la grandeur et la majesté de votre nouvel Etat quelques soient les motifs du peu de succès qu'a eu votre première opération n'en soyez pas moins persuadé *de la chose* ni nous ni vous par nous-mêmes ne pouvons rien sans le secours de celui qui nous dirige et nous aide. Quelquefois il nous prévient gratuitement mais il exauce toujours nos vœux, notre zèle, notre fidélité, notre sincérité, trouvant tôt ou tard leur récompense, ne vous relâché jamais et vous serez content.

« Gardez pour vous, ch. M^e ce qui vous a été confié ne soyez point étonné du cahos indéchiffrable que vous appercevez sur tout ceci, laissez le se débrouiller petit à petit.

« Le R. M^e Champollon sera bientôt à Lion ou dans les environs il vous verra et vous satisfera sur bien des choses.

« Je suis toujours fâché de n'être pas de l'avis du R. M^e de la Chevalerie sur les établissements qu'il se propose, je penserais que nous devrions plutôt songer à nous bien instruire nous mêmes avant de penser à instruire personne, malgré toute notre prudence et tous nos soins nous risquons trop de nous exposer à des curieux, à des faibles, ou à des méchants, plus vous serez instruit, ch. maître et plus vous conviendrez de mes raisons.

« Je serai très flatté, ch. maître, d'avoir un commerce de lettres avec vous, donnez-moi je vous prie votre nom de baptême.

« Faites attention aux cérémonies de l'Église de St. Jean et à ce que vous verrez dans l'Eglise même, vous y reconnaîtrez [146] quelque chose pour être plus satisfait. Allez-y avec le R. M^e de Champollon qui m'en a beaucoup parlé.

« Je vous salue. R. Maître par les nombres M... de nous connus et prie le G. A. de vous maintenir et vous fortifier. Amen ☩

« que la paix soit avec nous,
« GRAINVILLE R ☩ ☩☩ »

« Nous avons un temple au Régiment nous avons laisser se détacher les pierres insensiblement et nous ne les remplaçons pas. Concluez à peine y trouverions nous actuellement trois pierres jointes de plus de 25 que nous étions. Croyez moi tâchez de différer au moins. »

2. « Lettre de Bordeaux, le 15 Décembre 1768.

« Au nom du Grand Architecte de l'univers ☩ amen.

« Joye, Paix, et Benediction à celui qui m'entend, amen ☩

« Au Grand Orient du Souverain à Bordeaux.

« L'an maçonnique 333 du monde 45 de la renaissance des Vertus 2448 de l'ere hebraique 5728 du christ style vulgaire 1768. Le 15 Decembre.

(note de la Reçue le 24 X^{bre}
main de Répondu le 26)
Willermoz) Envoyé la lettre du fr. Duguers.

« T. H. T. P. et T. S^e. Maitre,

« J'étais effectivement étonné sans m'en plaindre de ne plus recevoir de vos nouvelles, me doutant bien qu'un surcroit d'affaires, une maladie ou tout autre cause que l'on ne prévoit pas suffit pour arrêter la meilleure volonté. J'ai été charmé de recevoir votre lettre et bien fâché du motif qui me l'a tant fait attendre.

« Le fr. Duguers m'avoit prévenu qu'il écrivoit à tous les R ☩ pour les désabuser sur le compte de D. M. et a fait réellement auprès de moi tout ce qu'il a pu pour m'en détacher ; il n'a pu y réussir il en est fâché et moi fort aise ; il a aussi écrit à Paris, je ne sais quelle impression il y aura fait, le M^e ni moi n'en recevant de nouvelles depuis bien longtemps. Je m'imagine que le T. S^e n'est plus qu'un être de raison, un nom en l'air, c'est là du moins ce que j'augure de leur silence [147] non seulement envers le M^e ou moi en particulier et envers les autres M^{es} absents comme nous, mais même envers ceux qui sur l'aprobation du M^e et la mienne leur demandent des constitutions et auxquels ils ne font nulle réponse quelconque. Aussi allons-nous nous déterminer à donner nous-mêmes les constitutions qui nous

sont demandées dès que nous aurons définitivement arrangé un bon symbolique bien suivi et bien expliqué et le tout dans le meilleur ordre possible. Le M^e est entièrement décidé à ne plus donner autre chose, j'ai toujours été de cet avis et j'y avais ramené le M^e de la Chevalerie. Je me suis bien plus affermi dans ce sentiment depuis que j'ai vu ici ce que l'on vouloit engager le M^e à rendre publique.

« Il se trouve heureusement que S^r Duguers a tant dénaturé ce travail qu'il ne peut pas servir et qu'il le faudroit refaire en entier, ce qui demanderoit encore le travail d'un an et d'ailleurs ce genre est trop claire, il *tient trop à autre chose* et n'est réellement pas aussi satisfaisant que le vrai symbolique. Je ne pense pas que les M^{es} de Paris puissent nous rien envoyer, ils n'ont que les originaux du M^e qui sont fort imparfaits et par consequent peu satisfaisants.

« Je ne doute pas que le M^e lui-même ne vous envoie ou me charge de vous envoyer ce qui vous sera nécessaire pour vous-même et pour la conduite d'un temple si vous avez suffisamment de sujets, mais il faut attendre pour cela que tout soit en règle et nous y travaillons à force tous les jours. J'imagine que vous pensez qu'il vaut mieux donner tout à la fois que par lambeaux, l'ouvrage en est plus lié.

« Pour en revenir au S^r Duguers, il est exclus de nos cercles et nous n'attendons que les plaintes de ceux à qui il a cherché à en imposer pour rendre publique sa condamnation. Nous soupçonnons qu'il a fait plusieurs réceptions clandestines même dans le grade de R **⚔**. Quant à ses imputations contre le M^e souverain, elle sont si puériles qu'un enfant les releveroit et ne méritent pas ici de réfutation. Je suis bien charmé, T. S^e. M^e. que vous ne vous soyez pas laissé gagner par lui ; soiez sûr que quand même le M^e aurait tous les tords possibles, quand moi-même qui parle ainsi je me brouillerais avec lui, soiez sûr, dis-je, que la chose n'en subsiste pas moins. Nous vous faisons part que le R^e M^e de St. Martin, officier au Rég^t vient d'être reçu commandeur d'orient par nous, il vous salue.

« Nous vous saluons par tous les nombres m. de nous connus vous recommandant à la Bonté et à la garde du Grand [148] Architecte de l'Univers et nous recommandant à vos parfums, amen **⚔**.

« Que la paix soit avec vous.

« GRAINVILLE R . **⚔**

(La lettre est contresignée par Don Martines de Pasqually , Grand Supérieur. Sa signature est suivie de sa griffe.)

3. Lettre datée de Libourne le 19 février 1769, reproduite par Papus. «Martinez de Pasqually» (L' *Illuminisme en France*) p. 172-173 :

« Je vous fais part T. P. M^{tre} que nous avons reçu du Tribunal Souverain la constitution pour le temple de Libourne. Je les préviendrai, lorsque nous les lui aurons délivrées de vous faire part de leur établissement pour que vous les fassiez reconnaître à vos émules particuliers.

« P. S. - - Je travaille avec le P. M. Substitut à arranger les choses de façon à ce que l'Ordre prenne enfin une consistance. Car ce n'est pas tout de faire des établissements, il faut leur donner des instructions etc... ! Quelque zélé que nous soyons chacun en particulier pour le bien de l'Ordre, je doute qu'aucun de nous puisse instruire personne. Il est donc absolument nécessaire que D. M. aille à Paris et que là, sous les yeux du T. S., il travaille d'abord à un lien symbolique tel qu'il le faut pour la satisfaction de tout le monde et que ce travail fini il pense à

l'instruction des nouveaux et des anciens R^{II}. Cette transplantation de D. M. et de sa femme ne peut se faire sans des avances de la part du T. S. — Don M. doit environ 1200 liv. qu'il faudra payer avant de l'en sortir, autrement ses créanciers feraient tapage et il resterait au détriment de l'Ordre.

« GRAINVILLE. »

4. Rochefort, le 1^{er} juin 1769. Reproduite dans *Le Voile d'Isis*, mai 1934.
Documents maçonniques, p. 202-293 :

« Au nom du Grand Architecte R^{II}.

« de
l'Univers

✠
✠ amen ✠
✠

« Béni soit celui qui m'entend.

« Du grand orient des oriens de la patrie septentrionnelle [119] Rochefort . L'an maçonnique 3.3.3., du monde 4.5, de la renaissance des vertus 2448, de l'ère hébraïque 5729, du Christ 1769, du dernier et premier quartier de la 5^e lune, le 1^{er} juin, stile vulgaire.

« T. H. T. P. et T. R. Maître,

« J'ai reçu la lettre que vous me faites l'amitié de m'écrire le 13 Mai avec beaucoup de plaisir et quelque étonnement.

« Je vois comme vous et j'ai toujours crû voir les plus grandes difficultés pour un solide établissement de l'Ordre. Je pense bien, si vous le voulez, que les inconséquences du S(ouverain) M(aître) donnent lieu à quelques-unes de ces difficultés, mais le goût général des hommes du siècle pour la nouveauté, leur passion pour posséder tout d'un coup et sans travail, ce qui ne peut s'acquérir qu'avec le tems et la pratique, le mélange des vues dans la plupart, la vanité, l'intérêt particulier, peut-être même le peu de respect pour la chose, sont sans doute plus contraires à la propagation de l'Ordre que les fautes ou les étourderies d'un seul homme ; cet homme, il est vrai, est le Chef de l'Ordre, son exemple doit influencer sur le progrès de l'Ordre, ceci est vrai jusques à un certain point et ne l'est pas en tout. Moïse, David, Salomon, Pierre ont manqué, et nous n'en possédons pas moins ce que nous avons.

« Je n'en suis pas moins fâché de voir avec vous les affaires de l'Ordre dans un si triste état, j'ai fait tout ce que j'ai crû devoir faire pour prouver mon zèle, j'ai écrit au M^e de la Chevalerie ce que je pensois, il n'a sans doute pas toujours été à la campagne et je n'ai pas reçu de ses lettres en réponse, ainsi je ne puis rien vous dire de mon avis que je ne sçache par lui-même sa façon de penser sur mes trois lettres dernières et que je ne sçache aussi celle du S(ouverain) M(aître) sur les conditions et les prétentions du T(ribunal) S(ouverain), vis à vis de lui. Le S(ouverain) M(aître) a quelque peu de confiance en moi, j'en ai beaucoup au T(ribunal) S(ouverain), ainsi je serais bien fâché de rien dire que je ne sois sûr des vues et des intentions de l'un et de l'autre, en supposant que l'on me veuille consulter.

« Je conçois votre embarras, P(uissant) M(aître), sur la réponse que vous devez faire aux ff. du T(ribunal) de Libourne, d'après ce que j'entrevois par votre lettre. C'est au T(ribunal) S(ouverain) qui lui a donné des constitutions, avec ordre de ne correspondre qu'avec lui, à vous mettre là-dessus à votre aise. [150] Je n'y ai servi qu'accidentellement de Trésorier, et ma fonction est finie.

« Mes vœux les plus sincères sont que l'Ordre prospère, que le S(ouverain) M(aître) et les chefs qu'il a constitués soient contents les uns des autres et que par leurs soins et leur zèle l'Ordre acquière de jour en jour et plus de lustre et plus de dignes sujets ; je le souhaite ainsi et la chose n'est pas impossible, mais quand et comment arriverait-elle, je n'en sais rien, la chose est et restera toujours faisable, mais les difficultés augmenteront chaque jour de part et d'autre, elle devient même nécessaire d'après la démarche faite à Libourne, mais les moïens de conciliation semblent s'éloigner : nous édifions sans ciment.

« Cependant il seroit bien aisé de s'accorder si on voulait seulement s'expliquer de part et d'autre. Il n'est pas juste que le T(ribunal) S(ouverain) fasse des avances sans sçavoir pourquoy, il n'est pas juste que le S(ouverain) M(aître) se déplace, travaille beaucoup, et communique une partie de sa science sans sçavoir comment. Une fois d'accord sur ces deux points, tout doit bien aller ou je suis trompé.

« Le M(aître) de Champollon à qui j'ai communiqué votre lettre pense comme moi sur tout ce que je vous mande. P(uissant) M(aître), il désire bien sincèrement aussi l'extension de l'Ordre, nous en connaissons la vérité, la bonté et la majesté, nous souhaitons que vous puissiez bientôt en être aussi convaincu que nous le sommes depuis longtems et moi particulièrement, mais que l'Ordre prenne ou ne prenne pas, nous vous conseillons en véritables frères de ne pas l'abandonner, persistez et soyez tranquille. Si nous désirons la propagation de l'Ordre c'est par amour pour nos semblables, leur indocilité ne peut nous rebuter, notre safistaction augmenterait par là et leur bonheur seroit un titre pour nous.

« Je vous conseille de vous procurer une carte qui a pour titre *Idealis umbra sapientiae generalis*, avec son explication en françois. Cela vous coûtera en tout 6 livres et vous en serez content avec un peu d'attention. La L(oge) de Libourne n'a point encore écrit au T(ribunal) S(ouverain) ambulant du Régiment, peut-être y a-t-il un peu de ma faute de ne leur avoir pas fait part de notre changement de garnison, d'ailleurs nous serions aussi embarrassés que vous vû les circonstances.

« Je vous salue, P(uissant) Maître par les nombres de [151] l'Ordre et prie le G(rand) A(rchitecte) de vous éclairer et de vous tenir en sa sainte garde.

« GRAINVILLE R 𐌆
« Que la Paix soit avec vous.

𐌆
𐌆 amen 𐌆
𐌆

5. Longwy, le 11 janvier 1770 ^[1]

Lettre signée par les deux Réau-Croix de Champollon et de Grainville.

« Au nom du Grand Architecte de l'Univers.

« Béni soit celui qui nous entend. Amen.

« de l'orient de Longwy, l'an maconnique 333

le 11 Jvier 1770.

« T. H. T. P. et T. S^e. M^e.

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 151. Dans la 5^{me} lettre de Grainville, Longwy, 11 janvier 1770 ; lisez : 11 septembre 1770. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173. - Madame Alice JOLY in *Un mystique lyonnais et les secrets de la Franc-maçonnerie 1730-1824*, corrige, page 29, note 4, Rijnberk : « janvier 1770 » lire « septembre 1770 ».

(note de la main de Willermoz : Répondu le 30 Jvier 1770).

« Nous avons vainement attendu jusques ici la lettre que D. M. devait nous écrire incessamment selon ce qu'il mande pour renvoyer sa réponse et vous faire part de ce que nous en pensons, mais son silence nous obligea rompre le nôtre.

« Sans entrer dans l'examen des raisons que peut avoir D. M. dans le refus qu'il a fait des offres du T. S., nous croyons qu'il n'y a aucun inconvenient de recevoir les instructions qu'il promet, de suivre les règles qu'il a annoncées, et par celles qu'il a prescrites à tous R. ✠ mériter l'Esprit inséparable de la bonne conduite dans l'Ordre.

« Il est sûr que rien ne peut donner des droits à l'Instruction dans cette classe qui n'est autre chose que l'Expérience et que tout dépend de nous.

« Nous ne pouvons nous dispenser de blâmer sa facilité à promettre prise à la lettre, mais si on examine moralement les choses, l'on verra que promettre en ce genre signifie à peu près, cherchez vous trouverés, priés vous serés exaucé, frapés l'on vous ouvrira ; c'est donc de nous que dépend l'Effet des promesses de D M. si l'on est en état, il ne peut pas refuser ; par conséquent ses promesses n'ont rien dans ce genre d'engageant pour lui tant que nous ne serons pas autant que les hommes peuvent l'être, au centre du Triangle. Recevons donc ses Instructions, profitons-en et tâchons de demander, de chercher, et de frapper en vrais R. ✠.

[152] « Nous sommes toujours décidés à suivre D. M. et à prendre de lui toutes ses instructions pour ce nécessaires.

« Voilà, R^e Maître, notre sentiment sur D. M. et sur l'Ordre, nous vous ferons part de la lettre qu'il nous écrira : nous ne lui avons point encore écrit.

« Nous saluons vos frères.

« Que l'Eternel vous regarde et vous conserve en Joye, et en Santé, et qu'il Bénisse à Jamais qui nous entend et qui nous parle en son nom. Amen.

« Que la paix soit avec vous. »

✠
✠ amen ✠
✠

« Champollon R. ✠. GRAINVILLE R ✠. »

Pareille lettre à l'Orient de Paris.

« Envoyés mon billet à votre Correspondant à Paris en le priant de le présenter à Me de Janvier payeur des rentes de l'Hotel de Ville, rue du sentier qui en payera le montant et récevés mes remerciements sincères ainsi que mes excuses sur ce retardement. Donnés-moi de vos nouvelles.

« GRAINVILLE. »

(Cette lettre porte la note suivante écrite de la main de Willermoz :

de Grainville et de Champollon.

De Longwy. 11-7bre 1770.

Leurs reflexions

Sur le Reffus

Du Maître aux

Propos des R. ✠.)

6. Lorient, le 12 Février 1770.

« Au nom du Grand Architecte de l'Univers. Amen ✠
« Paix et Bénédiction vous soient données.
« Du grand orient des or(ients) L'orient en Bretagne.
« L'an M. 333 du monde 45 de la renaissance des Vertus 2448 de l'ère
hébraïque 5730. Du Christ 1770. 357. 579.

le 12 février.

(note de Willermoz : Répondu le 20 février).

« Au grand orient des or. de Lyon.

[153] « Salut.

« T. H. T. P. et T. R. M^e.

« Je ne reçois que par le dernier courier votre lettre du 6 Janvier dernier, de Rochefort elle a été à Lorient, où est actuellement le Régiment et comme mon nom est seul à l'adresse, elle m'a été renvoyée ici où je suis en semestre.

« Il est effectivement vrai que les Equinoxes n'ont pas permis de travailler depuis quelque temps et je souhaite bien comme vous que le mois de mars nous soit plus favorable à tour.

« Je suis bien charmé que la lettre que nous avons écrite de Rochefort ait pu vous déterminer à continuer une constance que tant d'autres circonstances semblaient devoir ébranler.

« D. M. a toujours la fureur des réceptions souvent un peu légères, mais que faire, il faut bien qu'il vive et fasse vivre sa famille : l'Ordre livré à D. M. seul ne prendra jamais, l'Ordre livré à l'ambition et à l'ostentation ne prendra pas non plus ; je ne sais trop comment il pourra prendre et je commence à croire qu'il ne prendra pas du tout. Ce n'est peut-être pas un grand mal, car il est sûr que nous avons des choses que nous ne pouvons réellement pas communiquer légèrement. Pour moi je ne pense et ne penserai plus à aucun Etablissement, je continuerai de m'instruire le mieux que je pourrai jusques au que je voye plus de liaison dans les choses et dans les chefs de l'Ordre ; j'ai fait jusques ici tous mes efforts pour cela et j'ay même sacrifié mes satisfactions particulières, tout a été inutile, je rentre donc dans mon particulier comptant sur la Volonté du G. A. de l'Univers.

« Par ce que je viens de vous dire, vous jugez bien, R^e. M^e. que je pense comme vous sur l'Établissement que D. M. vous propose pour Lyon. J'ay toujours pensé qu'il fallait que tous les matériaux nécessaires à l'édification d'un Edifice fussent prêtes et rassemblées, les chefs bien d'accord, l'employ de chacun bien distribué avant d'élever l'Edifice. J'avais proposé pour cela d'attirer D. M. à Paris de lui faire un sort honnête pendant au moins trois ans pendant lesquels il auroit travaillé à l'Instruction parfaite d'un ou deux R^e ou d'un plus grand nombre, pendant lequel tems aussi il auroit mis ordre à tout le Cérémonial et à tout ce qui concerne l'Ordre : il n'était question que d'une avance à faire de laquelle on se serait petit à petit remboursé par les revenus des constitutions qui alors se seraient multipliés.

[154] « Je rends justice à D. M., cet homme-là conduit par un homme droit et zélé dans l'Ordre étonnerait par son goût et son assiduité au travail, autant que par les nouvelles choses qu'il produirait sans cesse. Mais aussi il faudroit qu'il n'eut plus ni dettes sur le corps ni inquiétude pour le lendemain. Je contribuerai aussi volontiers pour ma part et selon mes moyens.

« Je désirerais bien que vos affaires vous retinssent à Paris jusques à la fin d'avril que je compte y passer et y ¹ trois ou quatre jours au moins, je serais bien flatté(de) faire plus ample la connaissance avec vous M.....¹ de nous entretenir de l'Ordre.

« Je ne sais ce qu'a produit le voyage de M^e de la Chevalerie à Bordeaux et son entrevue avec le M^e. Je n'entends plus parler de personne ni de rien.

« Je ferai part au premier jour de votre lettre au M^e de..... Je vous salue S^e. M^e par toutes les nombres de l'Ordre et vous recommande sans cesse à la garde du G. A. de l'Univers. »

« GRAINVILLE R.I.

« Que la paix soit avec vous. Amen I. »

(adresse :

A Monsieur
Monsieur de Willermoz Négociant.
rue du Bât d'Argent.
A Lyon.)

7. Lorient, le 14 Mars 1770.

« Au nom du Grand Architecte de l'Univers. Amen I

« Béni soit celui qui m'entend.

« Du Gr. or. des or. de la partie Sept. L'orient. l'an m. 333. 357. 579. 45. 2448. 5730. du Christ le 14 Mars 1770.

« T. H. T. P. et T. R. M^e.

« Je reçois dans le moment votre lettre du 20 février, que l'on me renvoie de Longwy sans avoir été lue par le P. M. de Champollon. Vous eussiez pu et vous pouvez encore m'écrire à Lorient sans autre indication.

« Le M. de la Chevalerie est effectivement très malade [155] selon la dernière lettre que j'ai reçue de D Martinez dont la femme est à l'article de la mort, ce qu'il m'apprend par une lettre de lui que je reçois par ce même courrier : D. M. me prévient qu'il commencera en votre faveur ses Equinoxes le 22 courant et qu'il les continuera jusques au six avril. Je suis, je vous assure, bien mortifié de ne pouvoir travailler aussi de mon côté pendant ce tems-là mais je me rapprocherai du moins le plus que je pourrai de son travail. Je souhaite qu'enfin vous aies quelque satisfaction.

« Le M^e me prévient aussi d'un autre travail qu'il doit faire les 25. 26 et 27. du courant au sujet de sa femme. Je ne doute point qu'il ne vous ait aussi écrit en même tems qu'à moi. Je ne compte guère partir d'ici que dans le même tems que vous devez partir de Lyon, ainsi nous arriverons à Paris presque ensemble. J'accepterai sans autre façon le cabinet que vous m'offrez si dans le même hôtel je ne trouve pas où me placer. Je serai trop content de profiter du voisinage pour faire connaissance avec vous S^e. M^e.

« Je ne sais si le S^e M^e. de Lusignan sera alors à Paris, j'aurais fort désiré de le connaître. Je souhaite que nous trouvions M^e de la Chevalerie en meilleure santé.

« Il est malheureux que dans la circonstance où quatre de nous peuvent s'aboucher à Paris, le M^e. ne puisse pas y venir vu l'état de sa femme. Nous

¹ Ici le papier de la lettre est mutilé : il manque la fin de plusieurs lignes.

eussions peut-être pû faire quelque arrangement utile à l'Ordre en général, ou au moins aux ch. frs. en particulier en attendant le moment d'établir l'Ordre. Je vois avec peine que vous contez un peu sur moi pour des instructions, parce que je ne suis pas aussi instruit que vous le pensés, mais je profiterai de vos questions pour éclaircir autant que nous le pouvons ensemble les points qui nous embarrassèrent le plus.

« D'ailleurs nous pourons en faire note et en demander l'explication au M^e. quand sa situation le permettra. Je vais lui demander la permission de travailler avec vous pendant 3 jours si nous trouvons un lieu commode et sûr. Je pense que cela vous fera plaisir, si cependant le tems le permet. Ecrivez-moi tout moment à Lorient. Je fais une collection d'histoire naturelle, si par hasard il vous tombe sous la main quelque coquille de mer, d'eau douce, de terre, fossiles, et pétrifications de ses contours, belles et bien entières, je vous serois obligé de songer à moi, mais que ce soit je vous prie très à votre aise, je m'amuse de cela et ne m'en occupe pas.

« Je vous salue, S^e. M^e. par tous les nombres m. je prie le [156] G. A. de vous tenir sous sa S^{te} garde et de vous combler de ses plus précieuses bénédictions.

« GRAINVILLE R 11

« Que la paix soit avec vous. Amen.

« Vous êtes-vous bien informé à Lyon si on n'y pourroit pas trouver un enchyridion de l'année 1584. Ne pourroit-on pas le faire chercher à Genève aussi ? »

8. Lonwgy, le 8 mai 1770.

« Je suis arrivé ici Monsieur, en bonne santé, j'ai couché à Chalons le premier jour et le second ici, mais depuis mon arrivée les ressentiments de fièvre m'ont repris. J'espère que cela n'aura pas plus de suite qu'à Paris, je suis bien au désespoir de ne pouvoir vous envoyer tout de suite les 240 que vous m'avez si obligeamment prêté, mais je ne puis rien toucher de mes appointemens qu'après la revue du Commissaire lequel pour obliger quelques-uns de mes camarades ne la passera que le mois prochain ; si cependant d'ici là je puis toucher de l'argent d'ailleurs je vous ferai moins attendre.

« Je ne puis assez vous remercier, Monsieur, de m'avoir par vos offres procuré l'occasion de vous connaître plus particulièrement. Je m'en félicite sans cesse et vous prie de me continuer les sentiments flatteurs que vous m'avez témoigné pour moi. Je ne perdrai jamais ceux que vous m'avez inspiré et avec lesquels j'ai l'honneur d'être

« Monsieur,

« Votre humble et très obéissant Serviteur

« GRAINVILLE.

« Ne m'oubliez pas, je vous prie, auprès de M^{rs} de Lusignan et de la Chevalerie.
»

9. Saint-Omer, le 24 décembre 1770.

« Au nom du Grand Architecte de l'Univers. Joye, Paix et Bénédiction à celui qui m'entend.

« Du Grand Orient des Oriens de la Patrie Septentrionale.

« A St. Omer en Artois. l'an m. 333. 357. 2448. 45. 1770.

« le 24 décembre 1770.

de la main Reçu le 29 X-bre.
de Répondu le 10 mars 1771.
Willermoz. A St. Omer en Artois.

[157] « T. H. T. P. T. R^e Maître,

« Je répons seul à votre lettre du 30 9bre, le R^e. M^e. de Champollon étant en Semestre.

« Votre silence, cher maître, m'a fait de la peine sans m'étonner autrement, me doutant bien que la perte que vous veniez de faire vous donneroit quelque embarras : je souhaite que vous en soiés quitte.

« Nous tenons comme vous voyez à l'Ordre malgré tout ce que nous pourrions aussi reprocher à D. M. ce n'est pas que ce soit peut-être D. M. personnellement qui nous persuade de la Chose, c'est la chose elle-même qui nous attache à elle par l'évidence, la conviction, et la certitude que nous en avons. Que ne nous est-il permis d'en savoir également convaincre nos frères, nous ne pouvons que souhaiter pour eux le même bonheur dont nous jouissons. Vous ne devez pas être étonné que le M^e. ne vous ait rien prescrit pour le mois de Jvier vû les mauvais tems qu'il a fait. Il voulait bien aussi travailler dans ces jours-ci, mais j'en doute.

« Le M^e. m'a toujours assuré qu'il ne songeait point à former un Établissement à Bordeaux, mais qu'il s'entretiendroit toujours dans l'usage d'avoir auprès de lui des Émules.

« Au reste, nous saurons bientôt le vrai de tout cela par le M^e. de Saint-Martin qui est auprès de lui depuis quelques jours.

« Il est effectivement bien triste que vous ne puissiez pas encore récompenser le zèle des frères de votre orient. Je désire que D. M. vous mette plus à votre aise à cet égard, mais je doute qu'il ne puisse faire à votre satisfaction. Cela n'est réellement aisé tant que les choses ne seront pas plus en ordre.

« Je vous prie, cher Maître, de me donner quelquefois de vos nouvelles. J'étais aussi inquiet de savoir si vous étiez remboursé des dix Louis que vous aviez la bonté de me prêter à Paris. Cela est fait. Je n'ose vous renouveler mes remerciements.

« Je vous souhaite l'année que nous allons commencer aussi heureuse que vous pouvez le désirer vous-même, soiés convaincu ainsi que des vœux que j'offre à l'Éternel pour qu'il vous ait en sa Sainte garde pour un tems immémorial.

« GRAINVILLE R. I.

« Que la paix soit avec vous.

« Ne m'oubliez pas s'il se peut pour des coquilles. Le M^e. de Champollon pourroit s'en charger au mois d'avril. »

[158]

10. Lorient, le 11 novembre 1772.

« J'étois aussi inquiet que mortifié, cher Maître, de ne plus recevoir de vos nouvelles, mais votre lettre du 30 8bre que je ne reçois qu'aujourd'hui me tire de peine. Elle m'est renvoyée d'Aix où nous étions en garnison. Nous sommes ici maintenant, ce dont je suis fort aise y ayant une sœur et connaissant déjà cette ville.

« Vous pouvez donc m'écrire en toute sûreté et m'envoyer le tableau que vous avez la bonté de m'annoncer et autre chose que vous jugerez pouvoir me communiquer. Je ne sçais ce que l'on vous promet de Bordeaux, ni qui doit vous l'envoyer, mais si cela en mérite la peine, je vous en demanderai une copie que vous ferez faire à mes dépenses. Quant au Traité sur la Réintégration, je le copie maintenant, c'est un très grand ouvrage et de longue haleine, si on ne vous l'envoie pas, je vous le procurerai, mais ce ne serait pas de sitôt. Il y a plus de six mois que j'y travaille et cela n'est pas fini encore.

« L'abbé R. a bien raison de tenir à la chose s'il y tient, ce dont je doute un peu, où toutes les raisons ^[1] qu'il cherche pour n'y pas croire ; il a aussi raison de blâmer la conduite apparente de D. M., mais prenons garde de confondre ce qui tient à l'homme avec ce qui tient à la Chose. Il faut de bons yeux pour discerner juste en tout cela, mais pour y parvenir il ne faut qu'une véritable et constante bonne volonté destituée de tout préjugés ou de tout entêtement et prévention. Il faudra peut-être aussi n'être pas uniquement et servilement appliqué par état à se soutenir et à soutenir les autres dans les connaissances vaines et sans fondement, mais que dis-je mon bon ami, qu'il est difficile de n'être pas homme ici bas.

« La confiance que vous me témoignez sans cesse est aussi flatteuse pour moi que pénible pour l'un et l'autre. Elle est pénible pour vous, puisque malgré toutes les preuves que vous m'en donnez vous n'avez encore reçu de moy aucune instruction ; elle est pénible pour moy puisque malgré toute ma bonne et sérieuse volonté je ne puis la satisfaire encore. Mes projets pour quitter la France sont tombés. Je reste et n'y pense plus. Je suis bien fâché de ne pouvoir pas vous voir à Paris au printemps prochain, cela est impossible. Je crois vous avoir déjà mandé que je n'avais plus ni si souvent, ni si fortement les preuves que vous demandez, cela ne doit point m'inquiéter, après le travail succède le repos. Je n'aspire que à renouveler une autre semaine quand il plaira au G. A.

[159]

« D. M. ne connoit peut-être pas encore son successeur, mais souvent inconséquent il a flatté plus d'un de nous de l'être. Cela ne dépend pas de luy. Que la volonté de l'Eternel soit faite.

« Patientez dans la paix et la justice et sans trouble continuez d'amasser les matériaux, la bonne volonté suffit. Chacun a son don. Le Fr. de Champollon est en semestre. Je ne doute pas qu'il ne vous voye en passant à Lion. Si par vos

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 158. Ligne 19 : où toutes les raisons ; lisez : vu toutes les raisons. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

connaissances vous avez pu me ramasser quelques choses sur l'histoire naturelle, et surtout en coquille et pétrification, il s'en chargera.

« Je vous salue de tout mon cœur. Songez à moi dans vos parfums. Que le G. A. vous garde et que la paix soit avec vous.

« GRAINVILLE. »

11. Lorient, janvier 1773 (?).^[1]

« Au nom du Grand Architecte de l'Univers.

« L'orient, Janvier 1773.(?)

« Si quelque chose peut adoucir l'amertume de ma situation, votre lettre du 3 l'a faite, T. C. M^e. elle m'a trouvé environné de larmes et de douleurs. Dieu a disposé Samedi au soir d'une de mes sœurs et mon autre sœur est elle-même dans le plus grand danger, mon cœur est partagé entre les regrets sur l'une et les craintes sur l'autre.

« Je console moi-même un beau frère, et je cherche à tranquilliser l'autre. Quelle position, mon bon ami, quel mélange de douleur entre nous. Vous jugez bien que mon état présent ne me permet pas de répondre à tout ce que contient votre lettre, ne me privez cependant de vos nouvelles.

« Adieu cher W. portez-vous bien et me croyez toujours avec toute la sincérité dont je suis capable, votre ami et serviteur.

« GRAINVILLE.

« Le billet a été payé dans le temps, mille et mille remerciements. »

12. Lorient, le 14 mars 1774.

« J'ai fait remettre hier, Monsieur et T. ch. F. le paquet des deux grades que vous demandez à M. Marduel qui partait aujourd'hui ou demain sans me l'avoir fait savoir, ce n'est [160] que par hasard que j'ai sçu cela hier. D'ailleurs aussitôt que vous me l'eûtes nommé, je fus le voir, il n'a seulement pas daigné me rendre ma visite. Au reste pourvû que le paquet arrive tout cela est fort égal ; j'ay mis pour votre adresse celle de M. St. Martin pour dérouter les curieux, ou en cas d'absence de votre part pour éviter une indiscretion.

« Je vous préviens que vous trouverez des contradictions, des oublis, des transpositions, des fautes enfin partout. Je vous conseille de les corriger tout de suite tandis que vous tenez le M^e. de St. Martin. Je me croyais trop pressé pour entreprendre de rectifier tout cela, mais je viens de faire maintenant sur la copie que j'ay pour moi. Faites-moy le plaisir de m'accuser la réception du paquet.

« Adieu cher M^e. Portez-vous bien, aimez-moi toujours et me croyez pour la vie votre ami et serviteur.

« GRAINVILLE.

« J'embrasse le M^e. de Saint-Martin et salue tous vos frères. »

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 159. Dans la 11^{me} lettre de Grainville , Lorient, janvier 1773 ; lisez : 1772. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173. - Madame Alice JOLY in *Un mystique lyonnais et les secrets de la Franc-maçonnerie 1730-1824*, corrige, page 29, note 4, Rijnberk : « 1773 » lire « 1772 ».

13. Toulouse, le 29 septembre 1776.

« Je pars demain, mon cher Willermoz, pour aller passer mon semestre à Lion auprès de Vous. Vous voyez que je profite bien vite du premier moyen que j'en trouve. Comme je ne courrai pas la nuit, je pense que ma lettre arrivera avant moi. Je me fais un bien doux plaisir de vous revoir, de faire connaissance avec nos chers frères de votre orient et de me remettre sur la voye avec vous tous.

« Le M^e. de Champollon ne vient pas avec moi tout de suite, mais il compte venir par congé cet hiver à Lion. Je suis fâché que le M^e. de Saint-Martin ne soit pas des nôtres. Je descendrai à l'Écu de France en attendant que je me sois arrangé à demeure. Je m'empresserai bien de vous témoigner de vive voix combien je suis avec vérité, mon cher Willermoz, votre ami, frère et serviteur.

« DE GRAINVILLE. »

(Dans la marge à gauche :)

« Le régiment passe ici aujourd'hui, il va à Toulon : je ne me suis décidé que d'hier.

« Monsieur J.-B. Willermoz, négociant.

« Rue Lafond.

« A Lyon.

(Note de Willermoz :)

M. de Grainville de Toulouse 29 7bre 1776. Il vient passer l'hiver à Lyon.

[161]

IX. Lettre au Professeur Köster

Cette lettre est adressée le 20 décembre 1794 par un inconnu au P^r Köster à Gottingue et a paru dans *Die neueslen Religionsbegebenheiten für das Jahr 1795. Jahrgang 18, Stück 1, p. 39-62* ¹.

Voici la traduction de l'allemand :

« Nouvelles des Martinistes en France. Ces nouvelles sont extraites d'une lettre adressée le 20 décembre 1795 à l'éditeur, par un correspondant diligent.

« Pour dire dans cette occasion quelque chose de Saint Martin et des membres de son cercle intime il faut prémettre qu'il n'y a rien de plus faux et de plus absurde que ce que certains journalistes allemands ont écrit sur cette société. Mercier qui radote sur elle dans son tableau de Paris, lui rend pourtant justice sur quelques points. J'ai fait la connaissance du digne Saint-Martin et de ses frères, et j'ai dû sourire sur les bêtises que ceux qui écrivent dans les périodiques allemands ont débitées sur cette société et sur les livres qu'elle a fait voir la lumière. J'avais lus ces derniers, c'est-à-dire « des Erreurs et de la Vérité » et le « Tableau Naturel » avant de faire mon deuxième voyage en France. L'impression que j'en avais reçue était égale à celle que Claudius ² en a reçue.

¹ Ce journal théologique peu connu a vécu de l'année 1778 jusqu'en 1797 et contient des douzaines d'articles fort intéressants sur la Franc-maçonnerie, les Illuminés de Bavière, sur l'occultisme et la mystique orthodoxe et hétérodoxe du temps.

« J'avais lû en outre l'article de Mercier sur les Martinistes et appris nombre de données contradictoires sur ceux-ci.

« Le premier qui a pu me communiquer sur eux quelque chose de sûr et d'authentique, fut le Prince régnant de.... Celui-ci donna au Prince de... et à moi l'adresse de quelques amis intimes de Saint-Martin à Strasbourg et qui formaient même une filiale de sa Société. Je fis donc connaissance à Strasbourg avec ces chers hommes et en reçus beaucoup d'amitiés. Je bénis surtout le souvenir du digne D. B. Au même cercle appartenaient encore S. C. von W. T. E. et quelques autres. Ils me recommandèrent au Vicomte de T. à Paris, un ami intime de Saint-Martin. Mais personne ne sut me dire si j'aurais trouvé [162] Saint-Martin à Paris. A peine arrivé donc à Paris, je commençai par m'adresser à tous les libraires pour apprendre l'habitation de l'auteur du livre des Erreurs et de la Vérité. Presque tous me répondirent que cet auteur n'était pas à Paris et que son livre était sévèrement défendu parce qu'il combattait la religion catholique. Soit dit entre parenthèses que cela me fit encore sourire en pensant que les journaux allemands condamnent le même livre parce qu'il voudrait faire des prosélytes catholiques !

« En visitant le Vicomte de T. voilà que je trouve le cher Saint-Martin auprès de lui malgré tout ce que les libraires m'en avaient dit. Nous faisons bientôt connaissance et liions une amitié de jour en jour plus intime. J'ai trouvé chez lui une intelligence, une éloquence extraordinaire. Dans ses discours il n'y avait jamais multa (beaucoup de choses) mais toujours multum (des choses de qualité) ; bref : un mélange de plusieurs hauts dons naturels. A côté de cela il possédait une illumination et une Connaissance tellement supérieures, qu'elles m'auraient presque épouvanté si elles n'eussent été plantées dans un cœur plein d'humilité et d'amour. Pendant toute ma vie je me rappellerai nos conversations et les explications qu'il m'a données sur plusieurs problèmes de la plus haute importance. Je lui ai raconté que malgré la forme hiéroglyphique de son livre des Erreurs et de la Vérité, quelques auteurs allemands ont prétendu en avoir trouvée la clef dans leur tête. Qu'ils ont voulu démontrer que par Dieu il entend le Pape, par les « hommes » les bons catholiques ou même les Jésuites, par les « bêtes », les hérétiques et les mécréants ¹. Enfin qu'il soit lui-même un Jésuite masqué qui veut rendre catholique et jésuite tout le monde. Alors il se mit à rire de cœur gai et me dit² : « Rien de plus gai ; les Catholiques y voient le Protestantisme et les Protestants le Catholicisme : Pardonnons aux uns et aux autres ! »

« Parmi les frères plus fidèles qui formaient avec lui un cercle intime il y avait les plus excellents hommes de Paris : le Vicomte de T. déjà nommé, le Comte de V., le duc d'H. ; puis à Lyon V. M. et B.

« J'ai été très édifié par l'amour fraternel, l'humilité et la [163] sincérité que j'ai trouvés parmi eux. Je reconnais franchement que le commerce avec ces hommes m'a rendu mon deuxième séjour à Paris infiniment plus cher que le premier, quand je gisais aux pieds de d'Alembert et de ses collègues pour apprendre la Sagesse....

« Quant au livre des Erreurs je dois encore ajouter qu'il n'était originairement point destiné au public, mais seulement pour la société des Martinistes, et qu'il a été imprimé à leurs frais.

² Mathias CLAUDIUS (pseudonymes : ASMUS, et : le courrier de Wandsbeck) a publié (Breslau, 1782) une traduction allemande des *Erreurs et de la Vérité*, qui a soulevé beaucoup de discussions en Allemagne.

¹ En 1785 il parut un article dans la *Gazette de Berlin* où Saint-Martin et Willermoz furent dénoncés comme des Jésuites.

² En français dans le texte.

« J'ai visité de temps en temps la Loge des Amis réunis. Elle ne travaille que dans les trois grades proprement dits maçons. Jusqu'à la Révolution les Martinistes ont favorisé cette loge, après ils l'abandonnèrent.

X. – Quatre lettres inédites du Prince Charles de Hesse-Cassel

*(in ordine Carolus Eques a Leone resurgente),
Grand Maître de l'Ordre de la Stricte Observance templière*

1-3 au Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt (in ordine Christianus Eques a Cedro Libani).

1. Gottorp, le 23 novembre 1826.

« Pourriez-vous me faire part des Extraits de Pascal. Feu ab Eremo me fit lecture de plusieurs morceaux de celui en 1782, après le Convent de Wilhelmsbad, après m'avoir reçu dans les trois premiers grades de Coens ou Cohens. Je ne vous nommerai que les 7 degrés de l'autel qu'Abel érigea. »

2. Gottorp, le 10 décembre 1826.

« Je serai bien aise de lire les trois Degrés de Coen. Voilà 44 1/2 ans que j'y fus reçu ; je ne m'en rappelle plus que du 3^{ème} où je fus assis dans un cercle, et l'*Abrenuncio*. Des extraits de Pascal. qu'ab Eremo me lut je me souviens entre autres que l'autel qu'Abel érigea avait sept degrés. Pour le mot Coen, qui me fut donné comme un mystère, je crois savoir que c'était un degré de haut Prêtre Égyptien. N'ayant plus revu ab Eremo je suis resté à ce 3^{ème} degré. Combien en avez-vous, Chérissime Frère ? »

[164]

3. Gottorp, le 29 octobre 1829.

« Ab Eremo me lut Pascal à Wilhelmsbad lorsqu'il m'eut donné, ou plutôt reçu dans l'Ordre des C...s, quelques fragments d'un manuscrit auquel il parait fort attacher un pris infini. Il s'y trouvait un autel de 7 marches qu'érigea Abel. Aussi les 7 fils de Noé. Je me flattais que c'est le même manuscrit, mais sinon et qu'il y a seulement de la morale, des phrases, du verbiage et point d'historique, de faits, d'instructions, alors cela ne saurait m'intéresser et ne me l'envoyez pas si je n'y puis rien découvrir apprendre d'utile aux connaissances. »

4. Lettre au docteur en Droit W. F. von Metzler (in ordine Gulielmus Eques a Rosa Rubra) à Francfort-sur-le-Mein.

« Louisenlund, le 30 juin 1830.

... « Nur eine Bitte muss ich mir erlauben, der Hochwürdig seelige Vor. u. Deput. General Grossmeister hatte mir versprochen ein Werk von Pascal das Ihr schon anvertrauet, mir zu senden..... *ein Extract* habe ich gelesen und erhalten, den ganz unbedeutend mir geschienen. Ab Eremo las mir in Wilhelmsbad einiges aus diesen Ordensgeschriften vor wovon manches mit der meinigen übereinstimmte. Ist es diese, so wäre sie mir wichtig zu lesen, sind es aber bloss

moralische gute Lehren so vorlange ich sie nicht, ab Eremo schien seine Hauptkenntnisse aus der Geschichte oder Schrift zu haben.

Wem hinterliess er sie ? So viel ich weiss einem Verwandten der solche verschlossen. »

Traduction française :

« Je dois encore me permettre une prière. Feu le très digne Député Grand Maître (le Prince Chrétien de Hesse Darmstadt) m'avait promis de m'envoyer un ouvrage de Pascal (!) qui vous avait été déjà confié. J'en ai lu un extrait qui m'a semblé très insignifiant. Ab Eremo m'a lu quelques passages à Wilhelmsbad (1782) de ces écrits de l'Ordre, dont beaucoup s'accordait avec ma doctrine. S'il s'agit de cet ouvrage j'aimerais bien le lire, mais s'il contient seulement des leçons de morale, je ne désire pas le recevoir. Il m'a semblé qu'ab Eremo a puisé ses principales connaissances de cette histoire ou ouvrage. A qui les a-t-il laissés ? Autant que je sais, à un parent pour lequel ces choses sont inabordables. »

[165]

XI. Extraits d'une lettre de Willermoz au Prince Charles de Hesse-Cassel, datée du 12 octobre 1781

Le Prince avait transmises à Willermoz cinq questions formulées par le baron d'Haugwitz. Elles ont été probablement à peu près les suivantes :

1. Qui est l'auteur et rédacteur des instructions secrètes des grades de Chevaliers Profès et Grands Profès ?
2. Qui est le chef ou Maître en chaire de ces deux grades ?
3. Quel est le but et la constitution de l'Ordre des Elus Coens
4. Quel est le but des instructions des deux grades de Chevaliers Profès et Grands Profès ?
5. Cette fraternité formée à Lyon possède-t-elle le vrai degré des Élus ?

Willermoz y répond par une longue épître pleine de détails sur sa propre vie mais aussi très importants pour l'histoire de Martines. J'en reproduis quelques passages.

« Lyon, ce 12 Octobre 1781.

« Pour répondre sommairement aux questions que me propose V. A. S. je lui confesse que je suis le seul auteur et le principal rédacteur des deux instructions secrettes de Prof. et de Gr. Prof. qui lui ont été communiquées, ainsi que des Statuts, formules et prières qui y sont jointes, et aussi d'une autre instruction qui précède ces deux-là, laquelle est communiquée sans mystère ni engagement particulier à presque tous les chev. le jour même de leur vestition ou seulement quelques jours après *ad libitum* ; celle-ci qui contient des anecdotes fort connues et aussi une délibération du convent national de Lyon, fait le complément de la réception et prépare de loin aux deux autres qui restent secrètes et dont le susdit convent national n'eut aucune connaissance.....

« Au commencement de l'année 1767 j'eus le bonheur d'acquérir mes premières connaissances dans l'O. dont j'ay fait mention cy-devant à V.A.S. ; celui qui me les donna étant favorablement prévenu pour moi par ses informations et examen, m'avança rapidement, et j'obtins les 6 premiers degrés. Un an après

j'entrepris un autre voyage dans cette intention et j'obtins le 7^{ième} et dernier qui donne le titre et le [166] caractère de chef dans cet Ordre ; celui de qui je les reçus ¹ se disait être l'un des sept chefs souverains universels de l'Ordre et a prouvé souvent son savoir par des faits : en suivant ce dernier je reçus en même temps le pouvoir de conférer les degrés inférieurs en me conformant pour cela à ce qui me fut prescrit. Cependant je n'en fis nul usage pendant quelques années que j'employai à m'instruire et à me fortifier, autant que mes occupations civiles purent me le permettre ; ce fut seulement en 1772 que je commençai à recevoir mon frère médecin, et peu après les ff. Paganucci et Périsset du Luc que V.A.S. aura vu sur le tableau des Gr. Prof. et ces trois sont devenus depuis lors mes confidents pour les choses relatives que j'ai eu la liberté de confier à d'autres.

« Il est essentiel que je prévienne ici V.A.S. que les degrés du dit Ordre renferment trois parties. Les trois premiers degrés instruisent sur la nature divine, spirituelle, humaine et corporelle ; et c'est spécialement cette instruction qui fait la base de celles des Gr. Profès que V.A.S. pourra le reconnaître par leur lecture ; les degrés suivants enseignent la théorie cérémoniale préparatoire à la pratique qui est exclusivement réservée au 7^e et dernier. Ceux qui sont parvenus à ce degré, dont le nombre est très petit, sont assujettis à des travaux ou opérations particulières qui se font essentiellement en mars et septembre. Je les ai pratiqués constamment et je m'en suis très bien trouvé..... Quoique les premiers des dits grades soient enveloppés de quelques formes maçonniques qui sont abandonnées dans les grades plus élevés, je reconnus bientôt que cet Ordre avait un but plus élevé que celui que l'on attribuait à la maçonnerie...

«..... Au commencement de 1778 il s'éleva de grands troubles dans les provinces d'Occitanie et d'Auvergne ; la 1^e n'y voulut prendre aucune part ; la seconde effrit sa méditation : les troubles furent un peu apaisés, mais pour en détruire le germe, la province de Bourgogne désira un congrès national qui peut établir une réforme dans l'administration reconnue défectueuse. Son chancelier le R.f. a Flumine s'adressa à moi pour en faire goûter le projet à celle d'Auvergne ; je crus trouver là l'occasion que je cherchais depuis longtemps : je la saisis ; mais ne voulant pas absolument être [167] reconnu pour l'auteur des instructions secrètes qui paraîtraient, il me fallait des coopérateurs discrets pour m'aider à les produire. Je communiquai donc mon projet à mes confidents surmentionnés et aussi au digne frère Salzmann qui se trouvait à Lyon depuis longtemps et que je venais de recevoir dans les pr^{rs} degrés de l'Ordre. Ils l'approuvèrent tous et m'encouragèrent à l'exécuter sans délai. Ils furent aussi d'avis que pour faciliter l'exécution il était indispensable de mettre aussi dans la confiance le Fr. a Flumine de Strasbourg dont on m'assura la discrétion. Je me conformai à cet avis et je mandais au dit fr. a Flumine que toute réforme maçonnique qui serait destituée de bases fixes et lumineuses ne produirait jamais que des effets éphémères, que j'étais dépositaire de quelques connaissances qui pouvaient s'adapter à la maçonnerie, au cas qu'elles ne lui eussent appartenu primitivement ; que j'étais prêt à favoriser de tout mon pouvoir son projet de réforme d'administration et des rituels de l'Ordre intérieur, si de son côté il voulait s'engager à favoriser le mien pour la partie scientifique sur ce point, m'assurer de sa discrétion pour toujours sur ce point et soutenir le voile qui cacherait l'auteur de ses instructions ; que sans cela je ne pouvais pas me résoudre à prendre part à rien me trouvant excessivement lassé d'occupations si considérables et si infructueuses. Il accepta ma proposition, nous convînmes des 3 classes de l'Ordre : le symbolique, intérieur et prof. Il se chargea de

¹ Ceci n'est pas exact. W. n'a pas été ordonné R. par Martines lui-même, mais pas [sic] son substitut général Bacon de la Chevalerie.

préparer tout le travail de l'Ordre intérieur ; je me chargeai de la révision des grades symboliques et de tout ce qui concernerait la nouvelle classe secrète des Gr. Prof. Je fus aidé dans la reforme de la symbolique par le fr. Saltzmann et par mes autres confidens. Je panchais beaucoup à supprimer des dits grades, tout ce qui se rapportait essentiellement aux événemens particuliers de l'Ordre des Templiers et genait d'autour en liaison des choses plus essentielles, mais on objecta que par cette suppression on rompait toute liaison de la symbolique avec l'Ordre intérieur et tout rapport entre les loges françaises et les loges allemandes. On jugea aussi qu'il conviendrait de conserver dans le 4e grade les principaux traits caractéristiques des divers écosismes de la maçonnerie française pour servir un jour de point de rapprochement avec elle, ces différentes combinaisons reconnues nécessaires alors ; genèrent excessivement les unes que je me proposait qui se rapportaient toutes à un seul objet ; mais on crut devoir attendre qu'un convent général de l'Ordre entier eut prononcé sur la continuation [168] ou sur la suppression des rapports maçonniques avec l'Ordre des Templiers pour pouvoir prendre à cet égard un essort plus libre.

« Quant aux instructions secrètes : mon but en les redigeant fut de réveiller les maçons de notre régime de leur fatal assoupissement ; de leur faire sentir que ce n'est pas en vain qu'on les a toujours excités à l'étude des simboles, dont par leur travail et avec un plus de secours ils peuvent espérer de percer le voile. De les ramener à l'étude de leurs propres natures ; de leur faire entrevoir leur tâche et leur destination. Enfin de les préparer à *vouloir* devenir *hommes*. Lié d'une part par mes propres engagements, et retenû de l'autre par la crainte de fournir des aliments à une frivole curiosité ou de trop exalter certaines imaginations si on leur présentait des plans de théorie qui annonceraient une Pratique, je me vis obligé n'en faire aucune mention et même à ne présenter qu'un tableau très raccourci de la nature des êtres, de leurs rapports respectifs ainsi que des divisions universelles.

« Tout ce que j'y ai inséré concernant la partie scientifique n'est du tout point de mon invention ; je l'ai puisé dans les connaissances que j'ai acquises dans l'Ordre que j'ai cité déjà plusieurs fois à V.A.S. ainsi que les rapports généraux du temple de Jerusalem avec l'Homme général lesquels je suis autorisé à croire fondés sur la vérité et sont essentiellement du ressort de l'ancienne maçonnerie dont ce temple est la base fondamentale. L'histoire du feu sacré sous Nehemie se trouvant consignée dans des anciennes grades maçonniques estimés bons, on se détermina par cette raison à la conserver dans les nouveaux ; mais comme je n'en puis garantir l'authenticité je ne m'opposerais pas à sa suppression si elle répugne ailleurs.

« Quant à la partie historique de la maçonnerie, elle est fondée sur les notions que j'ay pu acquérir par les recherches les plus exactes en ce genre, j'y ai donc inséré celles qui m'ont paru être les plus justes et les plus probables, dont quelques-unes sont rectifiées par mes propres connaissances dont j'ay cité la source, mais je ne pourrais point offrir de garants authentiques des autres.

« Pendant que je m'occupais de cet ouvrage, le fr. Türkheim dont le génie est très actif et qui était plus maître que moi de son tems, avait mis le sien en état d'être délibéré. Aussitôt il pressa extrêmement le terme du congrès national projeté. Il fallut donc le convoquer et me dépêcher de finir mon travail qui se ressentit malgré moi de la précipitation avec laquelle [169] il fallut le terminer. Je me flattai de pouvoir le reviser ensuite pour en faire usage dans quelques occasions privées et même d'y joindre l'explication des nombres dont j'ay parlé

cy-devant. Mais le loisir nécessaire pour un ouvrage si abstrait et qui exige une liberté d'esprit entière m'a toujours manqué, depuis vraisemblablement me manquera encore longtemps.

« Le congrès étant assemblé et ma rédaction étant à peu près finie, dans laquelle je fus aidé pour les choses de style et d'arrangement par un de mes confidens très versé en ce genre (le fr. Périsset du Luc) et aussi l'un des plus avancés dans les connaissances fondamentales ; mes dits confidens qui se trouvèrent en même temps chargés de députations au congrès, y proposèrent qu'il fut formé une commission spéciale qui serait chargée de requérir et de revoir les divers renseignements qu'il serait possible de se procurer sur la partie scientifique relative à la maçonnerie primitive.

« Les chancelliers d'Auvergne et de Bourgogne furent chargés de ce soin et autorisés par le congrès à former un comité de conférences avec tous ceux qui fourniraient quelques éclaircissements sur ces matières ; il s'engagea pour laisser une plus grande liberté aux coopérateurs de ne point exiger la communication des papiers originaux qui pourraient être produits dans ce comité, ni de connaître quels seraient les frères qui les produiraient s'ils ne voulaient pas être connus ; on annonça même que l'on avait déjà reçu préliminairement de la part de quelques frères étrangers, qui ne voulaient pas être nommés, des papiers très importants sur cet objet ; à la traduction lesquels on allait travailler de suite ; c'est ce qui est cause que presque tous les Gr. Prof. de Lyon et des autres collèges établis depuis lors ailleurs, sont persuadés que les instructions secrètes qu'ils possèdent sont venues originairement d'Allemagne, ou d'Italie et le vrai auteur n'est point connu. Le congrès se réserva seulement d'avoir connaissance du résultat des conférences du comité, ce qui donna lieu à l'instruction préliminaire ostensible dont j'ay parlé plus haut et dont on fait actuellement une copie pour VV.AA.SS. Le but particulier de cette instruction approuvée par le congrès fut de réveiller l'attention des nouveaux chevaliers sur des choses essentielles de l'Ordre et de préparer aux ff. Gr. Prof. la liberté de tenir des conférences privées entre eux sans donner aucun ombrage aux autres membres des chap^{tres}, ce qui a parfaitement réussi jusqu'à présent.

« Ce travail étant aussi consommé, les deux chanceliers [170] qui avaient présidé le comité admirent aux grades de Prof. et de Gr. Prof. ceux des dignitaires et officiers des chap^{tres} qui se trouvaient alors à Lyon et on leur présenta les instructions secrètes, comme étant des papiers importants adressés par des frères étrangers qui avaient annoncé au congrès, et dont on venait d'achever la traduction ; après ceux-là seulement que le comité secret avait reconnu digne de cette communication, on procéda à la réception de ceux qui avaient été les confidens de ma rédaction ; au moyen de quoy tout soupçon de connivence entre eux et moi fut absolument écarté...

« De plus qu'il existe ici depuis dix à neuf ans une petite société composée de ceux que j'ay reçu à divers degrés dans l'Ordre que je professe, laquelle n'est connue que de ceux qui la forment, maçons et autres, cependant quelques frères qui sont aujourd'hui Gr. Prof. présumaient depuis longtemps que j'avais acquis quelques connaissances sur ces matières, dont j'aimais à m'entretenir avec quelques amis particuliers. Je n'ai donc point répugné de déclarer au coll. métr. que je trouvais les principes et doctrines contenues dans les instructions des Gr. Pr. conformes à ceux dont j'avais antérieurement acquis la connaissance ailleurs. Cet aveu a déterminé une confiance plus grande en moi et en ceux que j'ai dénommé et m'a donné plus de liberté pour expliquer dans les

conférences journalières les sens obscurs de quelques passages des dites instructions.

« La marche qui a été tenue et qui m'avait parue nécessaire pour le principe de cet établissement aurait été pénible à soutenir longtemps : elle a aussi, j'en conviens, bien des inconvénients, mais ils vont en diminuant à mesure que la mémoire des moyens qui furent employés pour la fondation s'affaiblit et ils sont bien compensés par les grands biens qui en sont résultés. On peut dire avec vérité que la maçonnerie a totalement changé de face depuis deux ou trois ans partout où les nouveaux grades symboliques ont été adoptés et les collèges secrets établis, surtout à Lyon, Grenoble, Turin, Naples, je pourrais même dire aussi à Strasbourg par les soins du fr. Saltzmann, mais les effets n'y ont pas été si marqués qu'ailleurs parce que ce digne frère n'a pas été bien secondé et a rencontré beaucoup d'obstacles....

« Je m'aperçois aussi que je n'ai pas répondu à la 5^e question, savoir cette fraternité formée à Lyon possède-t-elle *le vrai degré des Elus* ? Pour répondre à cette question [171] il faudrait que le F. Haugwitz voudrait bien me dire nettement et sans aucun voile en quoi consiste son *vrai degré des Elus* ? quel en est le but et le terme présent et futur ? Enfin, quel sens il attache à ces mots ? et c'est en cela que je lui demande à mon tour une preuve de son [*sic*] confiance... il faut commencer par s'entendre clairement sur l'objet. Le 7^{ième} grade que je possède, est *vraiment* le degré des Elus dans cette classe, puis qu'on y trouve des preuves *évidentes* de sa vérité. Quelques-uns de mes frères s'en sont rapprochés, mais ne la possèdent pas encore.... »

XII. – Trois lettres inédites de Bacon de la Chevalerie à Willermoz

Ces lettres proviennent des Archives de Papus, actuellement incorporés à la Section Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon (Ms. 5472) : lettres de Fournié et Bacon de la Chevalerie à Willermoz.

1. Lyon, le 24 septembre 1775.

« Je ne sais, Monsieur, ce que l'on a pu vous répéter d'allarmant pour l'Ordre des Elus Coëns et particulièrement pour ma gloire -- il est vrai, j'ai parlé de la science de Martines et sa friponnerie, mais des secrets de l'Ordre je n'ai rien révélé, il s'en trouve beaucoup plus d'écrit dans l'Encyclopédie à l'article Rose-Croix que je n'en ai dit aux personnes à qui j'en ai parlé.

« Je ne suis ni enthousiaste, ni parjure, j'ai été effrontément trompé par un fripon, insulté par d'honnêtes gens, sur la foi de ce même fripon, connu d'eux pour tel ; j'ai voué mon indignation au premier, il l'a emportée au tombeau, et ma pitié aux derniers.

« Il me reste un profond mépris. En outre, pour tout ce qui était illusoire dans ce qui m'a été montré quoique je conserve une pente à croire qu'en effet il existe quelque réalité dans la science dont ce coquin de Martines s'étoit établi professeur et cette entreprise ne rendoit qu'à l'orgueil humain.

« Quant aux sermons qu'on a exigés de moi sans connaissance de cause, j'ai été forcé de les apprécier par le mépris que Martines en a fait lui-même par celui que vous et les autres R.^{·I} en avez fait.

« Mais je n'ai point à me reprocher d'y avoir manqué. [172] J'en ai cent fois moins dit que Martines en une seule conversation n'en a dit à des profanes, à des femmes, entre autres à M^{me} la Comtesse de Lusignan.

« J'ai pu parler des invocations, mais n'ai prononcé ni aucun mot de puissance, ni aucun de nos formes. Je n'ai fait aucun usage de l'autorité qui m'a été confiée, que je conserve parce que nulle créature humaine peut me la ravir ; que des hommes aveugles et livrés à un instant d'inconséquences ont crû trop légèrement que j'avois perdue. J'ai souffert sans aigreur et sans murmure les effets de leur faiblesse, mais je ne souffrirois pas de même que l'on me taxât de manquer à mes engagements. Ceci exige un long commentaire. Je ne réponds à votre lettre que sommairement, mais quand vous le voudrez, nous donnerons toute l'extension à ma réponse dont elle est susceptible.

« J'aime, je reconnois, et je respecte la franchise avec laquelle vous m'avez parlé, mais je plains l'aveuglement qui vous a rendu ainsi que les autres injuste envers moi.

« Je vous embrasse, mon cher Willermoz, de tout mon cœur.

« Bacon de la Chevalerie »

De la main de Willermoz	Bacon de La Chevalerie De Lyon, 27 sept. 1775 En réponse à mes reproches sur l'Ordre des El. Coëns.
-------------------------------	--

2. Ce 3 juin 1778.

« Je ne vous envoie, mon cher Willermoz, que deux cahyers numérotés et parafés depuis 1 jusqu'à 44 lorsque vous les aurez copiés vous me les ferez remettre et de suite je vous en enverrez de nouveaux pris au hasard comme ceux-là.

« Successivement vous aurez ainsi tout ce que vous désirez et que vous avez mis à part ; à l'exception de la grande opération de D. M. qu'il m'a interdit absolument de communiquer à tout autre qu'au M. de Lusignem. Je remplirai avec exactitude cette clause, et si le M. de Lusignem me demande une copie de ce travail qui est celui de la réconciliation de D. M., je la lui donnerai sans condition. Sauf à lui de faire à cet égard ce qu'il croira pouvoir et devoir faire.

« Je joins ici le modèle de procuration pour M. Moyrond et m'en rapporte à votre amitié pour lui exprimer tout ce [173] que j'éprouve de regret des ennuis que je lui cause ; je serai très exact à remplir ce que vous lui annoncerez de ma part.

« Faites sentir à MM. Faure, Chaland, Barmond, Guyon, combien il est important pour leurs propres intérêts de coopérer à la confection de l'acte qui constate leurs droits.

« Voici le duplicata que je dois vous remettre.

« M. Razura m'a demandé hier les Grades que je vous avois promis, je n'ai osé les lui confier ; j'ai attendu de vos nouvelles.

« Je fais des vœux pour votre heureux voyage et surtout pour qu'il ne reste aucun nuage, aucun souci dans votre âme. Le tems et les occasions viendront à

bout de me rendre la tranquillité dont je ferais de grand cœur le sacrifice, mon cher Willermoz pour la vôtre.

« Je vous embrasse de tout mon cœur.

« Bacon de la Chevalerie. »

De la main de Willermoz	Mr. de la Chev. de Paris. le 3 juin 1778. Reçue à Paris le 4, veille de mon départ. Répondu de Lyon le 14/15 juin. Sur Dom M. Pasq. et l'O.d.C ^{ns} .
-------------------------------	---

3. A Paris, le 23 avril 1808.

De la main de Willermoz	Répondu Le 3 Mai. A Vernetz et Saltzmann. A Paris.
-------------------------------	--

« Je dois vous prévenir, mon cher Willermoz, et je m'empresse de le faire, que les Directoires Ecossais de la Stricte Observance reprennent leurs travaux ; que celui de Bourgogne a transporté son chef lieu de Strasbourg à Besançon, plus convenable étant beaucoup plus éloigné de la frontière.

« Qu'il a nommé pour Grand Maître National le S^{me} Prince Cambacerès qui en a accepté le titre.

« Qu'il se forme à Paris un Sixième Directoire sous la dénomination du Dre de Neustrie.

« Que celui de Septimanie va reprendre son activité.

« Que le Grand Conseil des neuf est déjà nommé à Paris et que j'ai été choisi pour le présider.

« Qu'en cette qualité j'ai été invité à engager les membres existans du Directoire d'Auvergne à se réunir et reprendre vigueur. Et dans cet espoir je suis chargé de solliciter près de lui l'adhésion à la nomination du Grand Maître national et de l'Erection du Directoire de Neustrie.

[174] « Dans ces circonstances j'ai recours à votre amitié pour m'aider de tous les Documents qui sont à votre disposition, car j'ai laissé à St. Domingue, et par conséquent perdu, tous mes papiers, vêtements et instruments concernant les Directoires et même les Élus Coën.

« J'attends de vous, T.:.C.: et B.: A.: F.: réponse prompte et satisfaisante, mandez moi surtout que vous vous portez bien et que vous êtes heureux.

« Vous savez, mon cher Willermoz, à combien de titres je vous suis dévoué et pour la vie.

« Rue Guisarde, no. la. f. St. Germain.

« Bacon de la Chevalerie. »

« P. S. - Si Vous me conviez les codes et Rituels et autres instructions, je les copierai et vous les renverrai aussitôt après la copie.

« Adresse : A Monsieur

« Monsieur J.-B^{te} Willermoz.
En sa maison, cidevant des Colinettes.
« A Lyon. »

De la main
de
Willermoz

Lettre de Bacon de la Chevalerie.
De Paris 23 Avril 1808.
Reçue le 27.
Avis sur l'établissement des Directoires de France et
Neustrie. J'ai écrit à ce sujet le 3 Mai à Fr. Verneti à Paris
adressée Rue Chéroux no. 10.
Je lui ai répondu personnellement par le fr. Del. Lajard ^[1], le
30 May dont j'ai gardé copie.

XIII. — Extraits de lettres inédites adressées par Rudolph Saltzmann à Willermoz

Ces lettres se trouvent conservées dans les Archives de feu M. Bréghot du Lut dans le Château de Confolin.

1. Le 21 Avril 1779.

(Saltzmann est en voyage pour Wilhelmsbad pour être présenté au Prince Charles de Hesse-Cassel. Route faisant il a rencontré le baron de Waldenfels, assesseur à la Chambre Impériale à Wetzlar, âgé de 40 ans.)

[175] « Il est parfaitement instruit de M(artines) P(asqually), votre Maître, et de ses disciples : il connoît même ceux qui en ont mal profité et qui en sont retombés ou qui négligea la Chose comme la Ch^{ie} (Bacon de la Chevalerie). »

(Saltzmann a fait encore connaissance du baron de Gleichen), « reçu dans notre Ordre à Paris par le puissant Maître Saint-Martin. Il est extrêmement lié avec Waldenfels... Ce M. de Gleichen va être reçu dans l'O(rdre) des T(empliers) et alors je lui ai promis de l'admettre à l'instruction qui appartient en propre à ceux qui sont dans l'Ordre des E(lus) C(oens). Cela pourra se faire à son passage par Strasbourg. »

(Il y a dans cette lettre encore un passage remarquable : où il est noté que Saint-Martin est revenu de ses préjugés contre la maçonnerie :) « ...puisque c'est là que se trouvent rassemblés tous les chercheurs et même ceux qui ont eu le bonheur de recevoir. »

2. Le 1^{er} mai 1779.

« Voudriez-vous bien me faire le plaisir de me donner les noms de notre Souverain et des R.Ⓜ qui existent en France. Je sais qu'il y en a que je ne connais pas. Il pourrait m'arriver d'en rencontrer sans les connaître, et puis je voudrais les comprendre quelquefois nommément dans mes prières. »

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 174. Le frère Del Lajard ; lisez : le frère D^{el} Lajard. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

3. Le 30 juillet 1781.

« Vous m'avez marqué dans le temps la mort de notre Souverain en Amérique. Mais je n'ai point sù qui a été son successeur. Je serais charmé de savoir aussi quelques nouvelles de nos P(uissants) M(aîtres) de Haut(erive) et S(aint) M(artin). Le premier est à Bordeaux à ce qu'on dit et le second continue ses soins aux frères de Paris. »

XIV. – Extraits des Statuts Généraux des Elus Coens

Cette copie moderne des Statuts Généraux a fait partie des Archives de Papus qui sont maintenant incorporées dans la Bibliothèque de Lyon. (Ms. 5474.)

« Statuts Généraux des Élus Coens. Chap. V.

« Article I. Des commandeurs d'Orient

« Les commandeurs d'Orient sont membres nés du tribunal souverain. Ils tiendront la main à ce que les lois s'observent [176] dans tous les temples et loges où ils se présenteront ; ils auront droit de vérifier les travaux, d'inspecter les archives, et non les livres de compte, ni les trésors ; dans les loges ils présideront, c'est-à-dire représenteront le fondateur si le véritable maître n'était que le Maître élu ; cependant ils ne commanderont point le travail ni ne convoqueront point les assemblées, ils payeront leurs réceptions au Tribunal Souverain, et seront affiliés partout sans payer.

« Article II. Des Chevaliers d'Orient.

« Les Chevaliers d'Orient sont ou surnuméraires ou membres du tribunal, ils y payeront leurs réceptions, ils pourront être affiliés lorsqu'ils le voudront dans toutes les loges ou temples de la nation, même y être officiers sans payer leurs affiliations ; ils auront grand soin de vérifier les travaux de tous les temples et loges de leur nation, de corriger les abus s'ils s'en trouvaient ; ils rendront un compte fidèle au Tribunal Souverain de tout ce qui viendra à leur connaissance concernant l'Ordre.

« Article III. Des Grands Architectes

« Il ne sera reçu aucuns Grands Architectes qu'ils ne soient attachés à quelque grande mere loge de laquelle ils seront membres ; ils y payeront leurs réceptions de Grand Architecte, ils veilleront sur la conduite de tous les frères subalternes, en rendront compte au Tribunal Souverain, pourront parler sans permission dans les loges, et y faire des remontrances, mais non point dans les temples. Ils peuvent se faire affilier dans toutes les loges et temples de leurs quartiers sans payer d'affiliation.

« Article IV. Des Coën

« On ne recevra aucun Coën qu'en l'attachant à une loge à laquelle il payera sa réception. Les Coëns veilleront avec exactitude à la conduite des frères subalternes et rendront compte au Tribunal Souverain, faute d'Elûs ils en feront les fonctions ; ils pourront se faire affilier dans tous les temples et loges de leur province sans rien payer.

« Article V. Des Elûs

« Ceux qui seront élus, seront attachés à un temple où ils payeront leurs réceptions au deffaut des maîtres particuliers ils en rempliront les obligations s'ils se font affilier hors de [177] leur canton ; ou dans leur canton, dans d'autres loges que les leurs, ils payeront leur affiliation ; ils veilleront à la conduite des frères subalternes de leur canton et en rendront compte au chapitre.

« Article VI. De l'apprentif, compagnon (et maître)

« L'apprentif, le compagnon et le maître bleu n'auront aucune voix dans les temples, les seules maîtres donneront leurs suffrages dans les loges, ils n'entreront jamais dans les circonférences, seront subordonnés entre eux et à tous les frères des grades supérieures, faute de frères servans et de grades, les apprentifs et compagnons en feront les fonctions en commençant par les derniers, on aura cependant attention de ne pas les confondre, les compromettre ni faire servir avec les frères serveurs et s'il n'y a pas d'apprentifs ni de compagnons. les maîtres feront eux-mêmes les corvées.

XV. Contrôles du Régiment de Foix

Mon ami M. R. Le Forestier a eu l'obligeance de compulsier pour moi les archives du service historique du Ministère de la Guerre à Paris, en ce qui concerne les officiers du Régiment de Foix auquel ont appartenu plusieurs Élus Coëns éminents. Il m'écrit ce qui suit :

Le contrôle des officiers du régiment de Foix se compose de deux registres in-folio, cotés : « Infanterie Foix 72 - Archives, 33 » et « Infanterie Foix 86 -- Archives 40 ». Le second registre porte en tête la note suivante : « Ce régiment a fait la campagne de 1757 en Allemagne. Ce régiment est passé à Saint-Domingue et y est resté 1762-1763 ; a été cantonné dans le pays de Gex en 1782 au sujet des troubles de Genève et cette campagne doit compter. »

« COLAS (Pierre), né le 20 août 1709. Est de la paroisse de Gernac en Guyenne. Soldat du 20 may 1730. Sergent en 1736. Sous-lieutenant le 14 avril 1743. Enseigne du 25 avril 1744. Lieutenant le 30 octobre suivant. Aide-major du 1^{er} décembre 1746. Capitaine le 3 may 1752. Major du 1^{er} décembre 1756. Chevalier de St-Louis en 1751. Mort en 1763.

« GRAINVILLE (Pierre-André), né le 21 juin 1728 dans l'isle de [178] Bourbon ; est originaire de Normandie. Volontaire du 1^{er} may 1748. Lieutenant le 12 juin de la même année. Passé à la réforme lieutenant en second de grenadiers. Lieutenant de grenadiers le 1^{er} avril 1754. Capitaine du 1^{er} décembre 1756. Capitaine de grenadiers le 19 juin 1765. Rang de major du 24 mars 1772. Chef d'un bataillon le 1^{er} juillet 1774. Rang de lieutenant-colonel du 4 juillet 1774. Capitaine commandant. Croix de St-Louis 24 mars 1772.

(Notes d'inspection) 1763 officier ordinaire qui croit avoir plus de talents qu'il n'en a effectivement.

1765 à faire deuxième capitaine de grenadiers.

1766 capitaine de grenadiers médiocre, mais il est jeune, il faut attendre.

1769 bon sujet.

1770 *id.*, a des connaissances.

1771 *id.*,

1772 *id.*, a bien fait la guerre.

1773 *id.*, infirme.
1774 bon officier, sa santé se rétablit.
1775 *id.*, d'un très bon exemple.

(La notice ci-dessus extraite du registre « Foix 72 » est rectifiée par celle du registre « Foix 86 » sur les points suivants) :

Volontaire en octobre 1747. Lieutenant du 5 avril 1748. Devenu lieutenant en second de grenadiers à la réforme de 1749. Rang de lieutenant-colonel le 4 juillet 1775. Retiré le 5 avril 1780 avec 1.000 livres de pension

(Notes d'inspection) : 1777 A toujours rempli ses devoirs avec exactitude. Sa santé est fort dérangée depuis longtemps.

CHAMPOLLON (et non Champoléon) (Gaspard-Adrien DE), né le 19 janvier 1738. Est de la paroisse de Guvieux en Bugey. Lieutenant du 12 novembre 1755. Capitaine le 28 août 1762 Réformé à la nouvelle composition de 1763. Remplacé (replacé) à une compagnie le 19 juin 1765. Capitaine commandant.

[179]

(Notes d'inspection) 1766 boncapitaine, mais jeune encore.

1769 très bon.

1770 *id.*, fort appliqué.

1771 *id.*

1772 *id.*

1773 *id.*, susceptible d'avancement.

1774 *id.*, propre à un majorité.

(Notice du « Foix 72 » complétée par les détails suivants dans « Foix 86 ») :

DE CHAMPOLLON (Gaspard-Adrien BONER DU LOUVAT), Capitaine commandant la compagnie de chasseurs à la formation du 1^{er} juillet 1776. 16 mars 1785 rang de major d'infanterie. Croix de St-Louis 4 septembre 1781.

(Notes d'inspection) : 1777 officier de grande distinction ; très instruit (M. le duc d'Ayen).

1785 est par son ancienneté un des premiers à placer ; a travaillé efficacement à redresser le régiment.

SAINT-MARTIN (Louis-Claude DE), né à Amboise le 18 janvier 1743. Sous-lieutenant de grenadiers du 26 juillet 1765.

Passé à une autre sous-lieutenance le 18 octobre suivant.

Lieutenant le 23 juillet 1769. A abandonné le.....1771.

(Notes d'inspection) : 1766 excellent sujet à tous égards.

1767 *id.*

1768 *id.*

1769 très bon sujet.

1770 *id.*

CAIGNET (Joseph-Pierre), né le 26 octobre 1739. Est de Léogane. Garçon major le 8 mai 1757. Enseigne dans les troupes des colonies le 1^{er} octobre 1758. Lieutenant dans ce régiment cy (Foix) du 6 novembre 1762. A abandonné en 1766.

(Notes d'inspection) : 1765 attendre. (Probablement pour une promotion et ce fut ce refus qui amena Caignet à donner sa démission). »

[180]

123

Périsse du Luc a été membre des États Généraux. Il a adressé de Paris un grand nombre de lettres à Willermoz. Ces lettres sont conservées à la Bibliothèque de Lyon ms. 5430. Mme Joly a eu l'obligeance d'appeler mon attention sur quelques passages de cette correspondance ayant rapport à l'histoire du mouvement mystique.

1. Extrait.

Paris, 16/9/1789.

« Ce que vous me dites du frère Lée me fait le plus grand plaisir, j'ignorais qu'il fût G. P. ou je l'avais oublié, car très cher ami, je ne vous ai pas, je crois encore parlé de nos Sociétés, non que je les oublie mais le fracas des choses qui m'entourent, la part active que je dois y prendre, m'empêchent de m'occuper de nos chers principes. Vous assemblez-vous régulièrement, le zèle se soutient-il, les divisions, les discordes, n'ont-elles point pénétré dans nos assemblées ? Les G. P. ont-ils des Scéances régulières, celles du Lundi, je crois de 15 en 15 jours, se soutiennent ? L'agent est-il toujours en activité ? a-t-il dans ses travaux plus de clarté et la même sublimité, les mélanges sont-ils disparus, avez-vous entrepris quelques extraits quelques rédactions ? Voilà bien des questions pour une fois. »

2. Extrait.

Paris, Mardi 23 Mars

1790.

« Il me paroît par la lettre de mon frère ou que vous avez été malade à l'Eq. ou comme je le pense, que vous en avez pris le prétexte pour vous retirer en particulier. St. Martin arrivé depuis peu de Strasbourg en a fait autant, je pense, puisqu'il a été passer ces jours là à la campagne. Je ne l'ai pas encore vu, quoique j'ai entre les mains un nouvel ouvrage de lui dont vous ne m'avez pas parlé et cependant l'Ex. vient de Lyon. Il a pour titre *L'Homme de Désir* format in-8° et 301 paragraphes. Il me parait au coup d'œil, n'ayant pu que le parcourir, faire beaucoup d'allusions hiéroglyphiques et mystiques aux travaux des Coh...

Jugez-le et dites-moi ce que vous en pensez. J'y ai vu de belles choses, de très obscures et mystique-poétique que l'auteur détestait grandement autrefois. Souvent il prend le ton élevé du Psalmiste et son Cantique, plus souvent encore le style apocalyptique, tout cela mêlé des tournures de la Poésie [181] allemandes d'un Klopstock et d'un Gessner par où l'on voit qu'il a pris à Strasbourg le goût du terroir. Mais qu'importe le style et la forme, si les idées en sont grandes, sublimes et instructives, et j'en ai rencontré un grand nombre de cette classe et surtout de très profondes. »

BIBLIOGRAPHIE

1. *Manuscrits*

1. A *La Haye*, dans les Archives du Grand Orient, se sont conservées les notes et les copies que le P^r G. Kloss a prises en 1848 des papiers secrets du Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt. Un dossier embrasse toute la correspondance poursuivie pendant presque un demi-siècle par le Prince et son entourage dans le but d'obtenir les instructions des Élus Coëns et surtout celles des Réau-Croix. Puis, il y a la copie complète du *Traité de la Réintégration* de Martines, d'après l'exemplaire ayant appartenu au Prince Chrétien. J'ai pu prendre connaissance de ces manuscrits, grâce à la permission bienveillante du Grand Maître de l'Ordre des Francs-Maçons Néerlandais, M. H. Van Tongeren. MM. Arntzenius, archiviste du Grand Orient, et Hooiberg, bibliothécaire, m'ont très aimablement aidé dans mes recherches.
2. A *Copenhague*, dans les Archives de la Store Landesloge. se sont conservées presque toutes les lettres que Willermoz a adressées au Prince Charles de Hesse-Cassel et les brouillons de presque toutes les réponses de celui-ci. Je dois à la bienveillance de la Grande Loge et à l'assistance assidue de l'Archiviste M. Johs. Rasmussen d'avoir pu prendre connaissance de cette correspondance fort intéressante.
3. A *Darmstadt*, dans les Archives personnelles de S. A. R. le Grand-Duc, j'ai pu trouver les originaux de la plupart des pièces, copiées par le P^r Kloss, qui se trouvent actuellement à La Haye. M. le D^r F. Herrmann, directeur des Archives et M. le D^r F. Knöpp, assistant, ont facilité beaucoup mes recherches.
4. A *Karlsruhe*, M. le P^r A. Schleiermacher a mis gracieusement à ma disposition les Archives privées de son [184] grand-oncle André Schleiermacher, secrétaire du Prince Chrétien, à Darmstadt, et puis du Grand-Duc Louis II. Elles contiennent entre autres une analyse du *Traité de la Réintégration*, de Martines.
5. Au château de *Confolin*, Mme de Lambert a eu la bonté de mettre à ma disposition les archives de son oncle, feu M. Bréghot du Lut. On y trouve plusieurs lettres de Rudolphe Salzman à Willermoz.
6. A *Lyon*, dans la Bibliothèque de la Ville, se trouvent de très précieux documents. Avant tout, la partie des archives de Willermoz, qui était en possession de son arrière-neveu, M. Gabriel Willermoz ; puis les Archives Papus, contenant toutes les lettres de Martines à Willermoz. Le bibliothécaire, M. Joly, a eu l'obligeance de faciliter beaucoup mon travail sur ces documents d'une valeur inappréciable.

2. *Imprimés*

7. BAADER (Franz von), *Sämtliche Werke in 16 Bände*. Leipzig, Bethmann, 1857.
1) *L'enseignement de Martines*, Band IV ; 2) *Lettres à divers* (Chr. von Meyer, le baron d'Yxküll, etc.), Band 15.

BAADER (Franz von) (Ausgewählte Schriften). Leipzig. 1921. Über des Spaniers Don Martinez Pasqualis'Lehre. P. 73 à 84.

Cet article est très intéressant, mais on y apprend bien mieux les idées philosophiques et théosophiques de l'auteur que celles de Martines. Je doute si Von Baader ait jamais lu le *Traité de la Réintégration*.

8. BAADER (Franz von), *Les enseignements secrets de Martinès de Pasqually*. Paris, 1900.

Traduction du texte allemand cité précédemment. Cette édition est importante par la « Nouvelle Notice historique sur le Martinésisme et le Martinisme » qui la précède. Elle compte 192 pages et est abondante en données nouvelles sur l'histoire de la Franc-maçonnerie, de la Stricte Observance et de l'Ordre des Élus Coens. Malheureusement, elle est écrite tout d'un trait, sans division en chapitres et sans ordre. L'auteur se cache sous le pseudonyme de Chevalier de la Rose Croissante. M. Vulliaud l'identifie par erreur avec M. Albéric Thomas. [185] En réalité, il s'agit d'un mystique et occultiste lyonnais : M. René Philipon, qui a édité sous le même pseudonyme, le *Traité de la Réintégration* de Martines de Pasqually.

9. BARBIER (E.), *Les infiltrations maçonniques dans l'Église*. Desclée, de Brouwer & C^{ie}, Lille, 1910.

Diverses théories occultistes, gnostiques et cabalistiques sont exposées savamment dans ce livre, très intelligemment écrit. Au sujet de Martines, l'auteur n'a pas été très heureux. Il donne pour certain que Swedenborg fut son inspirateur, qu'il fut Juif Portugais et qu'il vécut de 1715 à 1799 !

10. BERALDI (H.), *Le Passé du Pyrénéisme*. Ramond de Carbonnières, Paris, 1919. T. 1, p. 40 à 44.

Sur la prétendue visite de Martines à Londres. L'auteur copie Papus.

11. BÉSUCHET, *Précis historique de l'Ordre de la Franc-maçonnerie*. Paris, 1829. T. I, p. 44, an 1751, Martin Pasqual. T. II, p. 193.

« Martines Pasqualis, présumé Portugais et même Juif, est un de ces hommes dont le nom n'est révélé que par des causes accidentelles ou par une célébrité qu'on leur donne parfois à leur insu. C'est ce qui arriva à M. P., par le zèle de L. C. de Saint-Martin, avec lequel il a été confondu... La doctrine de M. P. est la cabale des juifs qui n'est autre chose que le métapsychique ^[1] ou science de l'Être comprenant les notions de Dieu, des Esprits, de l'Homme dans ses divers états, système mal expliqué par l'auteur et dénaturé par ses disciples.»

12. *Biographie Universelle*, ancienne et moderne. T. XXVII, p. 320 à 321. Paris, 1820.

« *Martinez Pasqualis*, chef de la secte des Martinistes, est un de ces personnages qui ont donné leur nom à une école et qui sont eux-mêmes restés inconnus. L'analogie du nom du disciple principal avec celui du maître a contribué

[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 185. N° 11. Besuchet, ligne 10 : le métapsychique ; lisez : la métaphysique. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

à faire presque oublier le véritable chef des Martinistes, avec lequel les feuilles du jour, en annonçant en 1803 la mort de Saint-Martin ont confondu ce dernier. » L'article est intéressant, mais n'est pas exempt d'erreurs dans les faits.

13. *Biographie Universelle*, ancienne et moderne. T. L, p. 19. Paris, Michaud, 1825.

L'article consacré à L.-C. de Saint-Martin est excellent et écrit par Gence (voir ce nom).

[186]

14. BODE, *Ist Cagliostro Chef der Illuminaten gewesen ?* 1790.

L'auteur assure que les Martinistes ne peuvent élever leur voix, car ils sont tombés trop bas, mais dans des temps plus tranquilles, ils pourraient redevenir dangereux. Saint-Martin, d'après lui, est un hâbleur des cafés de Paris : il est impossible que ce soit lui qui ait écrit le livre des *Erreurs et de la Vérité*.

15. BORD (G.), *La Franc-maçonnerie en France, des origines à 1815*. T. I, chap. VII, p. 232. Paris s. a. (1909).

Auteur animé d'un esprit anti-maçonnique et anti-occultiste, mais historien honnête. A puisé des documents importants dans des archives, sur lesquelles il ne donne pas de précisions.

16. BRICAUD (Joanny), *La Franc-maçonnerie lyonnaise au XVIII^e siècle*. (Revue d'Histoire de Lyon, t. IV, p. 198 à 208, 1905.)

L'auteur donne des informations fragmentaires sur l'histoire de la Franc-maçonnerie à Lyon : Quelques-unes, les moins importantes, sont prélevées à des sources imprimées ; d'autres, qui seraient intéressantes à vérifier, proviennent de sources inconnues. Sur Martines rien de nouveau ni d'important.

17. BRICAUD (Joanny), *Notice historique sur le Martinisme*, 1^{re} édition, Lyon, 1928 ; 2^e édition, complétée d'un Appendice et de notes doctrinales par C. C(HEVILLON), Lyon, 1934.

M. Bricaud mentionne des documents maçonniques relatifs au père de Martines et à celui-ci, sans toutefois préciser leur nature. Il serait de première importance de parvenir à les identifier avec certitude.

18. BRIMONT (Renée DE), *Belle Rose*. Paris. Aux éditions des Cahiers libres, 1930.

L'auteur se présente comme une descendante de Mlle Rose de Julley, cousine de Mlle Angélique Colas de Mauvigné, deuxième femme de Martines. Elle écrit d'une manière romantique la vie de Martines et de ses élèves à Bordeaux, du point de vue de sa femme et son entourage mondain et profane. Elle tresse une arabesque de fantaisie autour de Saint-Martin, dont Mlle Rose, la « belle Rose » s'était éprise.

Ce petit livre simple et sincère, écrit avec plus de sympathie que d'art, n'est probablement basé ni sur aucun document de l'époque, ni même sur une tradition de famille. L'auteur paraît bien au fait de la littérature relative à Martines et Saint-Martin : elle a entouré ses personnages de guirlandes [187] fleuries d'un dessin charmant et naïf. Elle ne nous apprend rien de nouveau, mais elle nous oblige à arrêter notre attention sur le plan modeste de la vie quotidienne dont, avec une intuition toute féminine, elle nous montre les

petites joies, les petits chagrins, les soucis matériels qui en forment la traîne ininterrompue.

19. CARO (E.), *Essai sur la vie et la doctrine de Saint-Martin, le Philosophe Inconnu*. Paris, Hachette, 1852. P. 32, suiv.

C'est la première biographie étendue de Saint-Martin. Sur Martines de Pasqually elle contient seulement quelques informations puisées dans les œuvres de Saint-Martin.

20. CARPENTIER-ALTING (A. S.), *Woordenboek voor vrijmetselaren*. Haarlem, 1884. P. 244, *sub verbo* : Martinisten, et p. 301 : Pasqualis, Martines. Résumé de Lenning.

21. CAZOTTE (J.), *Œuvres badines et morales, historiques et philosophiques*. Paris, Bastian, 1816. T. 1, p. XIV à XX.

Introuvable en Hollande, mon pays. Paraît contenir une introduction sur l'illuminisme, sur Saint-Martin, etc.

22. CLAASSEN (Joh.), *Ludwig von Saint-Martin. Sein Leben und seine theosophische Werke in geordnetem Auszuge*. Stuttgart, 1891, J. F. Steinkopf.

Cet ouvrage est constitué par une série de fragments extraits des œuvres de Saint-Martin et traduits en allemand. Dans l'introduction biographique, on trouve plusieurs remarques très judicieuses. J'en rapporte deux. Une d'abord, sur Martines. L'auteur écrit que celui-ci s'est tenu en apparence fidèle à l'Église Catholique, mais qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait eu en cela une hypocrisie voulue, parce que la tradition judaïque cabalistique accepte plusieurs faits de la Révélation Chrétienne, tels la descente de Dieu dans l'Homme, la Libération de l'Humanité par un Messie, la Restauration et Réintégration de toute chose dans son origine divine (p. 12). L'autre se rapporte à Saint-Martin et est très profonde : « Ce sont les âmes généreuses de femmes qui l'ont le mieux compris et cela s'explique par ce que son âme était de nature et d'éducation plus féminines que masculines. Que tant de femmes supérieures lui aient été dévouées et lui à elles, provient non seulement du contraste du sexe, mais aussi de l'affinité de leurs âmes avec la sienne » (p. 16).

23. CLAVEL (T. B.), *Histoire de la Franc-maçonnerie*.

Donne quelques renseignements sur les rituels des Coëns.

[188]

24. COMBES (Louis DE), *Notes sur les illuminés Martinistes de Lyon. Comment Jean-Baptiste Willermoz devint apprenti Rose-Croix. Bulletin de la Société littéraire historique et archéologique de Lyon*, t. II, 1906 et 1907. p. 127 à 142 ; p. 153 à 167. Publiée aussi comme brochure. Trevoux, 1907.

Essai plutôt inepte par le défaut de jugement objectif des doctrines et des aspirations qu'elle veut critiquer, mais l'auteur a le mérite d'avoir établi la généalogie de Willermoz. Tout le reste n'est que compilation.

25. DERMENGHEM (F.), *Jean-Baptiste Willermoz*. Les sommeils. Paris, 1926.

Excellent recueil de documents sur Willermoz contenant aussi quelques renseignements sur Martines ; il est précédé d'une Notice historique riche en faits bien référencés, en considérations judicieuses et est inspiré d'un esprit historique impartial et objectif.

26. *Enciclopedia universal ilustrada Europeo-Americana*. T. XXXIII, p. 559 suiv. Verbo : Martinez Pascual.

Donne comme certain qu'il était d'une famille de Juifs Espagnols et affirme que le *Traité de la Réintégration* n'a aucun intérêt philosophique ou littéraire.

27. *Encyclopaedia of Freemasonry* (sans date). The masonic history Company, Chicago, 1925. Sub verbo Paschalis (*sic* !), un Allemand, né en 1700, décédé en 1779 (!).

28. *Etat du Grand Orient*, 1804, t. I, fasc. 4, p. 369.

Article étonnamment louangeur des Élus Coëns : « Parmi les différents rites dont se sont occupés, de tems immémorial les Maçons les plus instruits, les plus pénétrés de la persuasion intime que la persévérance dans nos travaux doit accroître la somme de leurs connaissances et les faire parvenir aux hautes sciences, le *Rit des Elus Coens* est celui qui a conquis le plus d'élèves et conservé avec le plus de soin le secret de ses mystérieux travaux. » En raison de l'emploi du mot immémorial, on serait tenté de croire que cet article est de la main d'un E. C. Peut-être est-il de Bacon de La Chevalerie ? Kloss, qui cite ce passage, suppose que l'on a voulu opposer les E. C. au Rit Écossais ancien et accepté qui s'était affirmé en décembre 1804. En tout cas, il paraît ainsi bien établi qu'en 1804 les E. C. existaient encore comme groupe maçonnique vivant et actif.

[189]

29. FABRE (B), *Franciscus, Eques a capite galeato*, 1753-1814. Paris, 1913. Voir à la page 71, 80, 378. 391. 413, 420.

La note fondamentale de ce livre est une phobie anti-maçonnique qui, à certains moments, atteint au ridicule. L'auteur continue la tradition des abbés Barruel, Le Franc, etc. et admet que les « Martinistes » ont préparé la Révolution ! Mais il communique des documents d'une importance de premier plan, parmi lesquels une correspondance entre Bacon de La Chevalerie (Eq. ab Apro) et le marquis de Chef de Bien de Saint-Amand (Franciscus Eques a Capite Galeato), dont j'ai cité dans le texte *in extenso* un passage fort curieux.

30. LE FORESTIER (R.), *La Franc-maçonnerie occultiste au XVIII^e et l'Ordre des Elus Coens*. Paris, Circa, 1932.

Œuvre magistrale, qui résume d'une manière objective tout ce qui a été dit sur Martines, son Ordre et ses disciples, mais aucune documentation originale. Excellente et savante analyse du *Traité de la Réintégration* et des *Instructions des grades Coen*.

31. FOURNIE (l'abbé). *Ce que nous avons été, ce que nous sommes et ce que nous deviendrons*. Londres, 1809.

Relate sa rencontre avec Martines de Pasqually, ses entretiens avec le Maître et la vision qu'il en eut, après sa mort.

32. FRANCK (Ad.), *La Philosophie mystique en France à la fin du XVIII^e siècle. Saint-Martin et son Maître Martinez Pasqualis*. Paris, 1866.

Excellente étude. C'est le premier auteur qui s'est intéressé vraiment à Martines et à son enseignement. Sa manière d'interpréter la doctrine de la Réintégration, ne correspond probablement pas à la conception de Martines, mais représente un effort sincère pour sa compréhension.

33. GLEICHEN (Ch. H.), *Souvenirs*. Paris. 1868, Techener, XIV, p. 151 à 165.

« Martinez Pasqualis a été le fondateur de l'Ordre mystique des Martinistes, nommés ainsi à cause de la considération que Saint-Martin, l'un des sept maîtres que leur chef avait désignés pour propager sa doctrine après lui, avait obtenue au-dessus de ses collègues, par son mérite personnel et par son fameux livre des *Erreurs et de la Vérité*. » Le baron de Gleichen fait allusion, comme après lui Von Baader, aux manuscrits judaïques laissés par Martines à ses disciples.

[190]

34. GENCE, *Notice biographique sur Louis-Claude de Saint-Martin*. Paris, Migneret, 1^{er} sept. 1824.

Extrait de la *Biographie Universelle*. Excellente biographie, analyse sérieuse des œuvres du Philosophe Inconnu. « Saint-Martin suivait volontiers les réunions où l'on s'occupait de bonne foi d'exercices qui annonçaient des vertus actives. Les manifestations d'un ordre intellectuel, obtenues par la voie sensible, lui décelaient, dans les séances de Martinez, une science des *esprits*; les visions de Swedenborg, d'un ordre sentimental, une science des *âmes*. Quant aux phénomènes du magnétisme somnambulique, qu'il suivit à Lyon, il les regardait comme étant d'un ordre sensible inférieur, mais il y croyait. »

35. KLOSS (G.), *Geschichte der Freimaurerei in Frankreich, aus ächten Urkunden dargestellt, 1725-1830*. Darmstadt, 1852-1853. 2 Bände.

Livre excellent, écrit avec beaucoup de soins ^[1]. L'auteur a pu compiler un grand nombre d'archives maçonniques, aujourd'hui dispersés en partie. Comme médecin et maçon rationaliste, Kloss ne sympathise pas avec le système théosophique de Martines, mais il le traite d'une façon objective et impartiale.

36. LABORDE (Jean-Benj. DE), *Lettres sur la Suisse, adressées à Mme de M... par un voyageur français en 1781*. Genève, 1783, 2 vol.

Dans une note manuscrite conservée au Grand Orient Néerlandais à La Haye, le P^r Kloss signale un passage relatif à Martines à la page 12 du t. I de cet ouvrage. Quand je suis enfin parvenu à trouver ce livre, l'ayant entièrement lu, je n'y ai découvert aucune mention de Martines, mais il contient, pages 5 à 69, de longs exposés sur les apparitions de revenants, sur l'histoire des Rose-Croix du XVII^e siècle et enfin sur Cagliostro. Il parle de ce dernier avec admiration et fait une narration enthousiaste des cures qu'il opéra à Strasbourg en 1781 et dont il fut le témoin.

37. LANTOINE (A.), *Histoire de la Fr. •. Maç. •. Française. La Fr. •. Maç. •. chez elle*. Paris, 1927, p. 198, 212.

Aucune information originale.

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 190. N° 35. Kloss, ligne 4, beaucoup de soins; lisez: beaucoup de soin. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

38. LENNING, *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*. 1^{re} édition 1822-28 ; 2^e édition 1863-1867 ; 3^e édition 1901.

Pasqualis, Martinez, Paschal, Paschalis, né en 1715 au [191] Portugal, mort en 1779 (?) à Port-au-Prince. C'était un Juif.

Coëns, Auserwählte « Élus Coëns, une secte mystique dans la Franc-maçonnerie qui s'occupait de Cabale, d'alchimie, de la chute et de la renaissance de l'Humanité, etc. Elle comprenait neuf grades en deux classes : A. 1. Apprenti 2. Compagnon ; 3. Maître ; 4. Élu ; B. 5. Apprenti Coen 6. Compagnon Coen ; 7. Maître Coen ; 8. Grand Architecte ; 9. Chevalier Commandeur. »

39. MAISTRE (Joseph DE), *Les soirées de Saint-Pétersbourg*. Paris, Librairie grecque, latine et française. 1821.

Dans tout cet ouvrage remarquable transparent les doctrines Martinésistes dont l'auteur avait été pénétré pas plus tard que l'an 1778 où il fut reçu Grand Profès par Willermoz. Voyez surtout l'onzième Entretien, t. II, p. 303.

40. MATTER (M.), *Saint-Martin, le Philosophe Inconnu. Son Maître Martines et leurs groupes*. Paris, 1862.

Œuvre classique sur L.-C. de Saint-Martin et son Maître. Les recherches historiques ultérieures, en 70 années, ont découvert quelques compléments d'information, mais elles n'ont pu relever dans cet ouvrage qu'un nombre très restreint d'erreurs.

41. MENENDEZ Y PELAYO, *Historia de los Heterodoxos Españoles*. T. III, cap. 1V, p. 357 suiv.

Cet auteur, tout en condamnant du point de vue catholique orthodoxe les doctrines de Martines et de Saint-Martin, rend une complète justice à leurs personnalités. Ainsi, il écrit, de Martines : « Le personnage singulier qui gouvernait ce groupe doit être à n'en pas douter, un homme d'une puissance intellectuelle extraordinaire et d'une force de volonté supérieure, telle qu'il la fallait pour fanatiser jusqu'au délire ses nombreux adeptes. A la différence d'autres thaumaturges, il fut désintéressé, ce qui contribua à ôter les soupçons et à accroître son crédit. » Sur Saint-Martin, il écrit : « ... il était quelque chose de plus et de moins qu'un penseur et un philosophe. Il n'était pas Chrétien, ou il l'était à sa manière. Il n'était affilié à aucune secte (sous-entendu : hérétique) connue, mais pourtant il était un mystique, mais un mystique hétérodoxe qui n'arrivait pas au panthéisme et se contentait du déisme de son temps ».

42. MERCIER, *Tableau de Paris*. Amsterdam, 1783, t. VI, à chap. DXIX, p.

Article aigre-doux sur « les Martinistes », c'est-à-dire sur [192] les gens du monde qui lisaient et discutaient, les livres de Saint-Martin.

43. MOLITOR (F.), *Philosophie der Geschichte*, 1824, chap. 1V, p. 487 ^[1].

Cet auteur immensément érudit, retrouve dans le *Traite de Martines* les doctrines cabalistiques des rabbins.

^[1] [Dans le Tome II, L'auteur corrige : « P. 192. N° 43. Molitor, ligne 1 : 1824, chap. IV ; lisez : 1827, T. I., chap. IV. ». Voir *Errata du Tome I*, Tome II, p. 173.

44. MOREAU (Louis), *Réflexions sur les idées de Louis-Claude de Saint-Martin, le théosophe*, suivies de fragments d'une correspondance inédite entre Saint-Martin et Kirchberger. Paris, Lecoffre, 1850.

Je ne puis réussir à avoir sous les yeux cet ouvrage.

45. PAPUS, *Martines de Pasqually, sa vie, ses pratiques magiques, son œuvre, ses disciples, suivis des catéchismes des Élus Coens*. Paris, 1895.

Contient la reproduction ou les résumés d'une trentaine de lettres de Martines à Willermoz, provenant des Archives de ce dernier. L'auteur a le mérite d'avoir trouvé et publié les premiers documents authentiques sur Martines et les catéchismes de quelques grades. Malheureusement l'auteur manque de connaissances historiques et de saine critique.

46. PAPUS, *Louis-Claude de Saint-Martin*. Paris, 1902.

Contient, 50 lettres inédites fort intéressantes de Saint-Martin, provenant des Archives de J.-B. Willermoz.

47. PAPUS, *Martinésisme, Willermosisme, Martinisme et Franc-maçonnerie*. Paris, 1899.

Cet exposé, comme toute l'œuvre de Papus, fourmille d'erreurs historiques, mais l'auteur a le mérite d'avoir su distinguer entre les divers mouvements : Martinésisme de Pasqually (c'est-à-dire le Rit Coen) ; ce qu'il appelle le Willermosisme (c'est-à-dire la Stricte Observance réformée, complétée à son sommet par les deux grades martinésistes) ; ce qu'il croit être le Martinisme de L.-C. de Saint-Martin (c'est-à-dire l'initiation individuelle donnée par Saint-Martin à ses intimes) et le Martinisme contemporain (c'est-à-dire l'Ordre initiatique fondé par Papus et de Guaita en 1883).

48. PASQUALLY (MARTINES DE), *Traité de la Réintégration des Êtres*. Paris, Chacornac, 1899.

Première édition complète du Traité, soignée par M. René Philipon et précédée d'une courte notice historique.

[193]

49. SAINT-MARTIN (L.-G.), *Correspondance inédite*, publiée par L. Schauer et A. Chuquet. Paris, 1862.

Célèbre correspondance théosophique avec le baron de Liebestorff. Il y est fait mention à plusieurs reprises de la première école du Philosophe Inconnu.

- 49 bis. SCHAUER et CHUQUET, voyez SAINT-MARTIN (Correspondance inédite).

50. SÉDIR, *Histoire des Rose-Croix*. Paris, 1910, p. 114.

« Les Rose-Croix occultés à nouveau suscitérent aussi des missionnés armés de pouvoirs véritables comme Martines de Pasqually ou son disciple Saint-Martin qui, à leur tour, créèrent des associations de charité et de pardon. » On ne peut que déplorer, sous une plume aussi connue, l'accumulation en cette courte phrase d'assertions tellement vagues.

51. STEEL MARET, *Archives secrètes de la Franc-maçonnerie*, Collège métropolitain de France à Lyon, II^e Province dite d'Auvergne, 1765-1852, 1^{re} livraison. Lyon, 1893.

L'auteur a eu en main une partie des archives des Élus Coëns et du Collège métropolitain des Grands Profès à Lyon et en a tiré des informations de tout premier ordre. Malheureusement, il n'a publié que quelques livraisons de son ouvrage, d'ailleurs introuvables. Ses documents furent achetés en 1891, par Papus, dont le fils les céda au libraire Nourry qui, lui-même, peu avant sa mort en avril 1935, les revendit à la Ville de Lyon où elles sont maintenant conservées dans la Bibliothèque.

52. STERN (H.), *Studien über Mystik und Théosophie*. I. Martinez Pasqualis und sein Schüler Saint-Martin. Programm der k. k. deutschen Staats Oberrealschule in Frankenau, 1911 ; II. Saint-Martin in der deutschen Literatur und Kritik, 1912.

Ces deux études présentent beaucoup d'intérêt et sont écrites avec sympathie. L'auteur possédait une connaissance approfondie aussi bien des écrits français que des écrits allemands sur Martines et Saint-Martin. Il a eu le mérite de concevoir l'influence exercée par les écoles et les groupes théosophiques au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle sur la littérature et la civilisation européennes.

53. SAINTE-BEUVE (G. A.), *Causeries du Lundi*. T. X, p. 235 à 278, Saint-Martin. Paris, Carnier, 1870.

Cet article fut publié en juin 1854. Il est sincère, objectif et érudit. Il attira puissamment l'attention sur le Philosophe inconnu et ses doctrines mystiques.

[194]

54. SYPESTEYN (C. A. van), *Voltaire, Saint-Germain, Cagliostro, Mirabeau in Nederland.'s Gravenhage*. Van Doorn, 1869.

On trouve dans ce petit livre un amas de faits, ou incontrôlables ou fantaisistes de toute évidence. C'est ainsi que l'auteur rapporte que Saint-Germain fut certainement un Martiniste, que Saint-Martin l'envoya (en 1760 !) à La Haye pour y fonder un groupement affilié à sa Société secrète ! que le Philosophe inconnu aurait été possesseur d'une grande fortune (!) et qu'il l'aurait mise tout entière au service de la Société dont il avait été élu (!) président ! Où l'auteur a-t-il bien pu puiser ces étonnantes informations ? Quant à Martines, il l'appelle Pasquillez.

55. THORY, *Annales originis Magni Galliarum Orientis, ou Histoire du Grand Orient de France*. Paris, Dufart, 1812.

Avant propos page VI :

(L'auteur déclare avoir) « pour but de ... prémunir (les membres de l'association) contre le charlatanisme de certaines personnes qui n'ont de moyens d'existence que dans la propagation de ces productions, la plupart filles de la folie ou de l'avidité ».

Appendice, faisant suite à l'histoire de la fondation du Grand Ordre de France, page 239, n° XX. De l'Ordre des Élus Coëns et de la doctrine de leurs initiations.

« Cet ordre était autrefois très répandu en Allemagne ; dans presque toutes les grandes villes on trouvait des sociétés qu'on désignait sous le nom de Loges de Coën. Il a été introduit à Paris vers 1775. Les Élus Coëns ont toujours affiché de grandes prétentions : ils n'ont admis qu'un petit nombre d'hommes choisis, encore les ont-ils reçus avec beaucoup de circonspection. C'était un moyen de faire valoir l'institution et de conserver le secret des formules d'initiation. Mais ils eussent atteint ce but bien plus sûrement s'ils n'eussent rien écrit sur leurs mystères. »

Thory ignorait à ce qu'il paraît, la partie vraiment secrète de l'Ordre des Élus Coëns : la doctrine du grade suprême des Réaux-Croix. Il connaît l'existence de ceux-ci, mais il ne sait rien de leurs ordination et fonctions.

« ... Après la mort de M. de Saint-Martin, on a trouvé les cahiers des grades ainsi que les instructions et règlements ms. La famille a disposé de sa succession maçonnique en faveur [195] d'un de ses amis, qui n'a fait aucune difficulté de les communiquer à quelques frères qui en ont tiré des copies. M. Savalette de Langes, qui appartenait à la secte, les avait aussi ; on sait que ses ms. ont été vendus avec sa bibliothèque : il est résulté de tout cela que, malgré les initiés eux-mêmes les mystères des Élus Coëns ont été divulgués comme tous les autres. Ainsi nous pouvons facilement donner des détails authentiques sur ce rite ; nous avons la certitude qu'ils ne seront pas démentis par les F. F. Coëns : nous en connaissons encore quelques-uns à Paris et dans l'étranger.

« La création de l'homme, sa désobéissance, sa punition, les peines du corps, de l'âme et de l'esprit qu'il éprouve, forment l'ensemble de la doctrine d'initiation dans le rite des Élus Coëns...

« Sa régénération et sa réintégration dans sa primitive innocence, ainsi que dans les droits qu'il a perdus par le péché originel, sont le but qu'on se propose... »

Suit la description de la réception d'un Élu Coën au premier et au second degré, et l'énumération des grades. Selon Thory les Élus Coëns connaissent deux classes : 1^{re} classe : Apprenti ; Compagnon, Maître Grand Élu ; 2^e classe : Apprenti Coën, Compagnon Coën, Maître Coën, Grand Architecte, Chevalier Commandeur.

L'auteur fait la remarque d'avoir vu le nom de l'Ordre des Élus Coëns orthographié de différentes manières dans plusieurs manuscrits. Les uns écrivent Koën, d'autres Choën ou Coën. M. Caignard de Mailly dans les *Annales Maçonniques*, t. III, p. 12, l'a écrit Coin. En tête d'un cahier qui a été communiqué à Thory par Mm... de Munich, il est écrit Koës. M. Alexandre Lenoir consulté sur ces différences écrivit, septembre 1809, que Koën ou Coën peut provenir de l'hébreu K H N qui signifie prêtre ; Choës peut provenir du grec et signifie un prêtre libateur (de χρω : libo), Koës enfin pourrait provenir de χοεω : intelligo. Dans l'île de Samothrace le Koës était une espèce de Grand confesseur des Cabirs.

56. THORY, *Acta Latomorum ou Histoire de la Franche-Maçonnerie Française et étrangère*. Paris, Dufart, 1815.

Dans le tome I à la page 68, on trouve une première tentative d'établir la chronologie de la vie de Martines (voir à la page 18).

Dans le tome II à la page 362, Thory résume sa manière de considérer Martines de la façon suivante : « Paschalis ou [196] Pasqualis (Martines), auteur du système connu sous le nom de Martinisme : il fut le Maître de Saint-Martin ; l'un et l'autre introduisirent les principes mystiques de ce système dans quelques loges du royaume. Les opinions de Martines furent repoussées par la Grande Loge de

France, laquelle rejetta ce sectaire du sein des Loges de la constitution par un arrêté du 12 décembre 1765 (voir *Registre des Délibérations de la Grande Loge de France* (Ms.). Séance du 16 novembre 1766 p.81).»

57. VARNHAGEN VON ENSE (K. A.), *Saint-Martin* (1821). In K. A. Varnhagen von Ense, *Ausgewählte Schriften, Band XVII. Vermischte Schriften, Erster Theil*, p. 24 à 35. Leipzig, Brockhaus, 1875.

On y parle d'une « Société de Saint-Martin » avec de nombreux détails, comme d'une chose connue et évidente.

58. VARNHAGEN VON ENSE (K. A.), *Zwei Gespräche Saint-Martins*. In K. A. Varnhagen von Ense, *Ausgewählte Schriften, Band XVII. Vermischte Schriften, Erster Theil*, p. 36 à 41. Leipzig, Brockhaus, 1875.

Détails intéressants sur Saint-Martin.

59. VIATTE (Auguste), *Un illuminé du XVIII^e siècle : Martinès de Pasqually*, in *Revue de l'Histoire de l'Église de France*, t. VIII, n° 38, p. 441 à 454, 1922. Paris, Librairie Letouzey & Ané.

Court, mais excellent résumé des connaissances de l'époque sur Martines. L'attitude de l'auteur vis-à-vis de l'occultisme et envers Martines est un peu aigre-douce. Il est d'ailleurs honnête. Excellente analyse de la doctrine du Maître, dans laquelle l'auteur retrouve des éléments néo-platoniques. Critique de la manière dont A. Franck a judaïsé Martines.

60. VIATTE (Auguste), *Les sources occultes du Romantisme. Illuminisme. Théosophie, 1770-1820*. T. I-II. (Cf. surtout I, chap. II : Le premier Martinisme, p. 11 à 71.) Paris, 1928.

On y trouve une foule de faits inédits et intéressants, mais rapportés sans aucun ordre, ni lien logique. L'auteur se réfère à de multiples documents imprimés ou manuscrits, dont il indique avec soin les sources. Il s'y manifeste une ironie doucereuse, mitigée par une indulgence condescendante, qui veut bien admettre et pardonner les folies humaines, si peu orthodoxes qu'elles soient. Le fonds de sa pensée, savoir que le Romantisme a ses racines profondes dans la propension [197] à l'occultisme et à la mystique, répond à une notion très juste et mérite de retenir l'attention de l'historien qui étudie la civilisation occidentale.

61. VULLIAUD (P.), *Les Rose-Croix lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, 1929.

Ce livre est écrit dans un esprit que l'on pourrait qualifier d'anti-historique. L'auteur a dénaturé son sujet, brouillé les sources, ne choisissant parmi les documents à sa disposition que ce qui pouvait lui servir à jeter le ridicule sur les personnages dont il a prétendu tracer la biographie. Il en arrive jusqu'à se moquer de Willermoz parce que, comme archiviste, il a rempli son rôle d'une manière systématique et consciencieuse. Son dédain s'étend même aux auteurs qui ont traité le même sujet et il ne cite pas le travail documenté et important de M. Dermenghem sur les « Sommeils » de Willermoz. Heureusement les documents que M. Vulliaud a compulsés (les Archives de Papus) sont maintenant dans la bibliothèque de Lyon, à la libre disposition de tous ceux qui, en matière de recherches historiques, aiment la sincérité et la vérité pure de tout alliage, de toute partialité.

62. WHITE (A. E.), *New Encyclopedia of Freemasonry*. Londres, 1921, t. II, p. 335, Rite des Élus Coens.

« Parmi les nombreux « Hauts Grades » sans valeur, il en est très peu qui brillent comme des étoiles au firmament emblématique, mais parmi les ordres occultes, il en est un qui s'élève au-dessus de tous les autres : c'est le Rite des Élus Coens... » Cet article ne contient par ailleurs rien de remarquable du point de vue historique ou biographique.

63. WHITE (A. E.), *The life of Louis-Claude de Saint-Martin, the unknown philosopher*. London, Ph. Wellby, 1901.

Biographie succincte, mais suffisante de Saint-Martin : analyse détaillée de ses œuvres et de sa doctrine. Ce livre complète l'étude de M. Matter. Au sujet de Martines, il faut savourer cette phrase pleine d'humour, mais aussi de sincérité et de sympathie : « Pasqually n'a pas eu de but politique, on ne trouve pas non plus en lui la moindre trace de buts intéressés, bien qu'il n'ait pas été exempt d'embarras d'argent. »

64. WAITE (A. E.), *Saint-Marlin, The French Mystic*. London, W. Rider, 1922.

Exposé populaire de la vie de Saint-Martin et de l'histoire de l'Ordre Martiniste moderne.

TABLE DES MATIÈRES (ORIGINALE)

	Page
PRÉFACE	VII
INTRODUCTION	1
I. - SUR QUELQUES POINTS CONTROVERSÉS DE LA VIE DE MARTINES DE PASQUALLY	9
1. Son nom	9
2. Origine, naissance, race	10
3. La préparation à l'apostolat	17
4. La descente dans l'arène	18
5. La construction du Temple	20
II. - APRÈS LA MORT	32
III. - L'HOMME ET LE MAÎTRE DANS L'OPINION DE SES DISCIPLES	34
1. Le thaumaturge	34
2. L'homme	35
3. Le Maître	39
IV. - L'ENSEIGNEMENT DE MARTINES	42
1. La théurgie de Martines d'après ses lettres	42
2. Les rituels et catéchismes de l'Ordre des Élus Coens	44
3. Le <i>Traité de la Réintégration</i>	45
a) Le contenu du Traité	45
b) Composition du Traité	51
c) Les manuscrits du Traité	55
d) Le texte authentique du Traité	58
V. - L'ORDRE DES ÉLUS COENS	75
1. But et hiérarchie de l'Ordre	75
2. Les substituts et successeurs de Martines	82
3. Historique des Temples Coens	88
4. Les membres de l'Ordre des Élus Coens	94
[200]	
5. La survivance directe et indirecte de l'Ordre des Élus Coens. Métamorphose Willermosiste (Chapitres de Grands Profès) et Martiniste (Martinisme de Saint-Martin et de Papus)	99
a) La survivance directe de l'Ordre	99
b) Le Willermosisme ; les deux professions	101
c) Le prétendu Martinisme	111
VI. - CONCLUSION : MARTINES ET SON ŒUVRE DEVANT LA POSTÉRITÉ	119
1. Valeur morale de l'Ordre des Élus Coens	119
2. Martines, l'homme, sa doctrine, sa théurgie	123
a) L'homme	123
b) La doctrine théosophique de Martines	124
c) La théurgie de Martines	125
DOCUMENTS	
I. - Lettres de J-B. Willermoz au baron von Türkheim	129
1. Extrait d'une lettre inédite de juin 1818	129
2. Extrait d'une lettre inédite de juillet 1821	130

3. Résumés et extraits, copiés par Türkheim, d'une lettre que lui avait adressée Willermoz le 25 mars 1822	132
4. Lettre inédite du 12 août 1821	
II. - Extraits et Résumés de lettres de de Raimond au Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt	136
1-5. Extraits de lettres 1817-1825	136
III. - Lettres du major C. F. de Meyer au Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt	137
1-5. Extraits de lettres 1813-1818	137
[201]	
IV. - Extraits du carnet de notes autographes du Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt	138
1. Les successeurs de Pasqually (écrite en 1782)	138
2. La progression des grades de l'Ordre des Élus Coens	140
V. - Extrait d'une lettre de E. F. H. Falcke à Mund	141
VI. - Extrait d'une lettre de Rudolph Salzmann à Türkheim, 16 février 1817	142
VII. - Lettre de Joseph-Antoine Pont. au Pr Molitor, 7 septembre 1829	142
VIII. - Lettres de Grainville à Willermoz	144
1. ...?..., 13 juin 1768 (inédite)	145
2. Bordeaux, 15 décembre 1768 (inédite)	146
3. Libourne, 19 février 1769 (reproduite par Papus)	148
4. Rochefort, 1er juin 1769 (reproduite dans le <i>Voile d'Isis</i>)	148
5. Longwy, 11 janvier 1770 (inédite).	151
6. Lorient, 12 février 1770 (inédite)	152
7. Lorient, 14 mars 1770 (inédite)	154
8. Longwy, 8 mai 1770 (inédite)	156
9. Saint-Omer, 24 décembre 1770 (inédite)	156
10. Lorient, 11 novembre 1772 (inédite)	158
11. Lorient, janvier 1773 (?) (inédite).	159
12. Lorient, 14 mars 1774 (inédite)	159
13. Toulouse, 29 septembre 1776 (inédite)	160
IX. - Lettre adressée le 20 décembre 1794 par un inconnu au Pr Köster de Gottingue	161
X. - Quatre lettres inédites du Prince Charles de Hesse-Cassel	163
1. Gottorp, 23 novembre 1826, au Pr. Chr. de Hesse-Darmstadt	163
2. Gottorp, 10 décembre 1826, au Pr. Chr. de Hesse-Darmstadt	163
3. Gottorp, 29 octobre 1829, au Pr. Chr. de Hesse-Darmstadt	164
4. Louisenlund, 30 juin 1830, à W. F. von Metzler	164
XI. - Extraits d'une lettre de Willermoz au Prince Charles de Hesse-Cassel, 12 octobre 1781	165
XII. - Trois lettres inédites de Bacon de La Chevalerie à Willermoz	171
1. Lyon, 24 septembre 1775	171
2. Lyon. 3 juin 1778	172
3. Paris, 23 avril 1808	173
XIII. - Extraits de plusieurs lettres inédites de Rudolph Saltzmann à Willermoz	174
1-3. Extraits de lettres de 1779-1781.	174
XIV. - Extraits des Statuts Généraux des Élus Coens	175
XV. - Contrôles du Régiment de Foix	177
XVI. - Lettres de Périsse du Luc à Willermoz	180

BIBLIOGRAPHIE 183

1. Manuscrits 183

[203]

Imprimerie des Presses Universitaires de France - Vendôme-Paris (France)

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
Introduction.....	3
I. - Sur quelques points controversés de la vie de Martines de Pasqually.....	7
1. Son nom.....	7
2. Origine, naissance, race.....	7
3. La préparation à l'apostolat.....	11
4. La descente dans l'Arène.....	11
5. La construction du Temple.....	13
II. - Après la mort.....	20
III. - L'homme et le Maître dans l'opinion de ses disciples.....	21
1. Le thaumaturge.....	21
2. L'homme.....	21
3. Le Maître.....	23
IV. - L'enseignement de Martines.....	25
1. La théurgie de Martines d'après ses lettres.....	25
2. Les rituels et catéchismes de l'Ordre des Élus Coens.....	26
3. Le « Traité de la Réintégration ».....	27
a) Contenu du Traité.....	27
b) Composition du Traité.....	30
c) Les manuscrits du Traité.....	32
d) Le texte authentique du Traité.....	33
V. - L'Ordre des Élus Coens.....	43
1. But et hiérarchie de l'Ordre.....	43
2. Les substituts et successeurs de Martines.....	47
3. Histoire des Temples Coens.....	50
4. Les membres de l'Ordre des Élus Coens.....	53
5. La survivance directe et indirecte de l'Ordre des Élus Coens Métamorphose Willermosiste (Chapitres de Grands Profès) et Martiniste (Martinisme de Saint-Martin et de Papus).....	56
a) La survivance directe de l'Ordre.....	56
b) Le Willermosisme : les deux professions.....	57
c) Le prétendu Martinisme.....	64
VI. - Conclusion : Martines et son œuvre devant la postérité.....	68
1. Valeur morale de l'Ordre des Élus Coens.....	68
2. Martines, l'homme, sa doctrine, sa théurgie	70
a) L'homme.....	70
b) La doctrine théosophique de Martines.....	71
c) La théurgie de Martines.....	71
Documents.....	74
I. Lettres de J.-B. Willermoz au baron von Türkheim.....	74
1. Extrait d'une lettre inédite de Willermoz à Türkheim (juin 1818).....	74
2. Extrait d'une lettre inédite de Willermoz à Türkheim (juillet 1821).....	74
3. Résumés et extraits, copiés par Türkheim, d'une lettre que lui avait adressée Willermoz le 25 mars 1822.....	76
4. Lettre de Willermoz à Türkheim du 12 août 1821.....	77
II. — Extraits et résumés de lettres inédites de de Raimond.....	78
1) Extrait.....	78
2) Résumé.....	79
3) Résumé.....	79
4) Extrait.....	79
5) Extrait.....	79
III. — Lettres du major C.-F. de Meyer 1].....	79
1) Extrait.....	80
2) Extrait.....	80
3) Extrait.....	80
4) Extrait.....	80
5) Résumé.....	80

IV. — Extraits du carnet de notes autographes du Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt.....	80
1. Les successeurs de Pasqually.....	81
2. La progression des grades de l'Ordre des élus Coens	82
V. - Extrait d'une lettre d'E.-F.-H. Falcke.....	82
VI. - Extrait d'une lettre de Rudolph Salzmann.....	83
VII. - Lettre de Joseph-Antoine Pont.....	83
VIII. — Lettres de Grainville à Willermoz.....	85
1. «? le 13 juin 1768.....	85
2. « Lettre de Bordeaux, le 15 Décembre 1768.....	86
3. Lettre datée de Libourne le 19 février 1769, reproduite par Papus. «Martinez de Pasqually» (L'Illuminisme en France) p. 172-173 :.....	87
4. Rochefort, le 1er juin 1769. Reproduite dans Le Voile d'Isis, mai 1934. Documents maçonniques, p. 202-293 :.....	88
5. Longwy, le 11 janvier 1770 1].....	89
6. Lorient, le 12 Février 1770.....	91
7. Lorient, le 14 Mars 1770.....	92
8. Lonwgy, le 8 mai 1770.....	93
9. Saint-Omer, le 24 décembre 1770.....	94
10. Lorient, le 11 novembre 1772.....	95
11. Lorient, janvier 1773 (?).1].....	96
12. Lorient, le 14 mars 1774.....	96
13. Toulouse, le 29 septembre 1776.....	97
IX. Lettre au Professeur Köster.....	97
X. - Quatre lettres inédites du Prince Charles de Hesse-Cassel.....	99
1-3 au Prince Chrétien de Hesse-Darmstadt (in ordine Christianus Eques a Cedro Libani).....	99
4. Lettre au docteur en Droit W. F. von Metzler (in ordine Gulielmus Eques a Rosa Rubra) à Francfort-sur-le-Mein.....	99
XI. Extraits d'une lettre de Willermoz au Prince Charles de Hesse-Cassel, datée du 12 octobre 1781.....	100
XII. - Trois lettres inédites de Bacon de la Chevalerie à Willermoz.....	104
1. Lyon, le 24 septembre 1775.....	104
2. Ce 3 juin 1778.....	105
3. A Paris, le 23 avril 1808.....	106
XIII. — Extraits de lettres inédites adressées par Rudolph Saltzmann à Willermoz.....	107
1. Le 21 Avril 1779.....	107
2. Le 1er mai 1779.....	107
3. Le 30 juillet 1781.....	108
XIV. - Extraits des Statuts Généraux des Elus Coens.....	108
XV. Contrôles du Régiment de Foix.....	109
XVI. — Lettres de Périssé du Luc à Willermoz.....	110
Bibliographie.....	112
1. Manuscrits.....	112
2. Imprimés.....	112
Table des Matières (originale).....	124
Table des Matières.....	128